

DIPLOMARBEIT

**THEME : "La communication, un enjeu majeur dans
le développement des villes d'Afrique de l'Ouest :
Exemple de la Ville de Lomé au Togo"**

Verfasserin

Biyemi Akpedje Agbogbe

Angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag. Phil.)

Wien, 2009

Studienkennzahl lt. Studienblatt: A 301 346

Studienrichtung: Publizistik und Kommunikationswissenschaft/Französisch

Betreuer: O. Univ.-Prof. Dr. Thomas Bauer

REMERCIEMENTS

Mon premier remerciement va à L'Eternel mon Dieu. Gloire à toi Seigneur, car tu as su me protéger et me guider durant toutes ces années. Sans toi, je n'y serais pas arrivée.

Je tiens à remercier vivement mon encadreur, le Professeur. Dr. Thomas Bauer, pour sa rigueur, sa disponibilité et sa contribution générale à l'élaboration de ce travail. Je souhaiterais également remercier tous mes professeurs de l'institut de "Publizistik und Kommunikationswissenschaft" de l'université de Vienne pour tout le savoir qu'ils m'ont inculqué.

Un grand merci à Emile, Just et Katia pour leur grand soutien pendant la rédaction de ce mémoire.

Et je remercie tous mes ami (es) et tous mes proches qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

DEDICACES

Ce mémoire va en premier lieu à deux êtres qui me sont très chers, Maman Odile et Grand Frère David Martial, vous êtes partis trop tôt et j'aurais tellement souhaité que vous soyez à mes côtés en ces instants très importants de ma vie. Où que vous soyez, je suis certaine que vous êtes heureux de cette réalisation. Je vous aime énormément. Merci maman de m'avoir donné la vie !

Je dédis également ce mémoire à mes chers parents, qui m'ont toujours encouragé à aller de l'avant et qui m'ont donné tout leur amour et soutien pour achever mes études. Aucune dédicace ne pourra compenser les sacrifices que vous avez consentis pour mon bien-être et mon bonheur.

Je te remercie particulièrement Maman Mireille d'avoir été là pour moi, durant toutes ces années, et de m'avoir toujours offert ton attention et ta tendresse, je voulais que tu saches que tu es la plus belle maman du monde, je ne te remercierai jamais assez, sache que je t'aime. A mon cher Papa, je voulais te dire à quel point je t'estime, tu es mon grand héros. Malgré tous les aléas de la vie, tu t'es toujours montré optimiste en l'avenir et n'as jamais baissé les bras pour nous tes enfants. Tu es un papa unique, je t'aime.

A ma fille Laurène, qui est arrivée dans ma vie comme une étoile porte-bonheur, grâce à toi, j'ai eu le courage d'aller de l'avant, je t'aime très fort !

A mon compagnon Serge, qui m'a soutenu sans relâche durant ces dernières années et pendant la rédaction de ce mémoire. Merci d'être là. Je t'aime !

A mon oncle Horace, sans lequel je n'aurais jamais pu avoir la possibilité de faire mes études en Autriche. Tu m'as offert tout ton soutien et ton amour, durant toutes ces années. Merci infini !

A mon oncle Lucien, pour tout son soutien depuis que je suis en Autriche. Grand
Merci !

A mes frères, Igor, Manou, Djony-Fah et Prosper. Sachez que je vous aime très fort !

A mes grands mères, mémé Philomène et mémé Vicentia, sachez que je vous aime
très fort !

Hommage à mes grands parents qui ne sont plus la aujourd'hui Pépé Gustave, pépé
Arnold, pépé Pascal et mémé Constance. Vous aurez toujours une place dans mon
cœur.

A ma famille et à toutes les personnes que j'aime !

Togo

République Togolaise

Légende :

- Capitale d'État (plus de 600 000 hab.)
- Plus de 100 000 hab.
- Plus de 50 000 hab.
- Plus de 25 000 hab.
- Plus de 10 000 hab.
- Autre ville ou localité
- Kara : Chef-lieu de région
- Bassar : Chef-lieu de préfecture
- Route principale
- Route secondaire
- Autre route et piste
- Voie ferrée
- Aéroport, aérodrome
- Barrage
- Chute, rapides
- Parc national, réserve de faune
- Terrain inondable

Carte de l'Afrique de l'Ouest

Togo

CARTE ADMINISTRATIVE DE LOME

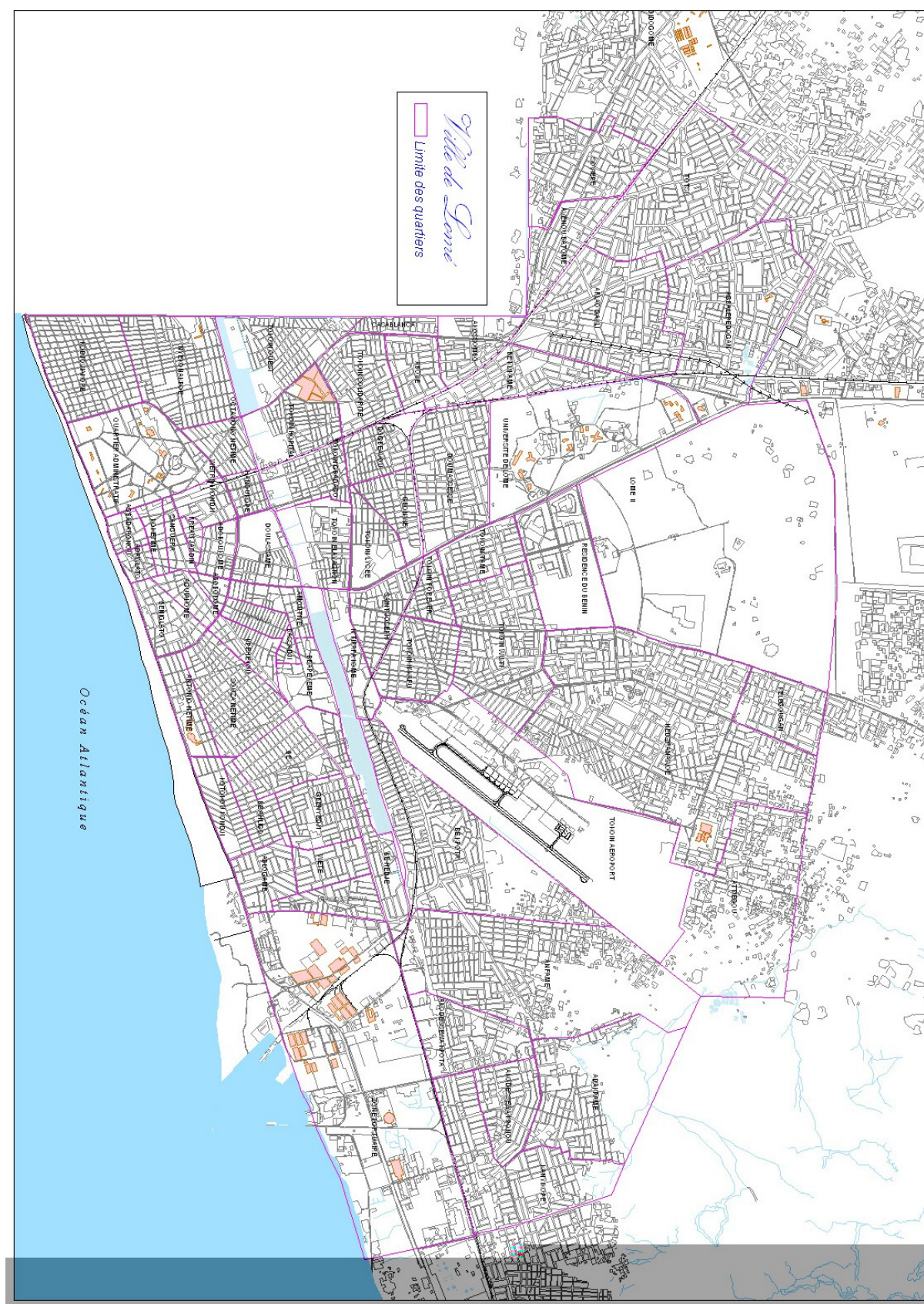


TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	P. 13
INTRODUCTION.....	P.14
OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	P.14
ORGANISATION DE L'ETUDE.....	P.15
HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	P.16
QUESTIONS DE RECHERCHE.....	P.16
METHODE.....	P.17
PREMIERE PARTIE: BILAN DIAGNOSTIC.....	P.18
I.- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ETUDE.....	P.18
1.1 - Présentation du Togo.....	P.18
1.1.1 - <i>Cadre physique, humain et social</i>	P.18
a. - Cadre physique.....	P.18
b. - Cadre démographique et linguistique.....	P.18
c. - Mouvements d'urbanisation.....	P.19
d. - Les religions en présence.....	P.19
1.1.2 - <i>Cadre institutionnel</i>	P.19
1.1.3 - <i>Cadre macro-économique</i>	P.21
a. - Croissance économique.....	P.21
b. - Finances publiques.....	P.22
1.2 - Présentation de la Ville de Lomé.....	P.22
1.2.1 - <i>Situation, étendue et climat de la ville</i>	P.22
1.2.2 - <i>Bref aperçu sur les origines de Lomé</i>	P.23
II. - LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LOME.....	P.24
2.1 - Sur le plan démographique.....	P.24
2.2 - Sur le plan physique.....	P.24
2.2.1 - <i>Extension de la Ville de Lomé</i>	P.24
2.2.2 - <i>Croissance de la Ville de Lomé</i>	P.25
2.3 - Sur le plan institutionnel.....	P.27
2.3.1 - <i>Avancées en matière de décentralisation</i>	P.27

2.3.2 - <i>Participation de la société civile et du secteur privé.....</i>	P.28
2.3.3 - <i>Transparence et contrôle des responsables.....</i>	P.28
2.3.4 - <i>Lutte contre la pauvreté.....</i>	P.28
2.4 - <i>Sur le plan économique.....</i>	P.29
2.5 - <i>Sur le plan financier.....</i>	P.29
2.6 - <i>Sur le plan de l'assainissement.....</i>	P.31
2.6.1 - <i>Sous-équipement sanitaire.....</i>	P.31
2.6.2 - <i>Faiblesse des capacités d'intervention.....</i>	P.32
 III. - <i>LES RAISONS DE L'ETAT ACTUEL DE LA VILLE DE LOME.....</i>	P.33
3.1 - <i>Les facteurs liés à l'absence de véritable politique d'hygiène.....</i>	P.33
3.1.1 - <i>Absence de programmation et de contrôle des actions dans la filière.....</i>	P.33
a. - <i>Localisation inappropriée des dépotoirs intermédiaires.....</i>	P.34
b. - <i>Absence de protection des ordures ménagères au cours du transfert.....</i>	P.34
c. - <i>Irrégularité du service et l'inaccessibilité à certaines zones.....</i>	P.34
d. - <i>Conditions des agents de précollecte avec charrettes.....</i>	P.35
3.1.2 - <i>Méconnaissance de la réglementation d'hygiène.....</i>	P.35
3.1.3 - <i>Absence de police municipale.....</i>	P.35
3.1.4 - <i>Absence de sensibilisation des acteurs.....</i>	P.36
3.2 - <i>Les facteurs liés aux comportements sociaux.....</i>	P.36
3.2.1 - <i>Dilution des vieilles bonnes pratiques urbaines.....</i>	P.36
3.2.2 - <i>Apparition de mauvaises pratiques.....</i>	P.37
3.3 - <i>Les facteurs économiques.....</i>	P.39
3.3.1 - <i>Facteurs liés aux fonctions économiques de la ville.....</i>	P.39
3.3.2 - <i>Facteurs liés à la nature des produits commerciaux.....</i>	P.40
3.4 - <i>Les facteurs d'ordre financier.....</i>	P.41
3.4.1 - <i>Faiblesse des finances communales.....</i>	P.42
3.4.2 - <i>Tarifs de précollecte inaccessibles aux ménages.....</i>	P.43
3.4.3 - <i>Statut des agents pré-collecteurs.....</i>	P.43

IV. – LES POLITIQUES, STRATEGIES ET ACTIONS MENÉES A CE JOUR.....	P.43
4.1 - Les fonctions de la Mairie de Lomé.....	P.43
<i>4.1.1 - Les fonctions politiques.....</i>	<i>P.44</i>
<i>4.1.2 - Les fonctions économiques et financières.....</i>	<i>P.44</i>
<i>4.1.3 - Les fonctions sociales.....</i>	<i>P.47</i>
<i>4.1.4 - Les fonctions techniques.....</i>	<i>P.47</i>
4.2 - Les acteurs de la ville.....	P.48
<i>4.2.1 - Le secteur public.....</i>	<i>P.48</i>
<i>4.2.2 - Les ONGs et associations de base.....</i>	<i>P.49</i>
a. - La méthode de collecte.....	P.49
<i>4.2.3 - Le secteur privé (entreprises d'évacuation des dépotoirs).....</i>	<i>P.52</i>
<i>4.2.4 - Les bailleurs de fonds.....</i>	<i>P.53</i>
<i>4.2.5 - La population.....</i>	<i>P.54</i>
4.3 - Les Politiques et actions menées.....	P.54
<i>4.3.1 - La prestation fournie par la SOTOEMA.....</i>	<i>P.55</i>
<i>4.3.2 - Le ramassage porte à porte effectué par la DST sur les grandes artères....</i>	<i>P.55</i>
<i>4.3.3 - L'expérience faite avec le camion fourni par le Grand Lyon.....</i>	<i>P.55</i>
<i>4.3.4 - L'évacuation organisée par la ville des dépotoirs intermédiaires.....</i>	<i>P.55</i>
<i>4.3.5 - L'opération pilote de collecte des ordures ménagères à Doumassessé.....</i>	<i>P.56</i>
<i>4.3.6 - La pré-collecte organisée par les associations ou ONGs.....</i>	<i>P.56</i>
4.4 - Les stratégies de communication menées á ce jour.....	P.57
<i>4.4.1 - L'état de la communication au Togo.....</i>	<i>P.57</i>
a. Les médias publics.....	P.57
b. Les médias privés.....	P.58
c. Les télécommunications.....	P.58
d. L'internet au Togo.....	P.58
<i>4.4.2 - Les stratégies menées.....</i>	<i>P.58</i>
V. – LES CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA VILLE DE LOMÉ.....	P.60
5.1 - Les conséquences politiques.....	P.60
<i>5.1.1 - Dégradation de l'image de marque de la ville.....</i>	<i>P.60</i>
<i>5.1.2 - Entraves à la politique touristique nationale.....</i>	<i>P.61</i>

5.2 - Conséquences sanitaires.....	P.62
5.2.1 - Risques de nuisances.....	P.62
5.2.2 - Risques de maladies.....	P.62
5.3 – Conséquences sociales.....	P.64
5.3.1 – Au niveau des populations.....	P.64
5.3.2 – Au niveau des agents pré-collecteurs.....	P.64
5.4 – Conséquences économiques et financières.....	P.64
 VI. – LES OBJECTIFS DU MLLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD).....	P.65
6.1 – Définitions.....	P.65
6.2 - Les objectifs à atteindre.....	P.66
6.2.1 - Objectif 7 : Assurer un environnement durable.....	P.66
6.2.2 - Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.....	P.67
6.2.3 - Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies....	P.68
6.2.4 - Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.....	P.68
6.3 – Capacité du Togo à atteindre les OMD en 2015.....	P.68
 VII. – VÉRIFICATION DES HYPOTHESES.....	P.69
 DEUXIEME PARTIE: STRATÉGIES POUR UN MEILLEUR ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE LOMÉ.....	P.70
VIII. – ADDUCTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.....	P.71
8.1 - Le drainage des eaux pluviales.....	P.71
8.2 - L'évacuation des eaux usées et vannes.....	P.71
8.3 - L'évacuation et le traitement des déchets solides et liquides.....	P.72
8.4 - L'adaptation des prix pour la collecte des ordures.....	P.73
8.5 - La protection de l'environnement.....	P.73
8.6 - La libération de la voirie urbaine et des places publiques.....	P.74
8.7 - La mise en valeur des parcelles vides dans la ville.....	P.75
8.8 - La promotion de l'hygiène domestique.....	P.75
8.9 - La création d'une police municipale.....	P.76
 TROISIEME PARTIE: STRATÉGIES DE COMMUNICATION.....	P.76

IX. – LE PROGRAMME DE COMMUNICATION.....	P.76
9.1 - L'objectif du programme.....	P.77
9.2 - Les Relations publiques : définitions, théories et élaboration d'un plan....	P.77
9.2.1 – <i>Définition.....</i>	P.77
9.2.2 – <i>Théories.....</i>	P.78
9.2.3 - <i>Elaboration d'un plan de relations publiques.....</i>	P.79
9.3 - Fréquence et durée du programme de communication.....	P.80
9.4 - Les messages à véhiculer et les langues de communication.....	P.81
9.4.1 - <i>Dans le domaine de l'hygiène domestique.....</i>	P.81
9.4.2 - <i>Dans le domaine de l'hygiène publique.....</i>	P.82
9.4.3 - <i>Dans le domaine de la santé.....</i>	P.82
9.4.4 - <i>Dans le domaine de l'image de marque de la ville et ses conséquences sur la politique touristique du pays.....</i>	P.83
9.4.5 - <i>Les langues de communication.....</i>	P.83
9.5 - Les canaux et méthodes à utiliser.....	P.83
9.5.1 - <i>Le zonage de la ville.....</i>	P.83
9.5.2 - <i>La formation des sensibilisateurs et des membres des associations et ONG de collecte des ordures.....</i>	P.84
9.5.3 - <i>Information avant le lancement de la campagne.....</i>	P.85
9.5.4 - <i>L'approche participative.....</i>	P.85
9.5.5 - <i>Les critères de sélection de la population à former.....</i>	P.86
9.5.6 - <i>La communication de masse.....</i>	P.86
a. - <i>La diffusion des messages par radio.....</i>	P.87
b. - <i>La diffusion des messages par télévision.....</i>	P.87
c. - <i>Les affiches publicitaires.....</i>	P.87
d. - <i>La sensibilisation à travers les portables.....</i>	P.87
e. - <i>La sensibilisation par Internet.....</i>	P.88
9.5.7 - <i>La communication de proximité.....</i>	P.88
a. - <i>La sensibilisation dans les maisons.....</i>	P.88
b. - <i>La sensibilisation dans les marchés.....</i>	P.88
c. - <i>La sensibilisation dans les écoles.....</i>	P.89
d. - <i>La sensibilisation à l'université.....</i>	P.90

e. - La sensibilisation dans les ateliers.....	P.90
f. - La sensibilisation dans les entreprises.....	P.90
g. - La sensibilisation dans les espaces publics.....	P.90
h. - La distribution de poubelles et de sacs dans chaque foyer.....	P.91
Slogan : Lomé notre ville à tous !	
9.6 - Cout du programme de communication.....	P.91
9.6.1 - Rappel sommaire des composantes du programme de communication.....	P.91
a. – Composante de communication.....	P.91
b. – Composante Formation des sensibilisateurs, relais et partenaires.....	P.94
c. – Composante Publicité-Information.....	P.95
9.6.2 – Hypothèses d'évaluation du coût.....	P.95
a. – Composante Formation.....	P.95
b. – Composante Publicité-Information.....	P.96
c. – Composante Communication.....	P.96
9.6.3 - Budget prévisionnel du Programme de Communication en F.cfa.....	P.98
9.6.4 - Financement du Programme de Communication.....	P.98
CONCLUSION.....	P.99
RESUME	P.100
ZUSAMMENFASSUNG	P.106
Annexe 01 BIBLIOGRAPHIE.....	P.113
Annexe 02 LIENS.....	P.113
Annexe 03 : Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	P.114
Annexe 03a : Récapitulatif des OMD.....	P.114
Annexe 03b : Canevas de suivi quantitatif des cibles 10 et 11 des OMD.....	P.115
Annexe 03c : Grille des besoins et niveaux de services.....	P.116
Annexe 04 : Extraits des Résultats de la Journée de Dialogue Public de mars 2000	P.117
Annexe 4a : Résultat relatifs à l'hygiène et l'assainissement.....	P.117
Annexe 4b : Résultat relatifs à la gestion des ressources.....	P.118
Annexe 05 : Sigles utilisés.....	P.119
Lebenslauf.....	P.120

AVANT-PROPOS

La raison pour laquelle j'ai choisi ce thème pour mon mémoire remonte à l'année 2002, année de mes premières vacances dans mon pays, après avoir passé 2 ans en Autriche. Ces deux années, je crois, m'ont permis de voir les choses autrement, mais surtout de me rendre compte à quel point l'Afrique en général et particulièrement mon pays était en retard dans le domaine du développement.

Ayant vécu 20 ans dans mon pays, je savais que l'on était un pays sous-développé, mais par habitude, le retard ne se faisait pas autant voir. Il a fallu explorer d'autres lieux pour me rendre compte de l'énorme différence sur ce plan. Le domaine de l'assainissement et de la salubrité constitue un grand échec dans mon pays, car l'Etat ne fait rien de concret qui puisse favoriser l'évolution de ce secteur. Les institutions existant dans ce domaine sont quasi inopérantes.

Le problème majeur qui se pose est celui de l'organisation et de la gouvernance des institutions, mais surtout un blocage au niveau de la population qui constitue un point essentiel dans ce domaine. Le minimum d'institutions qui fonctionnent, agissent sans tenir compte de cette population totalement mise à l'écart.

Il faudrait pour un bon fonctionnement, que la population puisse être impliquée et qu'il y ait un système d'information qui lui permettra de mieux comprendre l'importance de l'assainissement et de la salubrité dans la ville pour un développement adéquat mais aussi pour la promotion de la santé publique. Compte tenu de l'ampleur de l'étude à réaliser, je vais principalement me baser sur la capitale qui est Lomé.

INTRODUCTION

A l'heure de la globalisation, la communication, dans sa plus large expression, s'avère un outil primordial voire indispensable pour un développement adéquat des villes. Elle permet, en effet, un dialogue sûr et des échanges d'idées et de solutions pour la conception, la mise en place et la gestion de nouvelles institutions et de nouveaux projets urbains. La communication c'est, entre autres, "la condition essentielle en vue de la construction de l'unité sociale"¹. L'information, l'éducation et la communication (IEC) sont donc très importantes pour l'urbanisation.

Le Togo étant un petit pays, il est incompréhensible que l'on ne puisse pas gérer son urbanisation et maintenir ses centres urbains en état de propreté. La problématique du développement urbain se pose, en effet, aujourd'hui, au Togo, en autres, en termes d'hygiène, de salubrité, d'assainissement et, par conséquent, en termes de santé publique.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Ce travail de fin d'études vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine par, d'une part, sa conscientisation sur l'impact de l'insalubrité de la ville sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur l'image de marque de la ville et, d'autre part, l'introduction et la promotion de pratiques pertinentes en matière de la salubrité et de l'hygiène publiques. Cet objectif général se décline en cinq (5) objectifs spécifiques qui consistent à aider les autorités communales de Lomé à :

1. Conscientiser tous les acteurs urbains (Etat, Commune de Lomé, associations et ONGs intervenant dans la gestion de l'assainissement urbain, populations...) sur :
 - l'acuité avec laquelle se pose, en général, à Lomé, la problématique de gestion urbaine et, en particulier, celle de la salubrité et de l'hygiène publiques ;
 - l'incohérence et l'inefficacité des pratiques actuelles de gestion de la salubrité et de l'hygiène publiques ;
 - l'impact de ces pratiques sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur l'image de marque de la ville.

¹ Frieder Naschold, Kommunikationstheorien. In: Wolfgang R. Langenbucher (Hg.): PKW. Ein Textbuch zur Einführung in ihre Teildisziplinen. Wien : Braumüller, 1986. (P.40, 41)

2. inculquer à ces différents acteurs urbains des pratiques nouvelles, pertinentes et en adéquation avec les réalités socio-économiques du pays ;
3. associer ces différents acteurs aux programmes de gestion de la salubrité et de l'hygiène publiques ;
4. préserver l'environnement et améliorer l'image de marque de la ville ;
5. améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations urbaines et réduire la pauvreté urbaine.

ORGANISATION DE L'ÉTUDE

La sensibilisation étant un domaine assez vaste, la présente étude va se concentrer sur les points essentiels en ce qui concerne la problématique du développement urbain et plus particulièrement sur tout ce qui touche à l'hygiène et à la salubrité de la Ville de Lomé. L'étude se subdivise en trois (3) parties : la première partie concerne le bilan diagnostic, la deuxième partie présente les stratégies pour un meilleur assainissement de la Ville de Lomé et la troisième partie les stratégies de communication. Elle va se conduire comme suit :

1. Faire un bilan diagnostic comprenant :
 - l'analyse de la situation actuelle de l'urbanisation au Togo et ses implications sur les conditions de vie de la population,
 - l'appréciation des différentes politiques et actions menées dans ce domaine à ce jour.
2. Formuler des stratégies d'amélioration du système d'assainissement de la ville.
3. Formuler, à partir de la science de communication, des recommandations appropriées pour une sensibilisation et une mobilisation accrues des acteurs urbains en général et de la population en particulier, sur les bonnes pratiques urbaines susceptibles de contribuer efficacement à l'assainissement de l'environnement urbain (stratégies de communication).

HYPOTHESES DE L'ÉTUDE

L'étude va se baser sur les quatre (4) hypothèses ci-après :

1. L'amélioration de la gestion urbaine constitue un axe important de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de relèvement des conditions de vie des populations urbaines.
2. La réalisation du bilan/diagnostic de la ville est un moyen pertinent d'évaluation des potentialités et besoins réels de la Ville de Lomé et de ses habitants.
3. La campagne sensibilisation et de conscientisation permet d'ouvrir l'état d'esprit des acteurs à une meilleure compréhension de la problématique de la gestion urbaine et les prédisposer au changement dans le secteur.
4. L'introduction de nouvelles politiques, stratégies et pratiques de gestion de la salubrité et de l'hygiène publiques, ne connaîtra du succès sans l'adhésion et l'implication des différents acteurs et surtout des populations bénéficiaires à leur conception et mise en œuvre : Un projet de ville réalisé sans participation de la population à tous les niveaux risque de s'avérer inopérant et ne peut contribuer au développement réel.

QUESTIONS DE RECHERCHE

1. Quel est le niveau de développement de la Ville de Lomé ?
2. Quelles sont les raisons de l'état actuel de la Ville de Lomé ?
3. Quelles sont les politiques, les stratégies et les actions menées à ce jour ?
4. Quelles conséquences découlent de l'état actuel de la Ville de Lomé ?
5. Quelles sont les stratégies à développer pour un meilleur assainissement de la Ville de Lomé ?
6. Quelles sont les plans et les stratégies de communication à mettre en œuvre pour permettre à la population de mieux comprendre l'importance de la salubrité et par conséquent le développement de la Ville de Lomé ?

METHODE

La méthode principale qui sera utilisée dans la recherche est l'analyse de contenu, ce qui permettra donc à travers les données présentes et la documentation recueillie d'analyser les données et la situation, afin de faire le bilan diagnostic, mais aussi de démontrer que l'absence de stratégies de communication dans les institutions de l'assainissement, de l'hygiène et de la salubrité freine le développement de la ville.

L'analyse de contenu est une des méthodologies qualitatives utilisées dans les sciences sociales et humaines. On retrouve par exemple des approches en analyse de contenu en sociologie, en communication, en linguistique ou encore en psychologie. Une analyse de contenu consiste en un examen systématique et méthodique de documents textuels ou visuels par le chercheur.

PREMIERE PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

Cette partie présente, d'abord, le contexte socioéconomique de l'étude et analyse le processus de développement de la Ville de Lomé et les politiques, les stratégies et les actions menées à ce jour par les différents acteurs pour développer la ville, ensuite, l'état actuel de la Ville, ses raisons et ses conséquences et, enfin, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les capacités de la ville à les atteindre.

I – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ÉTUDE

Il s'agit de présenter, d'une part, le contexte socioéconomique national dans lequel la présente étude a été effectuée et, d'autre part, le contexte urbain.

1.1 – Présentation du Togo

1.1.1 - *Cadre physique, humain et social*

a. Cadre physique

Le Togo est un pays subsaharien de l'Afrique occidentale situé, en bordure de l'Océan Atlantique. Il est limité à l'Est par le Bénin, à l'Ouest par le Ghana, au Nord par le Burkina-Faso et au Sud par le Golfe de Guinée dans l'Océan. Avec une superficie de 56.600 km², le pays présente la forme d'un rectangle divisé en 5 grandes régions du Nord au Sud : la Région des Savanes, la Région de la Kara, la Région Centrale, la Région des Plateaux et la Région Maritime.

b. Cadre démographique et linguistique

La population togolaise essentiellement rurale est estimée à environ 6 millions d'habitants, répartis en 66% de ruraux contre 34% de citadins². L'accroissement naturel de la population est de 2,4% par an. La population est jeune avec 43,3% de moins de 15 ans³. La densité moyenne est estimée à 82 habitants au km². Les principales villes sont Lomé (sans son agglomération), la capitale (700.000 habitants), Sokodé (51.000 habitants), Kara et Kpalimé (30.000 habitants chacune).

² Source: Stratégie nationale de développement axée sur les OMD (Février 2007) P.14

³ Source: Stratégie nationale du logement (Juin 2007) P.11

Il existe plus d'une cinquantaine d'ethnies différentes. Les ethnies du Groupe Kwa, notamment les Éwés (22 %) et les Ouatchis (10 %) vivent dans le Sud. Dans le Centre et le Nord, se retrouvent les ethnies du Groupe Gur, notamment les Kabiyès (13 %). Dans l'extrême Nord, les Tamberma font partie des plus anciennes populations du pays.

Une quarantaine de langues issues de la famille nigéro-congolaise sont parlées au Togo dont les principales sont l'Éwé, le Kabiyè, le Bambara qui appartient au Groupe Mandingue, le Peul au Groupe Ouest-Atlantique. Le Haoussa (famille chamito-sémitique) est aussi parlé par 6.900 locuteurs. Les langues Kwa et Gur représentent, elles seules, plus de 90 % des langues parlées au Togo. L'Éwé et le Kabiyè sont les deux seules langues enseignées dans les écoles après le Français qui constitue la principale langue d'enseignement. Le Mina, une forme simplifiée de l'Éwé, sert de langue commerciale sur presque tout le territoire.

c. Mouvements d'urbanisation

Le taux de croissance urbaine, toutes zones urbaines confondues, est estimé à 4,5% par an et pour Lomé, la capitale, à 5%. Il y a une cinquantaine d'années, un togolais sur 10 vivait en ville. En 1981, c'était un togolais sur 4. Selon les estimations, ce chiffre passerait à un sur 2 en 2027⁴.

d. Les religions en présence

Les religions pratiquées au Togo sont également multiples : la majorité est restée attachée à la religion ancestrale (59 %) mais les catholiques sont également nombreux (22 %) suivis par les musulmans (12 %) et les protestants (6%)⁵.

1.1.2 – Cadre institutionnel

La Constitution de la 4^{ème} République Togolaise, promulguée le 14 octobre 1992, institue un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale. Le Président de la République est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de 5 ans, renouvelable. Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement. Les députés à l'Assemblée Nationale, au nombre de 81, sont élus au suffrage universel pour 5 ans.

⁴ Source : Stratégie nationale du logement (Juin 2007) P.13

⁵ <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/togo.htm>

La Cour Constitutionnelle, installée le 22 février 1997, est composée de sept membres nommés, par le Président de la République, pour un mandat unique de sept ans.

Le Togo est très en retard en matière de gouvernance. Selon une enquête effectuée en 2003, environ 80 % des Loméens jugent inefficace⁶ le fonctionnement de l'administration publique. La corruption et l'absentéisme représentent un véritable blocage à la bonne gouvernance et au développement économique et social.

La République Togolaise est organisée en collectivités territoriales (régions, préfectures et communes) sur la base du principe de décentralisation et de la libre administration. La décentralisation a été consacrée, depuis l'époque coloniale, par plusieurs textes dont les principaux sont les suivants :

- la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale ;
- la loi du 09 mai 1959 organisant les conseils de circonscriptions ;
- le décret n° 65-148 de 1965 portant création des cinq régions économiques et des Comités Economiques et Sociaux, Comités Régionaux et Locaux ;
- la loi du 23 juin 1981 transformant les circonscriptions en préfectures et présentant la commune comme "une collectivité locale à population principalement urbanisée et qui est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière" ;
- la loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation qui accorde de véritables libertés aux collectivités locales en consacrant le principe de libre administration et en leur reconnaissant des compétences propres ;
- la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 sur la décentralisation qui complète tout cet arsenal législatif en déterminant les compétences transférées aux collectivités territoriales à savoir : (i) le développement local et l'aménagement du territoire, (ii) l'urbanisme et l'habitat, (iii) les infrastructures, équipements, transports et communications, (iv) l'énergie et l'hydraulique, (v) la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, (vi) le commerce et l'artisanat, (vii) l'éducation et la formation professionnelle, (viii) le santé, la population, l'action sociale et la protection civile, (viii) les sports et loisirs, le tourisme et action culturelle.

⁶ Source: Gouvernance, Démocratie et lutte contre la pauvreté : le point de vue de la population de la capitale. Enquête 1-2-3 Octobre 2005. (Module Gouvernance, 2002-2003, Lomé. P 27)

Toutes ces dispositions relèvent, aujourd'hui, malheureusement du domaine théorique puisque, depuis plusieurs années, la Ville de Lomé, continue d'être administrée, comme toutes les autres collectivités territoriales, par une Délégation Spéciale qui joue le rôle de Conseil Municipal en attendant les prochaines élections municipales dont l'échéance reste à fixer.

Il convient, en effet, de noter que le Togo n'a connu, depuis l'indépendance en 1960, que deux élections locales dont la dernière remonte à l'année 1987. En septembre 2001, les conseils des différentes collectivités ont été dissous et remplacés par des délégations spéciales. Par une modification de la loi 98-006, il a été stipulé que "ces délégations spéciales seront en place jusqu'aux prochaines élections".

1.1.3 – Cadre macro-économique

Le Togo est classé 152^e sur 177 pays, selon l'indice de développement humain (IDH) de 2005 estimé à 0,512 (contre 0,495 en 2004)⁷. Il est ainsi redevenu pays à faible développement humain. L'économie togolaise est de petite taille et repose essentiellement sur l'agriculture vivrière et d'exportation (café, cacao, coton...) mais aussi sur le phosphate. Le secteur informel occupe également une place prépondérante dans l'économie. En 2007, sa part dans le PIB est estimée à 72%⁸. La situation politique qui prévaut au Togo, depuis près de 20 ans a eu pour effet une nette dégradation de sa situation économique.

a. Croissance économique

La part la plus importante du PIB provient des activités du port de Lomé et de l'exploitation du phosphate qui font du Togo le 5^{ème} producteur mondial et rapporte plus de 40 % des recettes d'exportation. Le taux de croissance réel du PIB est estimé à 5,2% en 2003, 2,3% en 2004 et 1,2% en 2005⁹. Cette régression est due à l'essoufflement du secteur réel, dont les moteurs essentiels ont été affectés par la chute de la production et la détérioration des termes de l'échange, à la simultanéité de l'austérité budgétaire et de la réduction de l'aide au développement.

⁷ Rapport sur le Développement Humain 2007/2008 du PNUD (P.231)

⁸ Source : Stratégie nationale de développement axée sur les OMD, Février 2007 (P.15)

⁹ Source : Stratégie nationale de développement axée sur les OMD, Février 2007 (P.15)

b. Finances publiques

En 2005, les recettes totales de l'Etat s'établissaient à 174,9 milliards Fcfa (266.633.331,15 Euros). Les recettes fiscales s'élevaient à 162 milliards Fcfa (246.967.407,92 Euros) avec un taux de pression fiscale de 14,1%. Ce taux de pression fiscale est néanmoins dans la norme prescrite par l'UEMOA qui est de 17% au maximum. Cela résulte de l'importance du secteur informel dans l'économie et de la non fiscalisation de certaines activités de ce secteur. Les dons de l'Extérieur ont atteint un montant de 13,1 milliards FCFA (199.708.21, 26 Euros) en 2005¹⁰.

En 2005, les dépenses totales de l'Etat s'établissaient à 219,7 milliards Fcfa (334.930.490,87 Euros). Les dépenses courantes se sont élevées à 183,1 milliards Fcfa (279.134.150,56 Euros) en 2005 dont 49,4 (75.309.814,52 Euros) au titre des salaires et 11,6 (17.684.086 Euros) au titre des intérêts sur la dette publique. Les dépenses en capital se sont élevées à 36,6 milliards Fcfa (55.796.340,31 Euros) dont un montant de 13,6 (20.733.066,34 Euros) réalisé sur financement interne. Le solde budgétaire se chiffrait à 31,7 milliards Fcfa (48.326.338,46 Euros) en 2005, niveau important qui a occasionné une accumulation appréciable d'arriérés de paiement de 14,9 milliards (22.714.903,57 Euros).

1.2 – Présentation de la Ville de Lomé

1.2.1 – Situation, étendue et climat de la ville

Située à 6°10 de latitude Nord et à 1°15 de longitude Est, à l'extrême Sud-Ouest du Togo, dans la Région Maritime, le long du littoral du Golfe de Guinée, Lomé, la Capitale, est délimitée par la vallée marécageuse du Fleuve Zio au Nord-Est, l'Océan Atlantique au Sud et la Frontière Togo-Ghana à l'Ouest. Elle est bâtie sur :

- un cordon littoral d'altitude moyenne comprise entre 5 et 8 m, constituée d'une zone d'accumulation sableuse et de très forte perméabilité avec une nappe phréatique dont la profondeur est rarement supérieure à 3 m ;

¹⁰ Source: Stratégie nationale de développement axée sur les OMD, Février 2007(P.16)

- un plateau de terre de barre avec des formations argilo-sableuses appartenant au continental terminal qui se raccorde à la lagune par un escarpement qui prend parfois l'allure d'une véritable falaise.

L'agglomération s'étale sur une superficie de 333 km² dont 30 km² dans la zone lagunaire et se développe jusqu'à la frontière avec le Ghana, situé à quelques centaines de mètres du Centre-Ville. Ainsi, Lomé est une ville frontière.

Elle compte douze (12) quartiers principaux (Bé, Ablogamé, Adawlato, Adjangbakomé, Kodjoviakopé, Nyékonakpoé, Dékon, Amoutivé, Tokoin, Forever, Noukafou, Hédjranawoé) et 11 quartiers périphériques composant son agglomération (Aflao, Agbalépédogan, Totsigan, Totsivi, Djidjolé, Kélékougan, Lomé II, Akodésséwa avec le Marché des Féticheurs, Anfamé, Kanyikopé, Baguida)¹¹.

Le climat est de type tropical avec deux saisons de pluie (mai/juillet et septembre/octobre) et deux saisons sèches (octobre/avril et août/septembre). Du fait de son climat intertropical, le Togo subit à la fois l'influence de la mousson, vent océanique humide qui apporte la pluie et celle de l'harmattan, vent sec et poussiéreux qui engendre la sécheresse. La température moyenne sous abri est de 23°C le matin et 30°C l'après-midi¹².

1.2.2 – Bref aperçu sur les origines de Lomé

Lomé a eu deux naissances. La première remonte à la seconde moitié du 17^{ème} siècle¹³. Un chasseur nommé Dzitri, devint le Fondateur de Lomé, en s'établissant à un endroit qu'il a dénommé "Alomé", d'après les arbres qui végétaient à l'emplacement où fut construite sa première case et dont les fruits sont dits "alo" en langue Ewé. "Alomé" signifie donc "au milieu des alo" : "Alomé" perdra plus tard son initiale "A". Le "Zongo" actuel des Haoussas fut l'emplacement où s'établit Dzitri et sa famille.

La seconde et définitive naissance de Lomé eut lieu, en 1880 pendant la colonisation, avec l'annexion d'Aflao et de Baguida (l'appropriation du sol urbain par les commerçants) et la fixation de la frontière. A cette époque, ce n'est plus un village qui s'est créé mais plutôt une vraie ville, totalement consacrée au commerce sans aucun lien de

¹¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Lom%C3%A9>

¹² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Lom%C3%A9>

¹³ Le centenaire de Lomé, capitale du Togo, (1897-1997), Actes du colloque de Lomé (3-6 mars 1997), Collection „Patrimoines“ N°7, Lomé, Presses de l'UB. (P.60)

filiation avec les peuplements des paysans antérieurs.

II – LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LOME

2.1 – Sur le plan démographique

En 1924, Lomé, la capitale togolaise, n'était encore qu'un petit bourg d'environ 7.000 habitants. La population est rapidement passée à 15.000 habitants en 1930, 80.000 en 1960, 190.000 en 1970 et à 375.000 en 1981, date du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Togo. Elle est estimée à 500.000 en 1985, 830.000 en 1995 et doit avoir dépassé, aujourd'hui, 1.000.000 d'habitants. La figure ci-après montre que la population de la ville n'a fait que croître depuis 1960 : de 1980 à 2007, elle a pratiquement triplé, en seulement 27 ans.

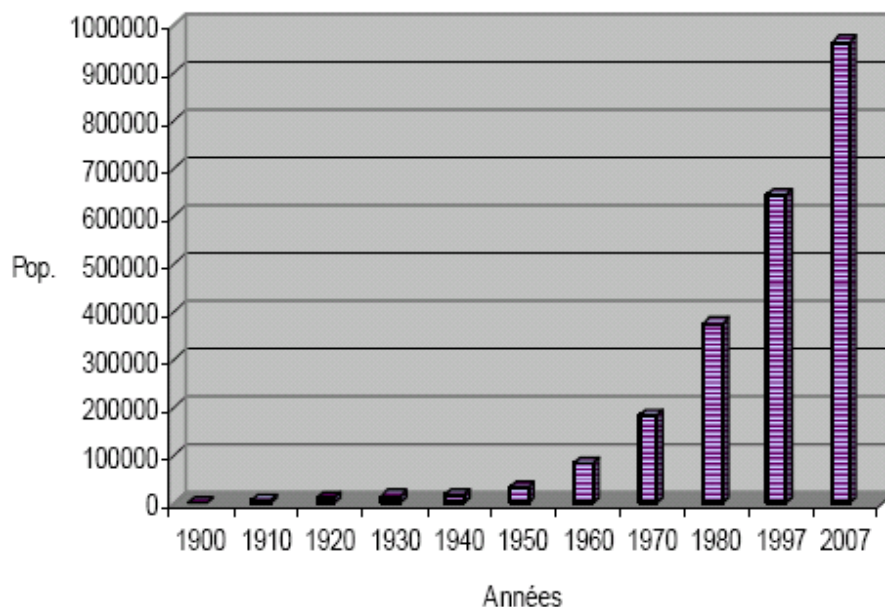


Fig. Graphique de l'évolution de la population de la commune de Lomé.

Source : <http://www.ville-en-mouvement.com/taxi/telechargements/pptguezere.pdf>

2.2 – Sur le plan physique

2.2.1 – Extension de la Ville de Lomé

A l'Indépendance du Togo, en 1960, Lomé comptait déjà une dizaine de quartiers parmi lesquels, le quartier administratif et résidentiel blanc "Yovokomé" et les quartiers résidentiels africains (Agbandahonou, Adawlato, Kokétimé et Aguiarkomé). L'extension de la ville entre 1960 et 1980 (période d'exode croissant vers la capitale) fut très rapide. Sur le cordon littoral, apparaissent de nouveaux quartiers tels que Kodjoviakopé et Nyékonakpoé à l'Ouest et Anthony-Nétimé, Souza-Nétimé, Bé-centre, Kotokoukondji, Gbényédji, Ablogamé

et Akodésséwa à l'Est dans la zone portuaire.

La conquête de la partie Nord du plateau a également été faite pendant cette période précisément entre 1970 et 1980. Il en résulte les quartiers comme Totsi, Gblénkomé et Agbalépédogan à l'Ouest, Hédzranawoé au Nord-Est, Bé-Kpota, Anfamé et Kanyikopé à l'Est. L'extension s'est poursuivie à l'Ouest sur la route de Kpalimé, en dépassant Soviépe et Avédji. Au Nord de la ville, en longeant la route d'Atakpamé, Agoényivé (ancien village devenu banlieue-dortoir de Lomé, à 15 km), s'est jointe à la ville.

Plus tard, l'élargissement de Lomé quitte la Préfecture du Golfe et gagne la Préfecture des Lacs (Baguida et Avépozo ont fait l'objet d'une urbanisation très active). Excepté les deux limites infranchissables qui sont l'Océan et la Frontière du Ghana, toutes les autres ont été dépassées, l'agglomération dépasse de très loin les limites communales et des zones rurales continuent de se joindre à la ville.

2.2.2 – Croissance de la Ville de Lomé

La population de Lomé représenterait, elle seule, près de 65 % de la population urbaine du pays. La densité moyenne serait de 5.007 habitants/km². La croissance urbaine est essentiellement le fait de (i) l'augmentation normale de la population urbaine, (ii) l'exode rural et (iii) l'attraction de Lomé sur les commerçants de la sous région. Cette attraction s'explique par certaines caractéristiques particulières de Lomé : ville frontalière et maritime, siège de plusieurs organismes régionaux, carrefour économique et grand centre de transit commercial disposant d'importantes infrastructures économiques (aéroport international, port en eau profonde et zone franche industrielle).

Ce phénomène d'attraction draine de nouveaux habitants qui viennent surdensifier la périphérie de la ville, en participant à la création, dans le désordre, de quartiers irréguliers, dépourvus, le plus souvent, des équipements les plus élémentaires. Les quartiers concernés se situent au Nord et à l'Est de Lomé où vivent plus de 50% de la population de la ville. Il s'agit principalement des quartiers Adidogomé, Agoényivé, Kélégougan, Kégué, Attiégo, Kangnikopé, Kagomé, Baguida,... qui sont tous à plus de 10 km du Centre-ville. Dans ces quartiers qui comptent en moyenne 6 personnes par ménage, moins de 20 % de la population sont desservis en eau potable et moins de 25 % disposent de WC moderne.

Cette situation de sous-équipement concentre, dans ces quartiers, tous les problèmes d'hygiène, d'assainissement et, par conséquent, de santé publique.

Cette urbanisation rapide a pour effet, une expansion spatiale galopante caractérisée par un triplement de la surface habitée en 11 ans. Sur un principe d'essaimage, la surface habitée est passée de 2 mille à 6 mille hectares, entre 1970 et 1981. En 1996, elle était estimée à 10 mille hectares.

La ville s'est surtout développée, à partir d'un noyau commercial et administratif situé près des pôles d'activités commerciales et administratives datant des années 1896, vers les zones des villages riverains situés au Nord et à l'Est. Ce développement rapide a été en partie le résultat des travaux effectués sur le foncier, depuis l'époque de la colonisation allemande qui reconnaît la propriété privée sur les sols urbains et en fait un bien marchand (produit à vendre).

En 1996, l'agglomération de Lomé comptait 91 quartiers (dont 63 dans les limites communales) pour près de 60.000 concessions et disposait des infrastructures et équipements ci-après :

- 1.410 km de voirie dont, 6 % de primaire, 9 % de secondaire et 85 % de tertiaire ; moins de 10% de ces voies sont revêtus, un peu plus de 10% en terre améliorée et près de 80% en terre ;
- 5 gares routières occupant au total une superficie d'environ 62.000 m² (dont seulement 2% de revêtus) avec un trafic journalier de près de 3.000 voyageurs;
- 38 marchés (dont 26 communaux) installés sur une superficie totale de 32,56 ha et offrant 31.335 places de vente dont le taux moyen d'occupation est de 68% ;
- 306 écoles, 54 collèges, 17 lycées et une université totalisant une population de près de 200.000 têtes, élèves et enseignants confondus ;
- 66 établissements sanitaires disposant d'un total de 450 lits.

La Ville de Lomé compterait actuellement 72 quartiers organisés en 5 arrondissements.

2.3 – Sur le plan institutionnel

Le développement de la Ville de Lomé sur le plan institutionnel est étroitement lié à l'évolution de la gouvernance urbaine au Togo. Selon le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT), "la gouvernance urbaine est la somme des différentes manières utilisées par les individus et les institutions publiques ou privées pour planifier et gérer les affaires communes de la cité. Il s'agit d'un processus continu à travers lequel les intérêts divers ou conflictuels pourraient être conciliés et des actions prises de manière concertée. Ce processus englobe en outre les arrangements informels ainsi que le capital social des citoyens". Vue ainsi, elle est indissociable du bien-être des citoyens. Les besoins en matière de gouvernance urbaine se rapportent à la gestion stratégique du développement urbain, la décentralisation, la démocratie locale, la participation des citoyens, la lutte contre la pauvreté, le contrôle des responsables, la sécurité ou la protection des individus... La gouvernance urbaine est actuellement à l'état de balbutiement au Togo. Un dispositif se met en place et tout dépendra de sa mise en œuvre effective et des bonnes pratiques qu'il permettra d'inculquer aux différents acteurs urbains.

2.3.1 – *Avancées en matière de décentralisation*

Comme le montre l'arsenal juridique relevé au point 1.1.2 ci-dessus, le Togo est l'un des premiers pays africains à avoir introduit, du moins théoriquement, la décentralisation dans son organisation territoriale avec la loi de 1981 dont les dispositions seront confirmées et renforcées par la loi n° 98-006 du 11 février 1998 et aussi par la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 sur la décentralisation qui reconnaît à la Ville de Lomé un statut particulier par sa subdivision en cinq (5) communes d'arrondissement soumises aux règles applicables aux communes.

Cependant, malgré les potentialités importantes dont disposent les collectivités pour s'approprier les compétences transférées au titre de la décentralisation, la gestion du développement urbain demeure centralisée puisque les collectivités locales (et leurs administrés) participent actuellement peu aux programmes de développement.

Malgré le statut particulier que lui confère la loi, la Ville de Lomé n'exerce, dans la pratique, aucune véritable fonction dans les domaines vitaux de la gestion urbaine : en matières foncière, fiscale et de gestion financière. Le développement urbain continue, en effet, d'être géré, dans beaucoup de domaines, par les départements ministériels et sociétés concessionnaires d'eau, d'électricité et de communications...

2.3.2 – Participation de la société civile et du secteur privé

La participation des acteurs privés et communautaires à la prise et à la mise en œuvre des décisions liées au développement urbain n'est, pour l'instant, pas encore une réalité au Togo et encore moins à Lomé. Le secteur privé fournit certes quelques prestations à la Commune (gestion de quelques équipements et services urbains, fourniture commerciale...); quelques actions d'association de la société civile et du secteur privé à la vie urbaine sont expérimentées au travers des projets initiés par les différentes ONGs de la place qui interviennent dans les domaines suivants : éducation, agriculture, formation professionnelle, développement, santé, épargne et crédit, droit humain...

2.3.3 – Transparence et contrôle des responsables

Une cour des comptes existe bel et bien au niveau national avec pour attribution d'apprécier l'exécution des budgets des organismes publics (Etat, entreprises publiques et collectivités territoriales) mais elle n'a jamais été opérationnelle. De ce fait, les comptes de gestion des communes ne sont soumis au quitus de qui que ce soit.

2.3.4 – Lutte contre la pauvreté

La première stratégie nationale de lutte contre la pauvreté formulée et mise en œuvre par le Togo date de 1995. Les actions menées à Lomé, dans ce cadre, concernent surtout, le secteur de la santé et les affaires sociales. Contrairement à ce qui est constaté dans d'autres pays, le Togo ne dispose pas de stratégie urbaine de réduction de la pauvreté, ni de stratégie spécifique de lutte contre la pauvreté par ville : Lomé n'a donc aucune action propre programmée dans ce sens. Le nouveau DSRP, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ne prévoit, lui non plus, pas d'actions spécifiques pour la Ville de Lomé. Le Plan stratégique de développement de la Ville de Lomé adopté en 2002 prévoit, quant à lui, des actions dans ce sens mais sa mise en œuvre n'a pas démarré.

2.4 – Sur le plan économique

La Ville de Lomé concentre, à l'intérieur de son périmètre, tous les services administratifs, économiques publics et privés. Elle monopolise les fonctions de direction des services et de représentation des différents organismes internationaux et ambassades.

La typologie de l'habitat est fortement influencée par l'hétérogénéité des couches sociales qui forment la population de la Ville. Les quartiers y sont constitués de concessions très diversifiées de par leur forme et occupants. Le niveau de la ville, du point de vue des activités, se présente de la manière suivante :

Le secteur tertiaire domine les activités économiques : petit commerce du secteur informel, transport, fonction publique, banque, artisanat, petits métiers.

Le commerce est exercé surtout par les femmes qui assurent la distribution des biens de consommation à travers les marchés. En dehors des marchés principaux à vocation nationale et internationale, certains marchés drainent des produits vivriers, énergétiques, manufacturés ou autres.

L'activité de pêche se trouve assez développée grâce à la présence d'un port de pêche. L'activité industrielle trouve sa justification dans l'existence à Lomé des infrastructures d'échanges et d'approvisionnement en matières premières souvent importées.

Compte tenu de son poids économique et administratif, Lomé attire une population urbaine secondaire et rurale en quête d'emploi et de mieux-être. En conséquence, la Ville de Lomé est confrontée à des problèmes d'emploi, de logement, de paupérisation croissante. Les marchés, par exemple, en plus de leur fonction d'espace marchand servent également de lieux d'accueil et d'hébergement pour la main d'œuvre ouvrière qui y travaille.

2.5 – Sur le plan financier

Les finances locales sont régies au Togo par quatre textes fondamentaux :

- la loi sur la décentralisation qui fixe la liste des impôts, taxes et redevances que les collectivités locales sont autorisées à prélever sur leurs administrés ;

- le Code Général des Impôts qui détermine le champ d'application et les modalités d'établissement et de recouvrement des impôts et taxes locaux dont le produit est partagé entre le budget de l'Etat et ceux des collectivités locales ;
- les lois des finances successives portant budget général de l'Etat qui modifient et complètent progressivement le Code Général des Impôts ;
- l'instruction n° 001/MEF/MIS du 22 décembre 1997 qui fixe les règles et mécanismes budgétaires et comptables selon lesquels sont exécutées et comptabilisées les opérations financières des collectivités territoriales.

Selon le Rapport de Synthèse de l'Etude sur les finances locales réalisées, en décembre 2006, sous l'égide du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la part des recettes des collectivités locales au Togo par rapport aux recettes fiscales de l'Etat est l'une des plus faibles des pays membres de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine).

Le citoyen togolais est celui qui contribue le moins (hormis le citoyen burkinabé) aux impôts et taxes collectés par les collectivités locales. En 2003, par exemple, le niveau des taxes municipales par habitant est de 84 Fcfa au Togo contre 202 au Sénégal.

Les recettes des collectivités locales n'ont plus évolué, entre 2002 et 2005, en dépit de l'accroissement des activités, surtout au niveau de Lomé.

Tableau 01 : Recettes de fonctionnement des collectivités locales au Togo en milliards de FCFA

Recettes de fonctionnement		2002	2003	2004
Toutes collectivités confondues		2,69	2,72	2,70
Part de la Ville de Lomé	En valeur	1,99	2,05	1,90
	En pourcentage	74 %	75 %	70 %

Sources : Note d'information sur les finances locales et Comptes administratifs de Lomé
1 Euro=655,96 Fcfa

La part de la capitale dans les recettes des collectivités locales est significative (entre 70% et 75%) mais Lomé n'a pas pu, contrairement aux autres capitales des Etats membres de l'UEMOA, dégager une épargne de gestion, entre 2003 et 2005, et n'a donc pu réaliser des investissements, durant cette période, à l'instar des autres capitales.

2.6 – Sur le plan de l’assainissement

Le secteur de l’hygiène et de l’assainissement est actuellement caractérisé à Lomé par un sous-équipement notoire et une faible capacité d’intervention des services municipaux.

2.6.1 – *Sous-équipement sanitaire*

Une étude réalisée dans le cadre du Programme de Développement Urbain (PDU) révèle qu’à Lomé, le système de drainage des eaux pluviales est constitué de : 57.197 mètres linéaires de caniveaux dont 70% sont couverts et d’une quarantaine de bassins d’orages. La lagune de Lomé constitue également un bassin naturel où se déversent les eaux de pluie dont l’excédent est déversé à la mer par la station de pompage de Bè et le déversoir latéral de Boka, chaque fois que cela est nécessaire. Le bassin de Tanmé, situé au sud de l’Université de Lomé, est plutôt une zone basse marécageuse. Il est régulièrement inondé, en saison de pluie, du fait de l’absence d’équipement d’évacuation des eaux.

Lomé dispose également d’un réseau embryonnaire d’évacuation d’excréta et d’eaux usées de 25.543 mètres linéaires de canalisation qui dessert 320 abonnés. Le nombre réduit des abonnés est dû au mauvais état de fonctionnement de ce réseau. La même étude, visée ci-dessus, relève que les ménages non abonnés à ce réseau défèquent dans la nature ou utilisent quatre types de latrines individuelles ci-après : (i) la fosse septique, (ii) les latrines améliorées à fosse ventilée (VIP), (iii) les latrines à fosse sèche faites de fosse simple recouverte d’une dalle percée d’un trou de défécation et (iv) les latrines à fosse étanche dont le fond et la paroi sont cimentés pour minimiser ou éviter l’infiltration directe des liquides dans le sol.

Ces deux derniers types de latrines n’ont pas de couvercle et occasionnent très souvent des odeurs répugnantes et la prolifération de mouches et de cafards. Seulement 27% des concessions sont équipées de fosse septique alors que 45% des concessions utilisent la fosse étanche et 28% des logements ne disposent d’aucune installation sanitaire. Cette situation oblige 26% de la population à se soulager dans la cinquantaine de latrines publiques dont dispose la ville ou chez les voisins moyennant le paiement d’une somme modique de 25 Fcfa (0,04 Euro) ou encore dans la nature, à la plage, dans les espaces verts de la lagune, sur les dépotoirs d’ordures et dans les emprises de chemin de fer.

Le coût élevé des équipements serait une des causes principales de la non vulgarisation des infrastructures sanitaires. La vidange des fosses septiques par la Direction des Services Techniques de la Mairie de Lomé et les Services Régionaux d'Assainissement se fait contre le paiement d'une redevance qui varie de 17.000 (25,92 Euros) à 28.000 (42,69 Euros) Fcfa par voyage de camion de 06 à 10 m³, une somme qui est plus élevée que le salaire mensuel de la majorité des ménages de la ville. Avec le sous-équipement de ces services, cette prestation est actuellement assurée tant bien que mal par les privés.

2.6.2 – Faiblesse des capacités d'intervention

Les principales sources de financement du secteur de l'hygiène et de l'assainissement, dans les villes et particulièrement à Lomé, sont les populations, l'Etat, les collectivités décentralisées, les ONGs (Organisations Non Gouvernementales) et les agences de coopération bilatérale et multilatérale. Les populations financent tant bien que mal elles-mêmes leurs ouvrages. Toutefois, le faible taux de réalisation enregistré jusqu'ici s'explique en partie par le coût élevé des ouvrages. Les moyens financiers alloués à la Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire (DSPGS), pour la promotion de l'hygiène sont très limités et s'amenuisent d'année en année. A titre d'exemple, les crédits budgétaires octroyés à ce service ont chuté de 200 millions (304.898,03 Euros) en 1994 à 15 millions de Fcfa (22.867,35 Euros) en 1997.

Compte tenu de ce qui précède, les agences de coopération bilatérale et multilatérale (OMS, UNICEF, Banque Mondiale, Agence Française de Développement, GTZ etc) et les ONGs internationales comme le CREPA et l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès) appuient le Gouvernement dans la réalisation de plusieurs projets dans ce secteur. Ces projets ont principalement pour objectif la promotion de la construction de latrines améliorées, la réhabilitation de latrines publiques, la collecte des ordures ménagères, le renforcement des capacités des agents locaux, l'octroi de matériel de contrôle de la qualité des eaux, la construction de caniveaux de drainage des eaux pluviales, l'éducation à l'hygiène.

III – LES RAISONS DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA VILLE DE LOMÉ

Ces raisons, très nombreuses, sont, à la fois, d'ordre politique, économique financier et social.

3.1 – Les facteurs liés à l'absence de véritable politique d'hygiène

Avec l'urbanisation sans cesse croissante de la population et l'extension de la ville, l'absence de politiques adéquates de la part de la Municipalité et de l'État en vue de l'amélioration de l'hygiène publique constitue une des raisons de l'état actuel de la Ville de Lomé. Depuis sa création, la Ville de Lomé n'a, en effet, jamais pu concevoir et mener à terme une véritable politique pour la filière de gestion des déchets produits par ses habitants.

Ce n'est qu'en 1999 que la Municipalité, dans le cadre du premier Projet de Développement Urbain au Togo, et sur la base d'une stratégie proposée par le Bureau d'Etudes Suisse URBAPLAN, a expérimenté une opération pilote dans les quartiers Doumasséssé et Ablogamé qui ne sera pas menée à son terme pour diverses raisons. En 2002, une nouvelle stratégie proposée par un groupe de consultants nationaux sur financement de la Banque Mondiale sera approuvée par l'ensemble de la filière de gestion des ordures ménagères de la ville mais ne sera pas du tout mise en œuvre.

Depuis 2007, la Mairie a engagé une coopération, avec le Partenariat pour le Développement Municipal, (institution de promotion des principes d'une gestion durable et intégrée des déchets en Afrique), partenaire de l'Union des Communes du Togo, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion concertée et participative des déchets ménagers de la Ville de Lomé.

Cette absence de politique, conjuguée avec l'insuffisance notoire des moyens des services techniques compétents soulignée ci-dessus, engendre une absence de programmation et de contrôle des actions dans la filière et un manque de sensibilisation adéquate et efficace des acteurs urbains.

3.1.1 – Absence de programmation et de contrôle des actions dans la filière

Elle se fait sentir surtout au niveau de la localisation des dépotoirs, de l'organisation des différents maillons de la filière et des conditions de travail des agents de précollecte.

a. Localisation inappropriée des dépotoirs intermédiaires

Le choix de ces dépotoirs ne se fait pas sur la base d'une étude d'impact environnemental préalable et d'un programme préétabli. Il s'opère plutôt souvent à partir de diverses motivations qui n'ont aucune préoccupation d'ordres sanitaire et environnemental : affectation de réserves administratives souvent prévues pour d'autres équipements (aires de jeux, abords de cimetières, emplacements de marchés...), des superficies récupérées à l'issue d'opérations de remblayage de dépressions naturelles (lagunes, étangs...), officialisation des dépotoirs sauvages créés par les ménages non abonnés non loin de leurs habitations... Ces modalités de choix développent un réseau de dépotoirs qui ne sont pas suffisamment éloignés des habitations et comme ils ne sont malheureusement pas souvent régulièrement évacués, on retrouve, en pleine ville, plusieurs tas d'immondices (collines d'ordures) qui restent intacts pendant des semaines voire parfois des mois.

b. Absence de protection des ordures ménagères au cours du transfert

Les camions bennes, les tracteurs et les charrettes utilisés pour la précollecte et la collecte ne sont pas couverts. Les ordures ménagères ne sont donc pas protégées, pendant le ramassage et l'acheminement vers les dépotoirs. Ce qui entraîne qu'une partie des déchets ainsi ramassés se déverse toujours sur l'itinéraire emprunté par ces engins du lieu de production vers la décharge et rend la prestation pas très efficace.

c. Irrégularité du service et l'inaccessibilité à certaines zones

Les camions utilisés pour la collecte tombent très souvent en panne en raison de leur état de vétusté et du manque d'entretien régulier. Il n'existe malheureusement pas de solutions de remplacement du fait de la faiblesse des finances communales. La collecte des ordures est arrêtée, pendant ces moments de panne. Les habitants sont alors obligés de garder les ordures chez eux plus de jours que prévus. D'autres vont simplement jeter ces ordures à des endroits non indiqués. L'inaccessibilité à certaines zones par les camions est du au fait que les voies de ces zones ne sont pas praticables. La majorité de ces voies n'est pas goudronnée ou pavée et le camion peut facilement s'enliser.

d. Conditions des agents de précollecte avec charrettes

Les conditions très archaïques et misérables dans lesquelles ces agents travaillent font qu'ils ne sont pas du tout motivés ou enthousiastes dans leurs prestations. Les charrettes ne sont pas du tout adaptées à leur travail, à la distance qu'ils font et au climat. Il est très difficile de pousser ces charrettes pleines d'ordures sur une longue distance, compte tenu du poids qu'elles font et de l'effort à fournir pour avancer. A cette difficulté, vient s'ajouter la chaleur torride sous le soleil. Les agents sont donc plus vite fatigués qu'ils ne devraient l'être s'ils avaient des moyens adéquats. Non seulement ces agents se fatiguent très vite suite à l'effort considérable fournis sous le soleil mais ils sont aussi exposés à des maladies causées par le soleil : cancer de la peau, érythème solaire etc....

3.1.2 – Méconnaissance de la réglementation d'hygiène

La méconnaissance et, partant, l'inapplication de la réglementation liée à la répression des infractions d'hygiène et de salubrité et l'absence de réglementation dans la profession de ramassage d'ordures ménagères sont également à déplorer.

3.1.3 – Absence de police municipale

Il n'existe pas de police municipale à Lomé tout comme dans les autres villes du Togo. Toute intervention urbaine relève de la police nationale qui n'a pas compétence en matière de gestion urbaine. Quant à la Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire (DSPGS), ses moyens sont limités comme annoncé au point 2.6.2 ci-dessus. Devant une telle situation, le Conseil Municipal avait pris la délibération municipale n° 002/00/ML du 07 juillet 2000 portant création des Coordinations des Programmes de Salubrité dans les Arrondissements (COPS) pour veiller à la salubrité, à la tranquillité, à la sécurité dans les Arrondissements de Lomé.

Ces structures devraient servir de véritable cadre de concertation entre les associations et la municipalité et contribuer au renforcement de la participation communautaire à travers la coordination des actions des associations et ONGs impliquées dans l'hygiène et la salubrité publique (ainsi que l'encombrement des voies, le tapage nocturne, la sécurité des personnes et des biens) en vue de l'instauration d'un climat de confiance entre ces associations et ONGs, la population et la municipalité. Elles devraient également s'investir dans la formation, l'éducation et la responsabilisation des résidents sur les pratiques de l'hygiène et l'amélioration de leur cadre de vie. Avec l'avènement de la Délégation Spéciale, cette délibération n'a pas été appliquée.

3.1.4 – Absence de sensibilisation des acteurs

L'efficacité des prestations ne dépend pas seulement de l'adéquation du matériel de collecte. Il est également très important que le personnel de collecte soit conscient de l'importance et des objectifs de ses prestations : la plupart du temps, les ordures déversées au sol pendant le chargement ne sont plus ramassées et personne n'interpelle les agents de précollecte à cet effet. Il faudra bien que ces agents soient très souvent sensibilisés sur la nécessité et les objectifs des tâches qu'il accomplissent.

Le personnel de collecte tout comme tous les autres acteurs devraient être conscientisés sur la nécessité de déposer les ordures ménagères aux endroits appropriés pour l'efficacité de la gestion des ordures. La population n'est, en effet, pas suffisamment impliquée dans les décisions prises et il n'existe pas d'activités d'intermédiation qui pourraient permettre la concertation. Elle ne mesure donc pas assez l'importance du danger de ces déchets dans son environnement et surtout sur la santé. Une sensibilisation efficace permettra également d'augmenter le nombre d'abonnés à ces prestations

3.2 – Les facteurs liés aux comportements sociaux

Les facteurs liés aux comportements sociaux sont analysés en recherchant les éventuelles anciennes bonnes pratiques qui ont été en usage dans la Ville de Lomé et les raisons de leur disparition, en relevant les pratiques actuelles à prohiber ainsi que les raisons qui ont favorisé le développement de telles pratiques.

3.2.1 – Dilution des vieilles bonnes pratiques urbaines

Malgré l'absence de véritable politique en matière d'hygiène et d'assainissement depuis l'Indépendance, des pratiques traditionnelles ont permis de maintenir, pendant longtemps, la Ville de Lomé dans un état de salubrité. Jusqu'en 1990, dans la plupart des quartiers, les rues étaient, très tôt le matin, balayées sans intervention aucune des services techniques municipaux. Ce noble acte est posé, tous les matins, par chaque riverain, en raison de l'éducation ancestrale reçue qui organise le balayage des différentes parties d'une concession en fonction de l'ordre dans lequel tout visiteur aura l'opportunité de découvrir lesdites parties : d'abord, la devanture, ensuite, la cour et enfin le salon et les chambres.

Cette pratique citoyenne avait été, entre temps, encouragée et parfois même (années 1980) primée par la Mairie qui décernait des prix aux quartiers qui se révélaient ainsi plus propres que les autres. Elle sera même complétée par le Gouvernement qui avait décrété l'"Opération Lomé Ville Propre" qui consistait à mobiliser tous les acteurs urbains à faire la propreté des grandes artères et édifices publics, une fois par mois, les samedis, de 05 à 08 heures du matin et particulièrement à l'occasion des fêtes nationales et des visites de personnalités de marque. Ainsi, les ruelles, les grandes artères et les abords d'édifices étaient bien propres et les déchets régulièrement évacués vers la décharge finale : on parlait ainsi à l'époque de "Lomé la Belle". Aujourd'hui, pourquoi la ville est-elle qualifiée de "Lomé la Poubelle" ? Tout simplement parce que cette pratique citoyenne a disparu dans beaucoup de quartiers du fait du caractère cosmopolite actuel de la ville. L'"Opération Lomé Ville Propre" a également perdu de son intensité parce que la mobilisation n'est plus de mise comme avant, la Mairie aussi n'est plus en mesure d'assurer convenablement le ramassage des ordures ménagères.

3.2.2 – Apparition de mauvaises pratiques

En raison de la forte densité et du taux d'urbanisation élevé de la Ville de Lomé, le volume d'ordures ménagères produit par la population est considérable : 0,65 kg par habitant par jour, ce qui revient à 738,4 tonnes de déchets solides par jour¹⁴. Pratiquement la moitié de ces déchets ne sont pas du tout gérés puisque tous les quartiers de la ville ne sont pas desservis par les entreprises de collecte d'ordures, soit parce que les routes n'y sont pas praticables soit parce que les habitants n'ont pas recours à ces prestations.

Les habitants enfouissent donc ces ordures dans des fossés qu'ils creusent dans leurs concessions ou à côté de chez eux. Certains les déversent dans la rue, dans la lagune, à la plage ou dans les zones de dépression et marécageuses selon les lieux d'habitation. Les parcelles vides (non encore exploitées) constituent une autre destination des déchets. Elles se transforment non seulement en dépotoirs d'ordures mais aussi en lieux où les populations, qui n'ont pas de latrines chez eux, viennent souvent déféquer.

¹⁴ Gestion des déchets urbains au Togo : Cas de la Ville de Lomé. (Laboratoire de gestion, Traitement et valorisation des déchets GTVD, Université de Lomé-Faculté des sciences) Mai 2008.
<http://www.uabobo.ci/seminaire/docs/I%202/Atelier%202/Atelier%20Abidjanfinal.pdf> (P.13)

Certains habitants, du fait qu'ils ne peuvent pas s'offrir les prestations des ONGs et associations de précollecte, utilisent aussi les petites poubelles placées dans les rues pour déverser les ordures produites dans leurs concessions alors qu'elles sont destinées à accueillir des déchets tels que mégots de cigarettes, épluchures de fruits consommés dans la rue... Ces poubelles n'étant pas conçues pour contenir un poids élevé d'ordures finissent par déborder rapidement déversant ainsi leur trop plein dans la rue. Comme le service de vidage de ces poubelles ne fonctionne pas bien lui non plus, les ordures ainsi déversées peuvent rester là, dans la rue, pendant des jours voire même des semaines.

Contrairement à ce qu'on peut observer aujourd'hui dans des capitales très proches de Lomé telles que Accra au Ghana et Ouagadougou au Burkina Faso et même plus éloignées telles que Kigali au Rwanda, le loméen, qu'il se déplace en voiture, à moto, à vélo ou à pieds, a désormais l'habitude de jeter dans la rue tout ce dont il veut se débarrasser (papiers, sachets plastiques, restes de fruits ou d'autres aliments, mégots de cigarette...). Très souvent, il n'est pas surprenant de découvrir, dans les rues de certains quartiers, des sachets plastiques ou colis contenant des matières fécales jetées la nuit par des habitants de concessions dépourvues de coins d'aisance ou de concessions dont les latrines sont pleines et ne sont pas encore vidées pour difficultés financières.

Une grande partie des ordures, qui traînent dans les rues de la Capitale, proviennent également des commerçants de tout genre qui s'installent à n'importe quel coin de rue et qui ne prennent pas soin de leurs lieux d'activités. Même s'ils le font, ils jettent les ordures ramassées juste un peu plus loin de leur lieu d'activités.

Les rigoles et les caniveaux sont également transformés en dépotoirs rendant impossible l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ; ce qui contribue à l'inondation des rues de la ville surtout pendant la saison des pluies. Ce phénomène est encore plus prononcé dans les quartiers où les caniveaux ne sont pas couverts et ces quartiers sont nombreux dans la Ville de Lomé : plus de 30 % des caniveaux sont en effet dans cet état.

Les eaux usées représentent, en effet, aussi un problème majeur dans la capitale : les habitants, qui n'ont pas de système d'évacuation, déversent, sans gêne, ces eaux tout simplement dans les rues engendrant ainsi des odeurs insupportables.



Caniveau sans dalles rempli d'ordures et d'eaux usées domestiques . (Rue du quartier Hanoukopé)

Photo : Agbogbe Biyemi

3.3 – Les facteurs économiques

Les facteurs économiques sont également multiples mais les plus importants sont liés aux fonctions économiques de la ville et à la nature de certains produits commerciaux.

3.3.1 – *Facteurs liés aux fonctions économiques de la ville*

Depuis toujours, Lomé a été une ville commerçante. Cette vocation s'est renforcée par, d'une part, ses caractéristiques de ville frontière (donc de transit de diverses transactions) et de ville marché avec sa quarantaine de marché et, d'autre part, la transformation de toutes les artères de la ville en chaussées commerciales qui accueillent habitants de concessions riveraines, chômeurs et autres pour lesquels le commerce informel est devenu, depuis plusieurs années, la seule source d'emploi et de revenus. En absence de véritable politique de gestion des déchets urbains, la Municipalité n'a pas su prévoir le rythme de production d'ordures de tous ces acteurs qu'elle a laissés pour compte surtout au niveau des quartiers périphériques.

Il n'existe pas non plus de stratégie de collecte et de traitement ou d'élimination appropriée des déchets industriels. Pire, rares sont les industries qui font des études d'impact environnemental avant de s'implanter. Il en est de même pour les déchets produits par les hôpitaux et centres de santé de la ville qu'on retrouve parfois ensemble avec les déchets industriels et les produits de vidange des latrines, fosses étanches et fosses septiques de la ville à des endroits inappropriés de la ville (lagunes, dépressions et parcelles périurbaines...).

Enfin, il faut ajouter à cette liste, les déchets agricoles. Lomé est aussi une ville agricole où se pratique, dans certains quartiers périphériques, agriculture urbaine de subsistance et même destinée au commerce local : cultures de produits vivriers (maïs, mil, manioc, haricot, tomate, piment...) et de produits maraîchers (laitue, persil, oignon, poivron...). Ces quartiers qui sont exubérants et verdoyants, pendant les périodes de pousse des cultures, se transforment en nids de moustiques lorsque ces cultures prennent un peu de hauteur et deviennent dangereux pour leurs habitants. De plus, en l'absence de réglementation en matière de traitement de déchets agricoles, les plants asséchés après les récoltes, ne sont pas bien traités. Ils offrent un spectacle de désolation dans ces quartiers qu'ils exposent à des risques d'incendie à la faveur d'un mégot de cigarette, d'une allumette ou d'un morceau de charbon ardent jeté par une main imprudente ou mal intentionnée.

3.3.2 – Facteurs liés à la nature des produits commerciaux

Il s'agit particulièrement des produits non biodégradables tels que les emballages plastiques (sacs, sachets, pots, bouteilles...) qui ont des effets nocifs sur l'environnement. L'importation et l'utilisation de ces produits et particulièrement des sachets plastiques, sont, aujourd'hui, à la mode, dans tout pays mais deviennent un problème de santé publique si elles ne sont pas bien gérées.

Certains pays, comme le Rwanda, en ont pratiquement prohibé l'importation. Ailleurs, on arrive à les recycler en divers produits (habillement, jouets, matériaux de construction...). Au Togo, les pots et bouteilles sont nettoyés et réutilisés comme emballages par les vendeuses d'huiles, d'arachides et d'autres divers produits mais lorsqu'ils sont détériorés,

ils sont jetés n'importe où dans la nature sans aucun souci de leur caractère non biodégradable et du danger qu'ils représentent ainsi pour l'homme et l'environnement. En ce qui concerne les sachets plastiques, leur légèreté leur permet de se déplacer au gré du vent et de se retrouver accrochés aux câbles et poteaux électriques en milieu urbain. Il leur arrive même de gêner la vue des passants et particulièrement des cyclistes et motocyclistes et d'occasionner des accidents de la circulation.



Sacs plastiques noirs jetés dans la rue et qui est enfouie dans le sol du fait que la rue ne soit pas goudronnée. La plupart des rues non goudronnées de la ville reflètent cette image.

Photo : Agbogbe Biyemi

3.4 – Les facteurs d'ordre financier

Les facteurs d'ordre financier proviennent essentiellement de la non rentabilité de la filière de gestion des ordures ménagères à Lomé qui est liée à la faiblesse des finances de la ville et à l'inaccessibilité des tarifs de ramassage des ordures à la majorité des ménages.

3.4.1 – Faiblesse des finances communales

En ce qui concerne particulièrement le financement du service des ordures ménagères, la Ville de Lomé se confronte à une forte progression des dépenses liées à ce service au moment où les recettes budgétaires susceptibles d'être affectées à son financement diminuent dans le temps. Comme l'indique le tableau ci-après, ces recettes sont constituées de :

- la taxe de résidence (Article 7504 du budget communal) qui est représentative et libératoire de la taxe sur les ordures ménagères, de la taxe civique et de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation, dont le rendement, depuis 1998, l'année de sa mise en recouvrement, n'a guère atteint 11% des prévisions ;
- la participation de l'Etat, contribution pour le service des ordures ménagères (Article 7320) qui prend la forme d'une subvention dont le montant est fixé par l'Etat seul, de manière discrétionnaire, en fonction de ses propres ressources.

Tableau n° 02 : Budget du Service des Ordures Ménagères en millions de Fcfa

Désignation	1998		1999		2000	
	Prévision	Réalisé°	Prévision	Réalisé°	Prévision	Réalisé°
Recettes						
Taxe de résidence (Article 7504)	400,00	0,19	200,00	21,00	21,00	0,00
Participation de l'Etat (Article 7320)	350,00	350,00	350,00	300,00	134,00	134,00
Autres recettes	1 967,88	1 931, 79	2 701,33	1 989, 90	3 176, 92	4 072, 34
Recettes totales	2 717,88	2 282,00	3 251,33	2 310,86	3 331,92	4 206,34
Dépenses						
Collecte des OM (Article 63132)	459,97	499, 64	700,00	833, 60	900,00	1 653,61
Autres dépenses	2 257,91	1 741,70	2 551,33	2 339,49	2 431, 92	2 552,73
Dépenses totales	2 717,88	2 241,34	3 251,33	3 173,09	3 331,92	4 206,34

Source : Mairie de Lomé ; **Légende :** Article 7320 = Contribution pour le Service des Ordures Ménagères
1 Euro=655,96 Fcfa

L'évacuation des dépotoirs intermédiaires représente donc une très grande partie du budget de la Ville. De 1998 à 2000, son coût a représenté, en moyenne par année, le tiers (33,25 %) des dépenses totales engagées sur le budget communal¹⁵. L'incapacité des deux catégories de recettes affectées (articles 7504 et 7320) à couvrir les dépenses du service des ordures ménagères explique l'endettement de la Ville de Lomé envers plusieurs entreprises contractées pour l'évacuation des dépotoirs vers la décharge finale. Ce qui engendre les irrégularités dans leurs prestations de service et, par ricochets, des tas d'ordures qui s'amoncellent sur les dépotoirs intermédiaires.

¹⁵ Rapport d'évaluation des systèmes de ramassage des ordures ménagères dans la Ville de Lomé. (P.36)

3.4.2 – Tarifs de précollecte inaccessibles aux ménages

Le tarif d'abonnement pour la précollecte des ordures ménagères par les ONGs et associations était, au départ, de 1.000 (1,52 Euro) à 1.500 (2,29 Euros) Fcfa par mois par ménage, selon le quartier et la distance par rapport au dépotoir intermédiaire. Ce tarif a été très vite transformé en tarif par concession du fait de la faiblesse des revenus des ménages. Ce qui a totalement bouleversé les prévisions des ONGs et associations du secteur. Malgré cette réduction, le tarif demeure inaccessible à une grande majorité de ménages. En effet, ce tarif représente plus de 5% du revenu équivalant au seuil de pauvreté sous lequel vivent environ 70% des ménages togolais. Devant cette situation, certains abonnés n'arrivent pas à payer régulièrement ou pas du tout leur redevance et sont parfois obligés de résilier leur contrat pour recommencer à jeter leurs ordures dans la nature.

3.4.3 – Statut des agents précollecteurs

La faiblesse du tarif et du nombre d'abonnés ne permet pas de rentabiliser l'activité de précollecte des ordures ménagères. Les recettes qu'elles effectuent ne pouvant couvrir leurs charges d'exploitation (salaires, amortissement, entretien et réparation), les ONGs et associations de précollecte sont souvent obligées de payer des salaires de misère aux agents précollecteurs (en moyenne 15.000 à 18.000 Fcfa soit 22,87 à 27,44 Euros). Ce salaire ne permet pas à l'agent précollecteur de souscrire lui-même un contrat d'abonné pour le ramassage des ordures produites dans la concession où il loge. Ce bas niveau de rémunération qui, de plus est dénué de couverture sociale, est démotivant et a des répercussions sur le rendement professionnel des agents précollecteurs, donc sur la qualité de leur prestation et partant sur l'état de salubrité de la ville.

IV – LES POLITIQUES, STRATEGIES ET ACTIONS MENEES A CE JOUR

Ces politiques, stratégies et actions sont étudiées surtout à travers les fonctions de la ville.

4.1 – Les fonctions de la Mairie de Lomé

La fonction principale de la Mairie de Lomé est la gestion de l'espace constitué par le périmètre urbain de la Ville de Lomé. Cette gestion est la démarche qui consiste à planifier, à organiser, à diriger et à contrôler toutes les activités devant concourir à la satisfaction des besoins et au bien-être collectif et individuel des personnes physiques et

morales évoluant dans ce périmètre urbain. Ce qui implique pour la Ville d'assumer plusieurs fonctions qui sont, comme dans toute autre commune, à la fois politiques, économiques, techniques et sociales.

4.1.1 – Fonctions politiques

Conformément à la Loi sur la Décentralisation, la Ville de Lomé est une commune, c'est à dire une collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Aux termes de cette loi, une commune regroupe les habitants d'un espace territorial continu. Lomé constitue une commune urbaine, en ce sens qu'elle est composée de plusieurs cantons et chef-lieu de la Préfecture du Golfe. Elle est régie par un statut particulier défini par la même loi. Elle est divisée en cinq Communes d'Arrondissement dotées elles aussi de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle a pour organes, d'une part, le Conseil de la ville, organe délibérant de la ville composé de l'ensemble des Conseillers des Communes d'Arrondissement et, d'autre part, le Bureau Exécutif du Conseil de la Ville composé du Maire de la Ville et des cinq Adjoints. Le Maire est le Chef du Bureau Exécutif du Conseil de la Ville. La Commune d'Arrondissement a aussi ses organes que sont : le Conseil de Commune d'Arrondissement et le Bureau Exécutif du Conseil de Commune d'Arrondissement.

4.1.2 – Fonctions économiques et financières

Aux termes de la loi sur la décentralisation, la commune est compétente dans la plupart des domaines économiques à savoir : (i) le développement local et l'aménagement du territoire, (ii) l'urbanisme et habitat, (iii) les infrastructures, les équipements, les transports et communications, (iv) l'énergie et l'hydraulique, (v) la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement et (vi) le commerce, le tourisme et l'artisanat.

Cependant, très peu de ces domaines font l'objet d'une véritable attention des actions des Autorités de la Ville, soit par ignorance, soit du fait d'une plus grande présence de l'Etat dans ces domaines et enfin soit en raison de la faiblesse des capacités financières et techniques de la Ville.

- En matière foncière, la municipalité de Lomé se limite dans un rôle de simple chambre d'enregistrement des ventes de terrain.

- En matière de constructions nouvelles, les nouvelles zones d'extension sont délimitées, plutôt à un niveau central, par la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (administration centrale) ; la commune jouant tout juste un rôle d'intermédiaire dans la délivrance de permis de construire.
- Les réseaux de viabilisation sont en charge directe des institutions nationales.
- L'administration centrale et les sociétés concessionnaires interviennent souvent dans la commune sans impliquer la municipalité.
- La fiscalité foncière et immobilière échappe bien à la Ville, de la détermination de l'assiette jusqu'au recouvrement. Malgré la personnalité juridique et l'autonomie financière reconnues à la commune par la réforme territoriale,
 - l'assiette foncière continue d'être définie par la Direction Générale du Cadastre ;
 - les rôles d'impôts locaux sont émis par la Direction Générale des Impôts ;
 - la commune ne peut pas jouir librement de sa trésorerie qui demeure confondue avec celle de l'Etat, au nom du principe de l'unité de caisse.

La commune perd ainsi toute son autonomie et ne peut pas mettre en place une véritable gestion de ses ressources qui sont d'ailleurs faibles et de rentrée aléatoire et vident ainsi le budget communal de sa substance d'outil de gestion et de développement.

Sur le plan des fonctions strictement financières, la Ville tout comme ses communes d'arrondissement dispose d'un budget qui prévoit, pour une année, toutes ses recettes et dépenses. Sous réserve des dispositions de la loi de finances, les recettes fiscales de la Ville sont constituées de tout ou partie des taxes suivantes : la taxe d'habitation perçue par la ville, la taxe professionnelle unique, la taxe complémentaire sur les salaires, la taxe sur les appareils automatiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement, la taxe de distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, les produits de droits de timbres.

A cela s'ajoutent les recettes de prestation des services provenant de tout ou partie des taxes telles que la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, la taxe d'encombrement des voies, la taxe sur les enseignes, la taxe de marché, l'amende de simple police, la taxe d'occupation du domaine public.

L'Etude sur les Finances Locales (Rapport de synthèse, décembre 2006, PNUD) constate que les collectivités territoriales, en général au Togo, manquent de moyens financiers, humains et matériels du fait de la faiblesse de revenus de la fiscalité directe et indirecte, de la non effectivité du recouvrement de toutes les recettes prévues par la loi avec pour corollaire la faible mobilisation des ressources et du non transfert par l'Etat des produits de recettes fiscales collectées. Cela provient aussi du fait que le dernier adressage de la Ville de Lomé remonte à 1997 : ce qui ne permet pas de mettre à jour le fichier des contribuables. Par ailleurs, le Cadastre n'est pas lui non plus à jour puisqu'il n'intervient pas en réalité dans les opérations d'évaluation de la matière imposable et du suivi des constructions, acquisitions et mutations foncières et immobilières : toutes les opérations de mutation d'immeubles sont effectuées par les particuliers à son insu. En 2005, par exemple, la Ville de Lomé n'a disposé donc que de 65% environ des recettes d'impôts locaux recouverts pour son compte.

Les analyses de la même étude révèlent que les montants recouverts au titre des principales taxes, dans la Ville de Lomé, n'évoluent pas en dépit de l'essor des activités commerciales et autres. Le fichier des contribuables mis en place date de 1998 et seul un (1) agent est affecté à sa mise à jour périodique, ce qui n'est pas possible compte tenu du développement des activités dans la ville. Par ailleurs, un bon nombre de recettes communales ne sont recouvrées pas par la ville elle-même mais par d'autres institutions, par exemples :

- les droits de place dans les 26 marchés de la ville par l'EPAM (Etablissement Public d'Administration des Marchés) dont les relations avec la ville demeurent mal précisées ;
- les taxes sur la publicité, au niveau de la zone aéroportuaire, par la structure en charge de la gestion de l'Aéroport ;
- les taxes de stationnement dans les gares routières par les syndicats de transporteurs et au niveau de certaines aires de stationnement, par les privés.

D'autres raisons de la faiblesse des recettes de la ville sont la réticence de certains redevables à payer les taxes (les créances sur les Sociétés d'Etat au titre de la taxe sur la publicité, par exemple, s'élèvent, au 31 décembre 2005, à 566 millions de Fcfa (862.861,44 Euros) et l'évasion fiscale (malversations, corruptions...).

Par ailleurs, le poids des dépenses de fonctionnement sur les ressources mobilisées (87% des recettes en moyenne) est tel que la ville ne peut procéder à aucune opération d'investissement d'envergure au profit de ses administrés. Il est démontré que les collectivités locales togolaises se situent en dernière position dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en matière d'investissement (Cf. le tableau n° 03).

Tableau n° 03 : Investissements réalisés par les collectivités locales en 2003 en million de FCFA

LIBELLES	Togo	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal
Investissements	71	3.680	1.016	18.712	11.894	2.406	5.149

Source : Observatoire des Finances Locales de l'UEMOA

1 Euro=655,96 Fcfa

Il faut ajouter à tout cela que le pays n'ayant connu, depuis l'Indépendance, que deux élections locales dont la dernière remonte à l'année 1987 de sorte qu'une personne âgée de 36 ans, en 2006 n'a jamais participé à une élection des conseils locaux et n'a donc pas une perception claire de la gestion locale. Par tranches d'âges, 81 % des togolais ont de 0 à 36 ans et 19 % ont 37 ans et plus : c'est dire que la grande majorité des togolais (et une frange importante de la population active est dans cette situation) n'est pas, à priori, facile à solliciter en vue d'une mobilisation des ressources locales.

4.1.3 – Fonctions sociales

Aux termes de la Loi sur la décentralisation, la commune est également compétente dans la plupart des domaines liés à la population, à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle, à l'action sociale et à la protection civile et enfin aux sports et loisirs ainsi qu'à l'action culturelle.

4.1.4 – Fonctions techniques

L'organisation des services communaux souffre d'un très faible encadrement tant sur le plan administratif que technique. Très souvent les maires qui sont d'origine très diversifiée ne bénéficient pas d'une mise à niveau véritable qui leur est indispensable étant donné l'évolution fulgurante que connaît le domaine de la gestion urbaine et municipale.

Le reste du personnel ne comprend pas souvent de cadres administratifs et techniques devant donner une assistance et des conseils opportuns aux maires. Surtout à l'intérieur du pays où toutes les administrations impliquées dans la gestion urbaine ne sont pas

représentées, le géomètre des Travaux Publics devient auprès du maire, le technicien clé des problèmes liés à la gestion urbaine et foncière.

Seule la Ville de Lomé dispose d'une Direction des Services Techniques qui malheureusement n'a pas de compétences et d'équipements techniques adéquats devant lui permettre de faire face à ses responsabilités de maintien de la salubrité urbaine, de gestion et de maîtrise de l'espace urbain et d'entretien des équipements existants.

4.2 – Les acteurs de la ville

4.2.1 – *Le secteur public*

Depuis 1921, par arrêté ministériel, la gestion des déchets solides urbains dans la Ville de Lomé est du ressort de la Mairie qui assurait ce service en régie. Depuis lors, la ville a connu différentes stratégies de gestion des ordures ménagères.

Jusqu'en 1974, la collecte se faisait par les agents de la voirie aux points de ramassage dans la vieille ville. A cette époque, le système institué permettait aux populations de déverser les ordures ménagères dans de grosses poubelles ou dans des conteneurs. Chaque point de ramassage se situait à proximité des latrines publiques desdits quartiers.

En 1974, le service de ramassage a été privatisé par l'Etat. Ainsi, de cette date jusqu'en 1997, la SOTOEMA (Société d'Enlèvement des Ordures Ménagères et d'Assainissement) s'est vue confiée la tâche de collecter les ordures ménagères, dans la ville. La collecte à domicile des ordures ménagères se faisait au moyen de camions qui ne desservaient que les quartiers dont les voies sont praticables, deux ou trois fois par semaine. A partir des années 1990, du fait de la crise sociopolitique qu'a connue le pays, la Municipalité n'arrivait plus à payer la SOTOEMA et le contrat a été résilié en 1997.

De 1997 à 2000, la gestion de la collecte des ordures est revenue à la Direction des Services Techniques (DST) de la Mairie et plus précisément à sa Cellule de Gestion des Déchets. La collecte se faisait, du lieu de production vers la décharge finale mais il faut noter ici que le ramassage ne se faisait que sur les grandes artères de la ville.

A partir de juillet 2000, on a assisté à l'émergence d'associations et ONGs de précollecte des ordures ménagères qui ont vu le jour du fait de l'arrêt des prestations de la SOTOEMA. Ces associations et ONGs font le ramassage porte à porte (ramassage à domicile) vers les dépotoirs intermédiaires. Les ordures sont ensuite acheminées à la décharge finale, avec du matériel de travaux publics, par les entreprises de génie civil contractées par la DST.

4.2.2 – Les ONGs et associations de base

Une centaine d'associations et ONGs interviennent dans la précollecte des ordures ménagères, dans tous les quartiers de la Ville de Lomé, avec une méthode de ramassage qui peut parfois varier d'une institution à l'autre. L'annexe 01 donne la liste des structures engagées dans cette activité, dans la Ville de Lomé.

a. La méthode de collecte

Elle dépend essentiellement de la technique, du rythme et de l'efficacité du ramassage.

- La technique de collecte

Les associations et ONGs font de la collecte ou de la précollecte des ordures ménagères en fonction du matériel dont elles disposent.

- Précollecte porte à porte : On parle de précollecte porte à porte lorsque les ordures ménagères sont ramassées de leur lieu de production et acheminées à un dépotoir intermédiaire. Le matériel utilisé est souvent la charrette à bras et/ou le tracteur à remorque. Ce sont des charrettes en bois ou en métal équipées de 2, 3 ou 4 roues avec souvent une capacité d'environ 0,5 à 1,8 m³. Elles sont tractées par deux personnes, parfois trois, compte tenu de l'état de la voirie de la zone d'intervention. Elles sont munies de couvercle (surtout celles en métal) ou non. Une même organisation peut disposer de charrettes à bras à 2, 3 ou 4 roues et/ou de capacité variable. Les tracteurs tirent des remorques d'une capacité de 7 à 8 m³. L'équipe de précollecte est alors composée de 3 à 4 agents, non compris le conducteur du tracteur. Les ordures ménagères précollectées à l'aide des charrettes et des tracteurs sont acheminées vers les dépotoirs intermédiaires affectés aux diverses organisations et ONGs en fonction de leur zone d'intervention.

- Collecte porte à porte : La collecte porte à porte des ordures ménagères se fait du lieu de production à la décharge municipale d'Agoényivé par les associations ou ONGs qui ont des véhicules motorisés autres que les tracteurs. Du fait de l'emploi de ces véhicules plus rapides, il est interdit à ces associations ou ONGs d'utiliser les dépotoirs intermédiaires comme sites de décharge. Habituellement, les associations utilisent des bennes à ordures ménagères ou des camionnettes banalisées.

Certaines associations ou ONGs possédant à la fois des charrettes et des véhicules motorisés pratiquent aussi bien la précollecte porte à porte que la collecte porte à porte.

- Le rythme de collecte

Le rythme de précollecte ou de collecte des ordures ménagères adopté par les associations ou ONGs est en général de 2 fois par semaine pour le service ordinaire fourni aux abonnés. Il est porté à une fréquence plus élevée pour les clients qui le souhaitent et moyennant un contrat plus onéreux.

- L'efficacité de la méthode

Grâce à la charrette qui permet d'accéder à des voies difficiles, la précollecte est assurée efficacement dans les quartiers de la Ville de Lomé. Malheureusement, la charrette n'est pas adaptée à de grandes distances et sa traction nécessite un effort humain considérable : ce qui limite d'ailleurs le volume transportable et augmente le nombre de rotations. L'emploi de tracteurs à remorques ou de camionnettes permet d'éviter ces insuffisances mais le coût d'exploitation (consommation de gas-oil et de lubrifiant, entretien et réparation...) est par contre relativement important.

- L'abonnement : Il peut être souscrit soit par un ménage, soit par l'ensemble d'une concession, soit par une personne morale. Le taux des redevances varie, en général, de 1.000 Fcfa (1,52 Euro) à 1.500 Fcfa (2,29 Euro) par mois par abonné. L'option d'un service spécial (plus de 2 fois par semaine) ou pour un volume important d'ordures ménagères (entreprises par exemple) nécessite un tarif supérieur à 1.500 Fcfa. Ces tarifs sont souvent objet de négociation à la baisse.

- Recettes et dépenses relatives à l'opération : Les recettes sont, en grande partie, constituées des redevances payées par les abonnés. Les associations et ONGs ne tirent pas encore un revenu conséquent de l'opération. Le niveau des recettes de chaque association ou ONG dépend de la qualité du service rendu, du nombre et du degré de solvabilité de ses abonnés ainsi que de sa capacité de recouvrement. Chaque association ou ONG a un percepteur (agent de recouvrement) qui perçoit les redevances auprès des abonnés. Ces percepteurs rencontrent souvent des difficultés dans la perception des redevances car certains abonnés ne payent pas pour diverses raisons (tarif inaccessible aux revenus, refus systématique de paiement, etc....). Il arrive que certains percepteurs ne reversent pas l'intégralité des redevances recouvrées. Les recettes, dans bien des cas, ne couvrent pas les charges d'exploitation de l'activité.

- Financement du système : Au départ, les investissements ont été financés, soit sur fonds propres par les associations et ONGs elles-mêmes, soit avec l'assistance d'ONGs et bailleurs de fonds internationaux tels que CERAD International, GTZ, PNUD, Union Européenne, SCAC (Coopération Française), Agence Intergouvernementale de la Francophonie... En mars 2001, sur 55 associations et ONGs recensées par la DST à Lomé, 21 soit 38% ont bénéficié de l'apport de ces organismes pour développer leur activité. Normalement les redevances payées par les abonnés devraient permettre d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement et garantir le renouvellement des investissements mais cela reste impossible du fait des difficultés rencontrées par ces associations et ONGs.



Pré-collecte porte à porte des ordures ménagères organisée par les agents des associations ou ONGs du lieu de production vers les dépotoirs intermédiaires.

Source : Atelier CIFAL Communication Lomé

<http://www.cifal-ouaga.org/exposes/expose2/Atelier%20CIFAL%Communication%20Lom%C3%A9.ppt>

4.2.3 – Le secteur privé (entreprises d'évacuation des dépotoirs)

Il s'agit essentiellement des entreprises privées sous contrat avec la Ville de Lomé pour évacuer les ordures ménagères des dépotoirs intermédiaires et les acheminer à la décharge finale, à Agoényivé. La liste de ces entreprises figure en Annexe 02. Ce sont des entreprises de génie civil comme l'entreprise WATTE-RA qui possède 20 camions composés de 9 bennes tasseuses, 6 portes conteneurs, 5 bennes basculantes et 4 chargeurs. Sa zone de couverture s'étend de la Lagune jusqu'à la frontière d'Aflao en passant par les quartiers Nyékonakpoè, Dékon, Fréau Jardin, Assivito. Elle enlève mensuellement entre 18.000 et 28.000 m³ d'ordures ménagères.



Evacuation d'une dépotoir intermédiaire par une entreprise privée de la place.

Source : Atelier CIFAL Communication Lomé

<http://www.cifal-ouaga.org/exposes/expose2/Atelier%20CIFAL%Communication%20Lom%C3%A9.ppt>

4.2.4 – Les bailleurs de fonds

Comme dit plus haut, des ONGs et bailleurs de fonds internationaux comme CERAD International, GTZ, PNUD, l'Union Européenne... interviennent dans le financement des activités des associations et ONGs de ramassage des ordures ménagères, à Lomé. Ils accordent également leur appui à la ville elle-même. C'est ainsi que l'Opération pilote d'enlèvement des ordures ménagères dans les Quartiers Ablogamé et Doumasséssé (exécutée de 1997 à 2000) a été intégralement financée par la Banque Mondiale à concurrence d'un montant de 76.381.366 Fcfa (116.442,64 Euros). Par ailleurs, dans le cadre de la coopération décentralisée, un camion benne compacteur a été mis à la disposition de la Mairie de Lomé par le Grand Lyon (France) pour la mise en œuvre du volet Ablogamé de la même opération étendue aux Quartiers Akodésséwa et Wété. Les pannes répétées du camion n'ont pas permis de mener à terme ce volet de l'opération.

4.2.5 – La population

En plus des prestations de la DST, des associations et ONGs, la population de la Ville de Lomé essaie aussi, avec les moyens à sa portée, de s'investir dans l'hygiène et le maintien de la propreté de la ville.

La précollecte porte à porte est également pratiquée par des femmes et des jeunes qui n'appartiennent à aucune association ou ONG et qui exercent cette activité dans le but de se faire un peu d'argent avec un tarif de 25 à 50 Fcfa par jour (0,04 et 0,08 Euro). La plupart des zones où ils offrent leurs prestations sont des quartiers inaccessibles aux camions et charrettes ou des concessions dont les habitants ne pouvant pas payer les redevances exigées par les associations ou les ONGs. Ils transportent les ordures ménagères dans des paniers ou bassines mais, en l'absence de tout contrôle, il n'est pas toujours sûr que ces ordures soient effectivement acheminées à des dépotoirs intermédiaires appropriés.

4.3 – Politiques et actions menées

Comme déjà annoncé ci-dessus, il n'y a pas eu, en général, de véritable politique de gestion des ordures ménagères au Togo et en particulier dans la Ville de Lomé. En dehors de la Stratégie proposée par URBAPLAN et qui n'a pas été menée à son terme et de la Stratégie préconisée en 2002, par un groupe de consultants et qui n'a même été l'objet de mise en œuvre, il n'existe, en effet, aujourd'hui, aucun document écrit qui définit et planifie les modalités de gestion des ordures ménagères dans la ville. Les actions menées, à ce jour, sont celles qui se dégagent de la présentation ci-dessus des acteurs et qui peuvent être récapitulées en six opérations, à savoir :

- la prestation fournie par la SOTOEMA avec ses camions bennes et des bacs à ordures ;
- le ramassage, porte à porte, effectué par la DST sur les grandes artères de la ville ;
- l'expérience de collecte faite à Ablogamé avec le camion fourni par le Grand Lyon à la Ville de Lomé ;
- l'évacuation organisée par la ville des dépotoirs sauvages ;
- l'opération pilote de collecte des ordures ménagères à Doumassessé ;
- la précollecte organisée par les associations ou ONGs.

4.3.1 – La prestation fournie par la SOTOEMA

La SOTOEMA faisait de la collecte porte à porte sur les grandes artères de la ville avec ses camions bennes et des bacs à ordures dans lesquels les ménages allaient déposer eux-mêmes leurs ordures. Il n’y avait pas de dépotoirs intermédiaires et la ville était bien propre. Mais les dettes cumulées de la ville vis à vis de la SOTOEMA ont conduit progressivement à une dégradation de la qualité des prestations, puis à la rupture, en 1997, du contrat qui liait la ville à la société.

4.3.2 – Le ramassage porte à porte effectué par la DST sur les grandes artères

Ce système expérimenté, de 1997 à 2000, au détriment des concessions non riveraines des grandes artères, était une solution provisoire en attendant un système plus global. Il a révélé plusieurs insuffisances telles que (i) les pertes d’ordures liées à la non couverture des véhicules utilisés, (ii) la gratuité et donc le manque de rentabilité financière du système qui nécessitait des dépenses d’environ 11,5 millions de Fcfa par mois. Pour que ce système fonctionne convenablement, il lui faudrait : (i) un matériel de collecte adapté, (ii) un personnel bien sensibilisé et (iii) un autofinancement assuré.

4.3.3 – L’expérience faite avec le camion fourni par le Grand Lyon

Cette expérience menée dans les quartiers Akodesséwa, Ablogamé et Weté, de 1999 à 2000, a été, quant à elle, marquée, pendant sa mise en œuvre, par l’irrégularité et l’inaccessibilité physique du service ainsi que par la faiblesse de son taux de couverture. Elle aurait peut-être réussi si (i) le véhicule utilisé était en bon état, (ii) la voirie était adéquate, (iii) le nombre d’abonnés conséquent et (iv) les dépotoirs intermédiaires avaient été préalablement éradiqués dans ces quartiers, avant la mise en œuvre de l’opération.

4.3.4 – L’évacuation organisée par la ville des dépotoirs intermédiaires

L’arrêt de la prestation de SOTOEMA, a renforcé le développement, à travers la Ville de Lomé, d’une multitude de dépotoirs spontanés. Ce qui a amené la Mairie à confier l’évacuation sous contrat de ces dépotoirs à des entreprises privées de génie civil. L’opération, telle que conçue, coûte cher et ne génère aucun revenu à la Mairie. Le système est mal accepté par les populations, en raison de la localisation et de l’irrégularité d’évacuation des dépotoirs intermédiaires qui deviennent ainsi un grand vecteur de maladies et nuisances pour les hommes et de pollution pour l’environnement.

Ce système aurait pu atteindre ses objectifs s'il avait réuni les conditions ci-après : (i) des véhicules d'évacuation adaptés, (ii) des dépotoirs intermédiaires sans risque, (iii) un rythme d'évacuation adéquat et (iv) un autofinancement assuré.

4.3.5 – L'opération pilote de collecte des ordures ménagères à Doumassessé

L'opération, menée de 1997 à 2000, sur la base de la Stratégie proposée par URBAPLAN, consistait en la concession par la Ville de Lomé de la collecte des ordures ménagères, à Doumassessé, à l'Entreprise OTOMAN. Cette concession a pour objet d'assurer, dans le quartier, le service complet de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères. En retour, le concessionnaire se fera payer directement ses services par une redevance perçue auprès des ménages du quartier. Elle s'est également terminée en queue de poisson, surtout à cause de divers problèmes et insuffisances qui ont émaillé sa mise en œuvre, à savoir, entre autres : la mauvaise localisation des dépotoirs intermédiaires et leur mode d'évacuation, la faible acceptation du système par la population, la faiblesse du nombre d'abonnés et du taux de recouvrement des redevances. De l'analyse de ces problèmes et insuffisances, il découle les conditions optimums de mise en œuvre ci-après : (i) une campagne de sensibilisation mieux adaptée, (ii) une rémunération adéquate des prestations et (iii) une mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement telles que la suppression des dépotoirs sauvages existants, la surveillance des lieux évacués, et l'interdiction des dépôts anarchiques d'ordures dans tout le quartier et ses alentours.

4.3.6 – La précollecte organisée par les associations ou ONGs

La précollecte des ordures ménagères organisée, dans divers quartiers, par les ONGs et associations a eu pratiquement les mêmes problèmes et conditions optimums de mise en œuvre que les autres systèmes présentés ci-dessus. Toutes ces structures de précollecte sont confrontées notamment : (i) à la situation des dépotoirs intermédiaires qui ne tient pas compte du rayon d'action réduit des charrettes, (ii) à l'insuffisance de compétence dans la gestion, (iii) à la rivalité entre structures associatives d'un même quartier, (iv) au manque de considération sociale des agents précollecteurs d'ordures, (v) à la mobilité de ces agents du fait de la précarité de leurs conditions de travail, (vi) au manque de rentabilité de l'activité et (vii) au manque de véritable cadre de concertation entre les associations et la municipalité.

Aujourd'hui, seulement deux sur ces six systèmes sont encore opérationnels. Il s'agit de la précollecte organisée par les associations et ONGs et l'évacuation organisée par la ville des dépotoirs sauvages qui forment l'ossature actuelle de l'organisation de la collecte des ordures ménagères dans la Ville de Lomé.

4.4 - Les stratégies de communication menées à ce jour

4.4.1 - L'état de la communication au Togo

Le paysage médiatique du Togo est constitué de médias publics et privés. L'apparition des nouveaux moyens de communication locale (radios et télévisions locales privées, presses écrites privées...) a considérablement changé le domaine de la communication locale qui reposait autrefois sur les médias publics, les banderoles et affiches de coins de rue. Même des sociétés privées de publicité ont fait leur apparition dans l'environnement urbain et disposent de panneaux géants dans les rues pour les affiches. Les seuls moyens de communication dont dispose la Municipalité sont essentiellement les affiches (à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies d'arrondissement), les communiqués à la télévision, à la radio et dans la presse écrite.

a. Les médias publics

Parmi les médias publics, on compte Radio-Lomé, Radio-Kara, TVT (Télévision togolaise), Togo-Presse et l'ATOP (l'agence togolaise de presse). Radio-Lomé est la première radio qui fut créée au Togo sous les colonisateurs en 1953 et qui fut par la suite reprise par les dirigeants après l'indépendance. Créée en 1975, Radio Kara, quant à elle, est située à Kara à environ 400 Km au Nord de Lomé. Elle avait pour mission initiale de relayer l'information en direction des populations du Nord. Elle couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire national, tout comme Radio Lomé.

La TVT fut créée, le 31 juillet 1973, sous l'appellation de « Radio Télévision de la Nouvelle Marche » en abrégé RTNM. Depuis 1990 la RTNM est devenue la Télévision Togolaise (TVT). Togo-Presse (quotidien national d'information) et ATOP furent respectivement créées en 1962 et 1975. L'ATOP collecte les nouvelles sur toute l'étendue du territoire national, centralise toutes les informations venant de l'étranger et ventile les nouvelles nationales et internationales après sélection aux organes de diffusion (Radiotélévision, Presse), ainsi qu'aux abonnés.

b. Les médias privés

Les médias privés au Togo sont constitués de plusieurs organes d'informations. Il existe en tout une quarantaine de journaux (à parution hebdomadaire, bi et tri hebdomadaire, bimensuelle et mensuelle), une soixantaine de radios locales et une dizaine de chaînes de télévisions.

c. Les télécommunications

A Lomé, deux sociétés assurent le service public de télécommunication :

- Togo Télécom qui fournit le téléphone fixe (le réseau standard et le produit Illico qui est également compatible avec des Cartes Express Internet) ;
- Togo Cellulaire qui est l'un des opérateurs de téléphone mobile de la place.

Le réseau de téléphone mobile est aussi exploité par MOOV, un opérateur privé.

d. L'internet au Togo

Le Togo fut connecté pour la première fois à internet le 17 novembre 1997¹⁶. Il devenait ainsi le premier pays francophone d'Afrique de l'Ouest à accéder à la toile. Il existe au Togo trois fournisseurs d'accès à internet (Togo Telecom, Café informatique et Favo). Dans le domaine de la presse écrite, on retrouve une quinzaine de sites de presse en ligne. L'internet au Togo, fait partie des médias les plus utilisés. Il est utilisé par les entreprises, les institutions en place, les adultes, mais aussi et surtout par les jeunes pour lesquels il est avant tout un moyen de communication, de découverte, de divertissement et d'évasion.

4.4.2 – Les stratégies menées à ce jour

Les stratégies de communication menées jusqu'à ce jour en vue de l'amélioration de la gestion des ordures ménagères, la prise de conscience de tous les acteurs de la ville et par conséquent du changement de comportement ont été menées sans la participation et l'implication réelle de la population qui pourtant constitue la principale cible dans ce domaine.

¹⁶ <http://www.afrik.com/article12965.html>

La Mairie de Lomé organise le plus souvent des ateliers d'information et de sensibilisation, qui sont à l'intention des responsables des associations de précollecte des ordures ménagères, des représentants du ministère de tutelle et ceux du comité de suivi et de contrôle des travaux dans la Ville de Lomé.

Les campagnes de sensibilisation qui ont été menées, se sont toujours faites sur une courte période et sur une zone limitée, ce qui fait que les messages transmis n'ont pas atteint toute la population. Ces sensibilisations ont également toujours manqué d'intensité. On peut ainsi citer la campagne qui fut menée en 1999 durant une période de 3 mois, lors de l'expérience de la gestion des ordures dans le quartier d'Ablogamé avec le camion fourni par le Grand Lyon.

On peut également citer la campagne de sensibilisation qui a été menée de septembre 1997 à 1998 dans le quartier de Doumassésé. Il y a eu une sensibilisation de masse et une sensibilisation de proximité (porte à porte). En ce qui concerne la sensibilisation de masse, les médias qui auraient pu être convaincants n'ont pas été pris en considération. Il n'a été organisé que des réunions sur les lieux publics, des séances d'animations avec des groupes spécifiques, des visites de médiations et d'explication des riverains de dépotoirs et l'usage de mégaphones et de panneaux.

Il faut également noter que ces campagnes de sensibilisation qui ont été menées, n'ont pas atteint leur terme du fait de certaines difficultés, à savoir :

- retard de la mise en œuvre de l'opération pilote,
- difficultés à mobiliser une population significative lors des débats et animations,
- manque d'activité d'intermédiation,
- insuffisance de la formation des relais locaux pour une bonne diffusion des messages.

Il n'existe donc pas de véritables système de communication pour la gestion de la ville. Il faudrait pour ce faire créer un réseau permanent entre la municipalité, la population et la société, en vue d'une harmonisation et d'un bon fonctionnement de ces stratégies.

V – LES CONSEQUENCES DE L’ETAT ACTUEL DE LA VILLE DE LOME

L’état de la Ville de Lomé tel que décrit ci-dessus a des conséquences multiples sur la politique nationale, sur la réputation de la ville elle-même et sur la santé des populations.

5.1 – Conséquences politiques

La dégradation de l’image de marque de la ville et ses entraves sur la politique touristique nationale sont les plus importantes conséquences d’ordre politique.

5.1.1 – *Dégradation de l’image de marque de la ville*

Les dépotoirs qu’ils soient sauvages ou contrôlés sont tous situés en pleine agglomération. Evacués ou non, ils portent atteinte à la propreté et à l’hygiène dans la Ville de Lomé. Tout cela conjugué avec les ordures qui se déversent dans les rues du fait de la non couverture des camions et charrettes utilisés par les structures de ramassage et avec les mauvaises pratiques de la population dénoncées ci-dessus nuit à l’image de marque des quartiers concernés et de toute la ville. Lomé n’est plus courtisée, comme dans les années 1970 à 1990, pour abriter les grandes conférences internationales. Au cours de cette période faste, Lomé comptait parmi les plus propres villes africaines. Ce qui lui valu d’être élue, à deux reprises, la ville la plus propre de la sous-région (1984 et 1986). Aujourd’hui, elle est loin d’être une ville propre.



Dépotoirs sauvages dans une rue de la ville

Source : Atelier CIFAL Communication Lomé

<http://www.cifal-ouaga.org/exposes/expose2/Atelier%20CIFAL%Communication%20Lom%C3%A9.ppt>

5.1.2 – Entraves à la politique touristique nationale

Du fait de son insalubrité sans cesse croissante, Lomé perd, d'année en année, son potentiel de destination touristique. Et comme, parallèlement la crise économique a porté un sérieux coup à la capacité de l'Etat à entretenir les infrastructures routières et hôtelières, les flux de touristes vers le Togo a baissé et a rendu sans effet toutes les actions dans ce domaine. En effet, Le tourisme qui a occupé, dans les années 1980, le 3^{ème} rang en termes de recettes d'exportation, a chuté énormément. Par ailleurs, pour tout acteur avisé, il suffit d'un coup d'œil rapide sur la situation de Lomé pour se faire une idée par rapport au niveau d'hygiène et de salubrité à l'intérieur du pays.

5.2 – Conséquences sanitaires

5.2.1 – Risques de nuisances

L'existence de dépotoirs près de l'habitat constitue une source de diverses nuisances telles que les mauvaises odeurs, la fumée que dégagent les ordures ménagères que brûlent souvent les gardiens des lieux, la poussière et les bruits de toute sorte lors du chargement des ordures ménagères dans les véhicules servant à leur évacuation.

5.2.2 – Risques de maladies

S'ils ne sont pas évacués régulièrement et correctement, les dépotoirs se transforment également en habitat favori de nombreux vecteurs de maladies. La présence sur ces dépotoirs de petits rongeurs à mœurs nocturnes (rats, musaraignes), d'insectes nuisibles (cafards, mouches, moustiques), de volaille domestique, de petit bétail (porcins, caprins) et de chiens errants comporte des risques de graves maladies pour les populations riveraines.

L'infiltration du lixiviat¹⁷ et d'autres substances toxiques dans la nappe phréatique plus ou moins superficielles, surtout dans la ville basse, constitue également une source de pollution dangereuse pour la nappe phréatique, pour les cultures maraîchères et, par ricochets, pour la santé des populations vivant dans ces zones et qui consomment de l'eau de puits. Sont réels dans ces zones les risques de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme, le tétanos, les maladies diarrhéiques, autres maladies infectieuses et parasitaires qui sont parfois l'une des causes de la mortalité infantile... En 2005, sur 1.320 cas de choléra enregistrés au Togo dont 30 décès, Lomé comptait, elle seule, 1.012 cas et 13 décès. Les Arrondissements n°2 et n°3 ont déclaré 580 cas et 6 décès. La fièvre typhoïde, quant à elle, fait chaque jour des victimes à Lomé.

¹⁷Le **lixiviat** (ou **percolat**) est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau. Ce terme désigne notamment tous les « jus » issus de décharges, de déchets, de composts, etc. Dans le cas de déchets, le lixiviat (jus de poubelles) se charge de polluants organiques, minéraux et métalliques, par extraction des composés solubles (lixiviation facilitée par la dégradation biologique des déchets) et risque ainsi de provoquer la pollution de la nappe phréatique. Cette contrainte est particulièrement importante pour la localisation des décharges.

Les eaux de surface comme les lagunes, la stagnation des eaux du fait des inondations ou des eaux usées déversées par la population dans les rues et le rejet des boîtes de conserve ou des pneus de véhicule remplis d'eau favorisent la prolifération des mouches et le développement de gîtes larvaires de moustiques, qui sont les agents vecteurs du paludisme, première cause de mortalité. Une grande partie de la population se libère de ses déchets par la méthode de l'incinération. Ils le font soit dans l'enceinte de la maison ou devant la concession, cela produit une fumée noire et un gaz très toxique pour la santé. Cela représente la cause des infections et des maladies respiratoires, mais aussi l'une des causes du cancer et des maladies pulmonaires.



Stagnation d'eau du fait des eaux usées déversées par la population dans la rue. Cause de développement des gîtes larvaires de moustiques.

Source : Agbogbe Biyemi

5.3 – Conséquences sociales

5.3.1 – Au niveau des populations

La population vit dans de mauvaises et difficiles conditions, avec un environnement insalubre, malsain et dégradé. Du fait de cet environnement insalubre, une grande partie des habitants de la Ville de Lomé est devenue très négligente en matière d'hygiène publique. En dehors des atteintes physiques que sont les nuisances et maladies spécifiques (diarrhées, infections oculaires et dermatologiques), les riverains voient leur statut social se détériorer et se sentent déconsidérés par rapport aux autres citoyens : gêne de recevoir chez soi, crainte de laisser les enfants évoluer librement dans le quartier. La plupart de ces dépotoirs deviennent rapidement des lieux d'aisance pour une partie de la population riveraine et de refuge pour de petits délinquants, avec ses conséquences en matière sécuritaire.

5.3.2 – Au niveau des agents précollecteurs

L'activité de précollecte des ordures ménagères a, par ailleurs, créé plusieurs emplois au profit de la jeunesse de la zone d'intervention : agents précollecteurs, agents administratifs, gardiens de dépotoirs intermédiaires, etc.... Cependant, les revenus ne sont pas à la hauteur des prestations fournies surtout au niveau des précollecteurs qui sont payés à des salaires qui sont parfois en dessous du SMIG. Le faible niveau de rémunération de ces agents, conjugué avec le peu de couverture sociale offerte dans la profession, constitue une injustice sociale, envers une profession qui compte parmi les plus compliquées. Par ailleurs, ces agents sont l'objet d'un manque de considération sociale de la part des abonnés ; ce qui instaure un climat de méfiance entre acteurs d'un même secteur qu'il faudra dissiper, à l'avenir.

5.4 – Conséquences économiques et financières

Les conséquences économiques constituent un reflet des conséquences politiques, sociales et sanitaires étudiées ci-dessus.

Les pertes de revenus liés à la baisse de la fréquentation du pays par les touristes obèrent à la fois la balance commerciale et la balance des paiements du pays ainsi que les chiffres des affaires des hôtels et de toutes professions dépendant du tourisme.

La situation autour des dépotoirs ne favorise pas non plus le développement des activités économiques. Elle entraîne, en effet, baisse d'activités des prestataires de services riverains.

La population affaiblie par les maladies ne peut vaquer normalement et régulièrement à ses occupations. La vulnérabilité de la population nuit, par cet effet, considérablement à la capacité de production nationale et à la croissance économique. Bon nombre d'enfants sont souvent absents à l'école du fait de ces maladies. Ces absences répétées favorisent souvent la déscolarisation, alors que ces élèves constituent la relève économique de demain. Le coût des médicaments et des traitements pour soigner ces différentes maladies, les pertes de revenus dans le domaine touristique et les baisse d'activités constituent un manque à gagner considérable pour la population, les entreprises, la Ville et pour tout le pays.

VI – LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

6.1 – Définition

Il s'agit de huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre, d'ici l'an 2015, et qui répondent aux défis mondiaux les plus importants actuellement. Ils découlent des actions et cibles contenues dans la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 nations et signée par 147 chefs d'Etat au Sommet du Millénaire de septembre 2000. En tant que réponse aux défis du développement et aux demandes de la société civile, ils visent à réduire la pauvreté, à promouvoir l'éducation, à améliorer la santé maternelle, à faire avancer l'égalité des sexes. Ils s'attachent également à combattre la mortalité infantile, le VIH/SIDA et les autres maladies, à assurer un environnement durable et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les pays pauvres se sont engagés à mieux gouverner et à investir dans la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'environnement, au profit de leurs populations. Les pays riches, quant à eux, ont promis de les appuyer par une utilisation efficiente des outils suivants : l'aide, l'allégement de la dette et le commerce plus juste.

6.2 – Les objectifs à atteindre

Les huit (8) OMD à atteindre se subdivisent en 18 cibles. Ils sont récapitulés en Annexe 03. En raison du domaine concerné par l'étude, cette partie se limitera à l'analyse des OMD directement liés à la problématique de l'hygiène et de l'assainissement. Il s'agit des OMD 1, 2, 6 et 7. L'OMD 7, qui est le plus concerné, sera étudié en priorité.

6.2.1 – Objectif 7 : Assurer un environnement durable

S'il est bien évident que la cible 9, qui vise à "Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales", relève particulièrement de la politique nationale, il n'en demeure pas moins indispensable que la Ville de Lomé prenne toutes les dispositions idoines pour préserver son environnement et demeurer propre, belle et attrayante en vue de mériter son rôle de capitale et de fenêtre de tout le pays sur l'extérieur. L'état actuel de la ville et ses conséquences, tels que présentés ci-dessus, n'augurent pas une nette amélioration d'ici l'an 2015.

Aujourd'hui, 15,3% seulement des ménages de Lomé ont le robinet d'eau dans le logement contre 42,9% qui s'alimentent à la fontaine publique, 7,5% au forage (puits équipés de pompe), 5,3% aux puits non protégés, 28,5% chez les vendeurs d'eau et 0,4% à d'autres sources¹⁸. La presque totalité de la population (94,6%) met moins de 15 minutes pour atteindre la source d'approvisionnement en eau, 4,5% mettent 15 à 29 minutes et 0,9% mettent 30 à 59 minutes¹⁹. L'inexistence de toilette est très faible à Lomé : seulement 8,8% des ménages sont concernés. Environ 10,5% des ménages utilisent des latrines non couvertes, 4%, le réseau tout à l'égout, 26%, des fosses septiques, 0,2%, des cuvettes sceaux, 1,7%, des latrines ventilées et 1,9%, d'autres formes de lieux d'aisance²⁰.

¹⁸ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2006), Janvier 2007. P.78

¹⁹ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2006), Janvier 2007. P.82

²⁰ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2006), Janvier 2007. P.78

Une telle situation conjuguée avec celle de la gestion des ordures ménagères montre l'importance de la tâche qui attend la Ville de Lomé pour atteindre la Cible 10 des OMD qui exige de "Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à un système d'assainissement de base".

Cette tâche devient encore plus considérable au regard de la Cible 11 qui vise à "Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis". Selon la définition de l'Observatoire Urbain Mondial du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT), un taudis est une zone d'habitation contiguë où les habitants sont dotés de logements et de services de base insuffisants. C'est donc la manifestation spatiale et physique de l'accroissement de la pauvreté urbaine et des inégalités intra urbaines. Pris comme tel, on ne peut pas dire que Lomé est une ville sans taudis. De toutes les façons, l'opinion sur Lomé est nette lorsqu'on confronte les taux d'accès des populations à l'eau, à l'assainissement et au logement avec le canevas de suivi des Cibles 10 et 11 des OMD de ONU-HABITAT qui figure en Annexe 04.

6.2.2 – Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Les deux cibles de cet OMD cherchent à "Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (Cible 1), qui souffre de la faim (Cible 2)". Elles sont en liaison directe avec l'Objectif 7 dans la mesure où sans revenu, on ne saurait accéder à l'eau, à l'assainissement et au logement.

L'incidence de la pauvreté à Lomé est la moins élevée par rapport aux autres régions : moins de la moitié de la population est pauvre avec un seuil de pauvreté de 834 Fcfa (1,27 Euro) par jour. La question est de savoir si la Ville de Lomé peut atteindre une proportion de moins de 25 % de population pauvre dans six (6) ans. Le vrai problème est que Lomé est la localité la plus touchée du pays par le chômage avec un taux de 7,9%²¹, taux qui est en augmentation au fil des années du fait de l'arrêt du recrutement dans la fonction publique et des fermetures d'entreprises causées par la crise économique qui frappe le pays, depuis plusieurs années.

²¹ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2006), Janvier 2007. P.42

6.2.3 – Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d’autres maladies

Dans cet OMD, c’est la Cible 8 qui a une forte corrélation avec la problématique de l’assainissement : elle en constitue une conséquence directe. Si la Ville de Lomé arrive "D’ici à 2015, à avoir maîtrisé le paludisme et d’autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle", c’est qu’elle aura certainement résolu partiellement au moins cette problématique. Les ravages que fait cette maladie, par an à Lomé, sont énormes.

6.2.4 – Objectif 2 : Assurer l’éducation primaire pour tous

Cible 3 : "D’ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d’achever un cycle complet d’études primaires". L’accès à l’éducation permet de mieux comprendre la nécessité de la propreté, de l’hygiène, de la salubrité et de l’assainissement. C’est l’un des OMD qui a de fortes chances d’être atteint, à Lomé.

En effet, en 2006, le taux d’alphabétisation de la population de Lomé est de 85%²². Le pourcentage des enfants (6 à 11 ans) ayant accès à l’école primaire est de 94,5% contre 90% qui la fréquentent. Pour l’enseignement secondaire dont l’âge varie de (12 à 18 ans), 87,5% y ont accès contre 54,3% qui la fréquente²³.

6.3 – Capacité du Togo à atteindre les OMD en 2015

Selon la Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD, Togo, 2007 (page 11), très peu d’OMD sont potentiellement réalisables par le Togo, à l’horizon 2015. Cette stratégie détermine, cependant, les besoins en investissements à satisfaire par le pays en vue d’atteindre les OMD d’ici l’horizon 2015 avec un scénario basé sur une croissance économique forte et une amélioration notable de la performance des régies fiscales ; c’est-à-dire : (i) un taux de croissance du PIB réel qui passera de 5% en 2008 à 7%, à partir de 2010, (ii) une pression fiscale stabilisée à 18%, à partir de 2010 et (iii) des dépenses publiques destinées aux OMD qui augmentent de manière significative. Sur la base de ces hypothèses, les besoins sont estimés à 2.527,6 milliards de Fcfa (3.853.301,36 Euros), comme le montre le tableau ci-après.

²² Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB, 2006), Janvier 2007 P.28

²³ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB, 2006), Janvier 2007 P.29

Tableau n° 04 : Besoin total des Secteurs pour atteindre les OMD en 2015 en milliards de Fcfa

Agriculture et lutte contre la faim	Education	Genre	Santé	Eau et Assainissement	Energie	Routes	Total
442,6	918,6	96,9	802,6	430,6	448,6	532,9	3.672,9
12,1 %	25,0 %	2,6 %	21,9 %	11,7 %	12,2 %	14,5 %	100,0%
				Financement des besoins			En %
				Apport des ménages			498,5 13,6 %
				Contribution du Budget de l'Etat			646,7 17,6 %
				Gap de financement à rechercher			2.527,7 68,8 %
				TOTAL			3.672,9 100,0%

Source : Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD (Togo, 2007), page 80
1Euro=655,96 Fcfa

Ce niveau est toujours non soutenable et dépasse encore les possibilités de mobilisation des financements du Togo. Plus des deux tiers des besoins (68,8%) resteraient à rechercher. Il faudra donc que l'amélioration de la situation économique nationale et de celle de la gouvernance s'associe une forte reprise de la coopération au développement pour que ces financements soient bouclés. Tout cela semble utopique.

Il faudra, peut-être, pour la Ville de Lomé, au lieu de vouloir courir après les OMD, tout mettre en œuvre pour rechercher à satisfaire au moins les besoins physiologiques minima de la population tels que présentés en l'Annexe 03c. Les besoins de la population en services urbains sont conséquents des nécessités liées aux modes de vie induits par l'habitat urbain. Ils sont variables, dans le temps et dans l'espace, d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre et d'un individu à l'autre. Les besoins sont, en outre, hiérarchisés, partant des besoins physiologiques jusqu'aux besoins de prestige en passant par les besoins sociaux. Les besoins du 1^{er} niveau de services sont proches des besoins physiologiques tandis que ceux du 4^{ème} niveau traduisent déjà un état de confort élevé.

VII - VERIFICATION DES HYPOTHESES

Dans une démarche scientifique, les hypothèses qui ont été formulées peuvent être vérifiées ou non. Dans le cas de cette étude, parmi les 4 hypothèses qui ont été posées, seulement une (la seconde hypothèse) peut être vérifiée actuellement. Les trois autres ne pourront l'être qu'après la concrétisation des stratégies qui ont été proposées.

Hypothèse 1 : L'amélioration de la gestion urbaine constitue un axe important de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de relèvement des conditions de vie des populations urbaines.

Hypothèse 2 : La réalisation du bilan/diagnostic de la ville est un moyen pertinent d'évaluation des potentialités et besoins réels de la Ville de Lomé et de ses habitants.

Le bilan/diagnostic nous a permis en premier lieu de démontrer la situation actuelle de la Ville de Lomé. A travers l'analyse de cette situation, nous avons pu déterminer les différentes potentialités dont dispose la ville, ses limites et par conséquent les causes de cette situation. Le bilan nous a également permis de faire ressortir les risques et les conséquences de la situation afin de définir les besoins de la ville en vue d'une amélioration des conditions de vie de la population.

Hypothèse 3 : La campagne de sensibilisation et de conscientisation permet d'ouvrir l'état d'esprit des acteurs à une meilleure compréhension de la problématique de la gestion urbaine et les prédisposer au changement dans le secteur.

Hypothèse 4 : L'introduction de nouvelles politiques, stratégies et pratiques de gestion de la salubrité et de l'hygiène publiques, ne connaîtra du succès sans l'adhésion et l'implication des différents acteurs et surtout des populations bénéficiaires à leur conception et mise en œuvre : Un projet de ville réalisé sans participation de la population à tous les niveaux risque de s'avérer inopérant et ne peut contribuer au développement réel.

Si, après la mise en œuvre des stratégies de communication et des nouvelles politiques de gestion urbaine, les hypothèses 3 et 4 sont vérifiées, alors on pourra dire que l'amélioration de la gestion urbaine favorise le relèvement des conditions de vies des populations et par conséquent la réduction de la pauvreté. Ainsi l'hypothèse 1 pourra également être vérifiée. Ces 3 conditions sont donc interdépendantes et leur réalisation se suit.

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIES POUR UN MEILLEUR ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE LOME

L'hygiène et l'assainissement constituent la priorité n° 1 de la Journée de Dialogue Public de la Ville de Lomé tenue, en mars 2000. Ce dialogue a permis aux acteurs de construire une vision partagée de développement de la ville pour dix (10) ans dont l'Objectif Global est : *"Lomé la belle, centre de rencontre et d'échanges, est une ville prospère et riche de son ouverture sur le Monde"*.

Sur la base de cette vision partagée, un Atelier de Planification Stratégique de Développement a été organisé, par la suite, et a abouti à un Plan Triennal d'Actions Prioritaires (2000-2003). Ce plan retient des objectifs spécifiques qui doivent être atteints en menant des actions très soutenues, dans tous les domaines à la fois, en vue de contribuer réellement à la réalisation de l'Objectif Global de Développement de Lomé. Les deux problèmes centraux liés au sujet de mémoire auxquels a prévu de s'attaquer le plan d'actions sont : (i) la dégradation du cadre de vie des citadins sur le plan sanitaire et (ii) la dégradation des ressources naturelles. Les actions prévues pour résoudre ces problèmes sont récapitulés en annexe 4. Malgré leur pertinence, très peu ont été entreprises à ce jour. Elles inspirent, par conséquent, "Les stratégies pour un meilleur assainissement de la Ville de Lomé" traitées sous ce titre.

VIII - ADDUCTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Dans cette deuxième partie, se référant au bilan diagnostic, qui a fait ressortir l'état actuel de la Ville de Lomé, ses causes et ses conséquences, il s'agira de développer des stratégies techniques, en se basant sur les besoins actuels de la ville, en vue d'un meilleur assainissement. Ce n'est qu'une fois ces stratégies développées et instituées que le programme de communication (qui sera proposé) ne pourra être effectif.

8.1 - Le drainage des eaux pluviales

Le transport des eaux pluviales doit se faire rapidement et sur de longues distances afin de désengorger les sols imperméables et éviter les inondations. A cet effet, un système de drainage des eaux pluviales doit être mis en place ainsi qu'un système de contrôle des canalisations pour éviter l'obstruction des canalisations par des déchets de tout ordre.

8.2 - L'évacuation des eaux usées et vannes

La construction d'une station d'épuration des eaux

Les eaux usées étant de nature à polluer les milieux dans lesquels ils seront déversés, une station d'épuration est nécessaire pour prévenir la population des maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène car le traitement des eaux usées constitue le premier enjeu de santé public.

Les traitements des eaux peuvent être individuels ou collectifs (grâce à une station d'épuration). La plupart des stations d'épurations fonctionnent selon les mêmes principes de base, le traitement a plusieurs étapes.

Pour la construction d'une habitation, il faudrait que la mise en place des douches, des toilettes et d'un système d'évacuation des eaux de cuisine soit une des conditions primordiales. De ce fait un contrôle doit être fait dans les maisons déjà existantes, afin de déterminer le nombre d'habitations qui ne sont pas munies de ces systèmes d'évacuation et les faire construire.

La construction de bio-latrines ou méthaniseur

Pour les eaux-vannes, on pourrait également prévoir une méthode déjà existante qui consiste en la construction de bio-latrines ou méthaniseurs qui permettront de transformer les matières fécales ou organiques en gaz méthane utilisable dans les cuisines.

8.3 - L'évacuation et le traitement des déchets

L'évacuation des ordures ménagères devra se faire à un rythme régulier, à savoir 3 fois par semaine le mardi, le jeudi et le samedi. Les habitants auront à faire sortir leurs poubelles avant l'arrivée des collecteurs afin d'écourter et de faciliter la collecte. Avec cette nouvelle technique, il faudra supprimer les dépotoirs intermédiaires, qui n'ont jamais pu aider à la gestion des ordures, mais ont plutôt augmenté les déchets et enlaidi la ville. Ces déchets devront donc être directement évacués dans les centres de traitement qu'il faudra créer avec un système de recyclage. Pour l'évacuation des déchets, il faudrait que la Mairie réorganise la technique de collecte. Comme nous l'avons mentionné plus haut dans le chapitre 4 (4.2.2), la charrette n'est pas adaptée à de grandes distances et sa traction nécessite un effort humain considérable, ce qui limite d'ailleurs le volume transportable et augmente le nombre de rotations. Il faudrait que chaque association de collecte des ordures possède un camion avec lequel il pourra procéder à l'évacuation et dans lequel, elle aura des compartiments adaptés à chaque type d'ordures.

Cela nécessitera un cout financier assez important, mais cela est indispensable si le projet doit être entièrement efficace. Ces camions devront être fournis par la Mairie qui de son coté devra demander un financement á des bailleurs de fonds ou á la banque mondiale après présentation du projet.

8.4 - L'adaptation des prix pour la collecte des ordures

Le tarif pratiqué pour la collecte des ordures jusqu'á ce jour est de 1000 á 1500 Fcfa. Bien que ce tarif soit assez bas, il est difficile, voire impossible pour certains ménages de le payer. Il faudrait que le tarif d'abonnement soit revu á la baisse et soit abordable á tous les ménages, afin qu'ils puissent payer de façon régulier leur abonnement. Pour ce faire, le payement des tarifs d'abonnement devrait être pris en charge par les CDQ (Comité de Développement des Quartiers), qui vont fixer un prix (en collaboration avec la Mairie) de participation mensuelle de chaque ménage. La grande partie devra être payée par la Mairie qui sera subventionnée par l'Etat. Les habitants qui ne payeront pas leur participation malgré la baisse des tarifs, devront participer (en aidant la voirie) á des taches de salubrité comme « Lomé ville propre » ou « Opération de nettoyage des quartiers ».

8.5 - La protection de l'environnement

Le dialogue public susvisé a relevé, comme problèmes majeurs, dans le domaine de l'environnement : (i) l'épuisement des ressources en eau, (ii) la pollution de la nappe phréatique, (iii) l'insuffisance d'énergie domestique, (iv) le mauvais usage des bas-fonds, (v) la réduction de la Forêt de Bè et (vi) l'insuffisance d'espaces verts dans la ville. Le Plan Triennal d'Actions Prioritaires prévoit de sauvegarder les ressources naturelles à Lomé, par les actions ci-après :

- draguer et aménager les bas-fonds comme réceptacles des eaux pluviales ;
- sensibiliser sur les méfaits des dépotoirs sauvages, mettre en place des dépotoirs intermédiaires ou contrôler les dépotoirs accessibles à tous les ménages ;
- adapter les tarifs d'abonnement à la prestation de collecte des ordures ménagères aux revenus des ménages ;

- sensibiliser les populations sur le bonheur des ressources naturelles préservées ;
- débattre des problèmes avec la communauté urbaine ;
- aménager suffisamment d'espaces verts et créer un service pour leur gestion et leur contrôle.

Aucune de ces actions n'a été entreprise, à ce jour. Elles demeurent cependant toutes pertinentes et méritent d'être maintenues comme indispensables à la protection de l'environnement dans la Ville de Lomé.

8.6 - La libération de la voirie urbaine et des places publiques

Le même dialogue évoqué ci-dessus a recommandé plusieurs actions pour libéraliser la voirie urbaine et les places publiques. Il s'agit, entre autres, de :

- définir et immatriculer le patrimoine immobilier de la Commune de Lomé ;
- sensibiliser les populations sur le danger d'occupation des voies publiques ;
- créer des funérariums et des lieux de réjouissance à caractère social pour, entre autres objectifs, éviter l'occupation anarchique des voies publiques ;
- aménager des aires de stationnement de véhicules dans la ville ;
- bien dimensionner les nouvelles rues à construire ;
- freiner la prolifération des marchés sauvages ;
- réprimer le phénomène d'occupation anarchique de la voie publique (appliquer la réglementation en vigueur qui prévoit une redevance pour occupation du domaine public : étalages, kiosques, dépôt de matériaux et véhicules occupant la voie publique) et des droits de fourrière et produits de vente d'animaux pour cas d'animaux en divagation saisis par les services communaux.

Là aussi, rien n'a été fait à ce jour. La mise en œuvre aujourd'hui de ces actions devrait contribuer grandement à la propreté et à la beauté de la ville.

8.7 - La mise en valeur des parcelles vides dans la ville

Les propriétaires de ces terrains, s'ils ne sont pas prêts à investir ou à construire sur leurs terrains, devront dans tous les cas y faire construire une clôture, de telle sorte que le terrain soit toujours fermé et protégé. Pour les propriétaires qui ne pourront pas faire construire une clôture, ils pourront permettre à la Mairie de déblayer ces parcelles et d'y installer des aires de jeux mobiles (qui pourront être déplacés à tout moment) pour les enfants et les adolescents du quartier, comme par exemple les toboggans, les balançoires ou des terrains de foot etc.... Cela permettra aux enfants du quartier d'avoir des centres de loisirs, car ces parcelles restent souvent vides des années voire des décennies et se transforment en dépotoir ou en lieu de besoins des populations.

Il existe aussi une fiscalité en matière de terrains non bâtis ou insuffisamment bâtis qu'il suffira d'appliquer effectivement.

8.8 - La promotion de l'hygiène domestique

Dans le cadre de l'hygiène domestique, afin que les messages transmis à la population puisse être effectifs, il faudrait que la Mairie puisse encourager les habitants au changement de comportement à travers la promotion et l'amélioration de leurs conditions d'hygiène domestique. Si les habitants prennent l'habitude de pratiquer certains gestes domestiques, cela les aidera à participer à l'amélioration de l'hygiène publique. Pour ce faire, la Mairie devra distribuer dans toutes les concessions 3 sortes de poubelles (munies de roues pour faciliter le déplacement et de couvercle) à savoir :

- deux grandes de 100 litres, respectivement pour les déchets ordinaires et pour les déchets végétaux tels que les feuilles d'arbres, les déchets de fruits et légumes.
- une petite de 50 litres pour les restes de papier et de carton.

Ces différentes poubelles permettront de promouvoir et de faciliter le tri et le recyclage des ordures ménagères. Le recyclage permettra en premier lieu d'économiser de la matière première et donc de préserver les ressources naturelles. Il permettra également de réduire le volume et le poids des poubelles et donc de limiter les risques de pollution de l'air et des sols.

Une poubelle pour les bouteilles en verre et plastiques n'a pas été jugée importante, puisque dans la Ville de Lomé, les habitants ont l'habitude de garder leurs bouteilles et de les revendre à des commerçantes qui les utilisent pour leurs activités. Il faudrait pour ce faire mettre l'accent aussi sur ces bouteilles lors des sensibilisations, car les commerçants qui les achètent et les utilisent devront comprendre qu'il est important pour la protection de leur environnement que ces bouteilles, lorsqu'elles seront complètement usées ne devront pas être jetées dans la nature, mais plutôt constituer des objets à recycler. Il faudrait donc que la Mairie crée un site de dépôt de ces bouteilles où la population pourra venir les déposer. Pour motiver les habitants à respecter cela, la Mairie pourra leur proposer en échange une somme symbolique.

8.9 - La création d'une police municipale de salubrité publique

Du fait de la difficulté, voire de l'impossibilité de la Mairie à gérer la population et à maintenir l'ordre et la salubrité publique, il faudrait qu'elle institue une police municipale qui pourrait contrôler la population et l'exhorter à une bonne conduite. Cette police de salubrité publique se verra confier la responsabilité de faire respecter les règles générales d'hygiène et toutes autres mesures de nature à préserver la santé de la population et à protéger son environnement. Elle devra, pour le bon fonctionnement et l'efficacité de ses tâches, être répartie dans tous les arrondissements de la ville y compris dans l'agglomération. Ce qui permettra une surveillance permanente de chaque zone de la ville.

TROISIEME PARTIE : STRATEGIES DE COMMUNICATION

IX - LE PROGRAMME DE COMMUNICATION

Dans cette troisième partie, il s'agira de développer des stratégies de communication, en se basant sur le domaine des relations publiques. D'après la « psychologie de masse » de Freud et Bernays : « ce n'est qu'à travers les relations publiques que l'ordre social peut être acquis. L'individu étant perçu comme une cellule dans l'organisme de la société humaine »²⁴.

²⁴ Public Relations (Konzepte und Theorien, 4. Auflage) Michael Kunzlik. Böhlau (P.143)

9.1 - L'objectif du programme

Le Programme de communication en collaboration avec la Mairie (qui représente ici un acteur des relations publiques étatique et à but non lucratif)²⁵ et la société civile, aura pour objectif d'améliorer la qualité de vie des populations de la Ville de Lomé en leur faisant comprendre les risques qu'elles encourent, en vue d'éveiller la prise de conscience et par conséquent le changement de comportement.

Ce programme a pour ambition de transformer la vie des familles locales et de leurs enfants d'une manière à la fois durable et équilibrée, en particulier dans les domaines de l'hygiène (domestique et publique) et de l'assainissement. En effet, ce n'est qu'à travers la prise de conscience et le changement de comportement de tous les acteurs de la ville que Lomé pourra se développer dans le domaine de la salubrité, faire face et surmonter toutes les conséquences qui découlent de son état actuel.

Du fait de l'inefficacité des stratégies pratiquées jusqu'à ce jour, ce programme a pour but d'impliquer la population dans ses stratégies de sensibilisation, non seulement à travers le canal des méthodes traditionnelles de communications, mais aussi de part les nouvelles technologies de communication, de sorte qu'elle puisse mieux comprendre les raisons de cette problématique et les conséquences qui en découlent. Ce qui lui permettra d'avoir de la motivation, de l'engagement et de la détermination à faire changer les choses.

9.2 - Les relations publiques : Définition, Théories et Élaboration d'un plan

9.2.1 - Définition

De part les diverses définitions du thème qui existent, il a été retenu celles-ci qui selon nous sont les mieux adaptées à notre domaine d'études :

"Les relations publiques sont une fonction propre du management qui sert à établir et maintenir une communication réciproque, une acceptation et une coopération entre une organisation et sa présence publique.

²⁵ Classification de Kunczik, extrait de Kunczik, M., Geschichte der Öffentlichkeitsarbeit in Deutschland, Köln u.a.1997, (P.28)

Cette fonction traite aussi bien les problèmes en général que les questions litigieuses; elle soutient le management dans ses efforts de s'informer sur l'opinion publique et dans ses réactions s'y afférant; elle définit la responsabilité du management à l'égard de l'intérêt public et lui octroie toute son importance: elle aide le service du management à s'adapter aux nouveautés et à les utiliser efficacement; elle représente un système d'alerte rapide pour anticiper les nouvelles tendances; et elle utilise aussi bien la recherche que l'éthique et les outils sains des techniques communication comme instrument principal."²⁶.

"Les Relations publiques, c'est l'autopromotion d'intérêts particuliers a travers l'information; toutes les techniques et formes du journalisme à savoir écrite, orale, photographique et audiovisuelle aussi bien que la communication interpersonnelle peuvent servir de moyen de distribution."²⁷.

9.2.2 - Théories

Dans les sciences sociales, on distingue habituellement 3 types de théories à savoir²⁸:

Les micro-théories : elles se substituent aux individus et aux petits groupes (Ex : les théories de la persuasion).

Les méso-théories : elles se réfèrent aux organisations et aux associations (Ex : les relations publiques en tant que fonction de management)

Les macro-théories : elles expliquent l'importance des relations publiques pour la société toute entière (Ex : la théorie générale des systèmes « de Ludwig Von Bertalanffy 1968 » élargi par Vincent Hazleton en 1992, ou de façon plus complexe celles de Ronneberger ou/et Rühl.

Benno Signitzer distingue 3 approches des relations publiques, à savoir²⁹ :

²⁶ Michael Kunczik: Définition des relations publiques par Rex Harlow extrait de Public Relations (Konzepte und Theorien, 4. Auflage) Michael Kunczik. Böhlau (P.25) Traduction

²⁷ Baerns Barbara: Öffentlichkeitsarbeit oder Journalismus? Zum Einfluss im Mediensystem. Köln 1985, 1991, 2. Auflage (P.16) Traduction

²⁸ Michael Kunczik: Public Relations (Konzepte und Theorien, 4. Auflage). Böhlau (P.73)

²⁹ Michael Kunczik: Public Relations (Konzepte und Theorien, 4. Auflage). Böhlau (P.74)

1) L'approche théorique ayant trait aux organisations, dont la question principale est de savoir, quel est l'apport des relations publiques pour l'atteinte des objectifs des organisations.

2) L'approche théorique ayant trait à la société, qui traite de l'apport des relations publiques pour le fonctionnement des sociétés pluralistes et modernes.

3) L'approche théorique ayant trait au marketing, qui s'occupe de l'apport des relations publiques pour l'atteinte des objectifs de marketing des organisations.

C'est sur ce troisième type de théorie (macro-théories), ainsi que sur la seconde approche théorique que va se baser notre stratégie de relations publiques étant donné que notre cible principale est la population (sans oublier les autres acteurs de la ville) donc la société toute entière.

9.2.3 - Elaboration d'un plan de relations publiques

Partant du concept de Stakeholder³⁰, s'est développé un catalogue de critères, pour la pratique d'une stratégie de relations publiques. Scott M. Cutlip utilise pour le dit-catalogue la notion de « Public Relations Strategic Planning Process » et distingue ainsi quatre phases à savoir³¹ :

Phase 1 : „Defining the Problem“

- Problème, préoccupation ou opportunité : Quel événement se produit-il présentement ?
- Analyse de la situation (Interne et Externe) : Quelles sont les forces positives ou négatives opérantes ? Qui est impliqué et/ou affecté ? Comment sont-ils impliqués et/ou affectés ?

Phase 2: "Planning and Programming"

- Objectif du Programme : Quelle est la situation désirée ?

³⁰ « Un Stakeholder dans une organisation est tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par l'atteinte des buts de l'organisation » R. Edward Freeman, Strategic Management, A Stakeholder Approach, 1984 (P.46)

³¹ Cutlip, S. M., Center, A. H. und Broom, G. M., Effective Public Relations, 8th ed. , Upper Saddle River, N. J., 2000. (P. 339-356)

- Publics visés : A qui (interne et externe) le programme devrait-il répondre, atteindre ou affecter ?
- Objectifs : Qu'est ce qui devrait être réalisé avec chaque public afin d'atteindre l'objectif du programme ?

Phase 3: „Taking Action and Communication“

- Stratégies d'action : Quels changements devraient être faits en vue d'atteindre les résultats souhaitables mentionnés dans les objectifs ?
- Communication stratégies: Quel devrait être le contenu du message à transmettre en vue d'atteindre les résultats souhaitables mentionnés dans les objectifs ? Quel media communique le mieux le contenu au public visé ?
- Plan d'implémentation du programme : Qui sera responsable de la mise en œuvre de chaque action et des tactiques de communication ? Quelle est la séquence et le calendrier des événements ? Quel est le cout total du programme ?

Phase 4: "Evaluating the Programm"

- Plans d'évaluation : Comment seront mesurés les résultats espérés mentionnés dans les buts et objectifs du programme ?
- Feed-back et ajustement du programme : Comment reporter les résultats des évaluations au manager du programme et les utiliser pour effectuer des changements ?

9.3 - Fréquence et durée du programme de communication

Du fait de l'ampleur de la situation dans laquelle se trouvent la Ville de Lomé et ses habitants, la durée du programme de communication devra s'étaler sur une période d'environ 4 ans au cours de laquelle la population aura le temps de s'imprégner des messages qui lui sont transmis et les comprendre afin d'arriver à un changement de comportement.

Au cours des deux premières années, les campagnes de sensibilisation se dérouleront 6 fois l'an, c'est à dire tous les deux mois et chaque campagne s'étalera sur une période de deux semaines. A partir de la 3^{ème} année, les campagnes se feront 4 fois dans l'année, à savoir tous les 3 mois, toujours sur une période de deux semaines.

Afin de déterminer l'efficacité de la campagne de sensibilisation (si la population a été favorable aux messages et s'il y a eu un changement de comportement), un bilan avec évaluation-suivi sera fait juste avant chaque prochaine campagne, cela permettra également de voir le niveau d'implication de la population et de déceler les problèmes et difficultés qui persistent. Les sensibilisateurs pourront donc s'améliorer et savoir quels sont les points essentiels à soulever et/ou insister lors de la sensibilisation prochaine. Combien cela a coûté?

9.4 - Les messages à véhiculer et les langues de communication

Pour choisir une démarche de développement durable dans le domaine de l'assainissement et par conséquent de la santé publique, cela implique une manière différente de penser et d'agir. La Mairie devra s'engager à offrir à sa population une information de qualité, essentielle à une bonne compréhension de la démarche, afin d'offrir les conditions nécessaires au changement de comportement.

9.4.1 - Dans le domaine de l'hygiène domestique

L'hygiène domestique est un élément très important dans la prévention de la transmission des infections communautaires. Les connaissances spontanées du grand public en la matière restent modestes voire inexistantes. Un effort d'information et d'éducation du grand public semble donc indispensable pour pallier cette lacune.

Il faudra insister sur la nécessité : (i) de la présence dans chaque maison de douches et de toilettes, afin d'éviter que les espaces libres dans la ville ou la plage ne continuent d'être les lieux où la population va faire ses besoins ou encore que les devantures de certaines maisons ne représentent des lieux de douche (surtout pour les enfants), (ii) d'un système efficace de drainage des eaux usées et vannes des maisons, (iii) d'un abonnement à une association de ramassage des ordures ménagères (car c'est de cet engagement que partira tout changement), (iv) du tri des déchets domestiques, condition essentielle pour la préservation des ressources naturelles et pour la limitation des risques de pollution de l'air et des sols et (v) de l'absence des flaques d'eaux entraîne la multiplication des larves de moustiques et donc le paludisme.

9.4.2 - Dans le domaine de l'hygiène publique

Les agissements de l'homme influent sur l'écosystème et donc sur sa qualité de vie. En mettant en évidence les différents types de pollution, l'objectif est de faire participer chacun à la prise de conscience impérative qu'est la protection de l'environnement.

Il faudra tout d'abord faire comprendre à la population que le fait d'être abonnée à une société de collecte des ordures permettra d'éviter la création et la multiplication des dépotoirs sauvages.

Il faudra mettre l'accent sur les habitudes de la population qui consiste à aller faire ses besoins sur les espaces libres et la plage, en lui faisant comprendre que cela entraîne une dégradation de ses conditions de vies et par conséquent de sa santé.

Insister sur le fait que la population a pour habitude de déverser ses eaux usées dans la rue, ou encore de boucher les égouts avec leurs ordures, et que cela entraîne les inondations pendant la période pluvieuse.

Il faut inciter les commerçants à pratiquer de bons gestes pendant leurs activités en vue du maintien de la propreté de la ville et faire comprendre à toute la population qu'il est important de ne pas jeter les choses par terre et de les mettre dans les poubelles installées à tous les 100 mètres de rue. Il faudrait aussi faire comprendre à la population que ces poubelles sont installées en route pour des déchets bien précis.

9.4.3 - Dans le domaine de la santé

Les maladies diarrhéiques, le choléra ou encore le paludisme sont les conséquences du manque de la pratique de l'hygiène, qu'elle soit domestique ou publique. Il faudrait donc faire comprendre cette conséquence à la population, afin qu'elle puisse être consciente des risques qu'elle encoure et être motivée à un changement de comportement.

D'autre part, il faudrait également lui faire comprendre le risque des maladies respiratoires et pulmonaires ou encore du cancer à travers les habitudes d'incinération de leurs ordures.

9.4.4 - Dans le domaine de l'image de marque de la ville et ses conséquences sur la politique touristique du pays.

Il faudra faire comprendre à la population que la dégradation de leur environnement à travers les ordures et les eaux usées, les matières fécales et autres sont les causes de dégradation de l'image de la ville.

Il faudrait entre autre préciser que cette image nuit à l'essor de l'économie car les investisseurs ne sont pas encouragés à y installer leurs activités, mais aussi que cela freine le tourisme qui est une part importante dans l'économie et le développement d'une ville.

9.4.5 - Les langues de communication

Pour les campagnes de sensibilisation, que ce soit pour la communication de masse ou la communication de proximité, la Mairie aura à utiliser précisément quatre langues, à savoir celles qui sont majoritairement parlées dans le pays (le français, le mina, le kabyé et le kotokoli).

9.5 - Les canaux et méthodes à utiliser

9.5.1 - Le zonage de la ville

Le zonage consiste en la subdivision de la ville en différentes parties. Ce qui permettra de définir le nombre de sensibilisateurs qu'il faudra pour chaque partie. Cette subdivision de la ville se fera par rapport aux arrondissements. Étant donné que Lomé compte cinq arrondissements, il y aura donc cinq différentes parties sans inclure l'agglomération de Lomé. L'agglomération de Lomé sera considérée comme la 6ème partie, cette dernière partie sera gérée non par la Mairie de Lomé mais par la Préfecture du Golfe car c'est elle qui est en charge de cette zone. Il en ressort donc l'intercommunalité car c'est la même mission que la Mairie va mener dans les cinq arrondissements que la préfecture mènera à son tour dans l'agglomération, mais toujours avec la société civile.

9.5.2 - La formation des sensibilisateurs et des membres des associations et ONG de collecte des ordures.

Avant le lancement de la campagne de sensibilisation proprement dite, il y aura une phase préparatoire d'un an, au cours de laquelle la Mairie avec l'aide de différents experts qu'elle aura recrutés (dans les domaines de la salubrité, de la communication et médical), va former la société civile.

Les représentants de la société civile vont participer à des ateliers de formation au cours desquels ils auront à apprendre les principes de base de la communication, ce qui leur permettra de savoir comment aborder leurs cibles, pour qu'ils soient favorables à la réception des messages, qu'ils soient convaincus de l'importance des messages afin d'arriver à un changement de comportement.

Parmi les représentants de la société civile, les employés des associations et ONGs de collecte des ordures ménagères vont spécialement être sensibilisés dans le but de comprendre l'importance de leur présence et de leur travail, les conséquences positives qui en découlent et les conséquences de la négligence de leur travail.

Cela leur permettra de se sentir valorisés, car la plupart de ses employés sont sous-estimés non seulement par la population mais aussi et surtout par la Mairie qui n'a rien fait jusqu'à ce jour pour améliorer leurs conditions de travail. Car sans ces associations de collecte, l'état de la ville serait encore pire que son état actuel, puisqu'en dehors de ces associations et des entreprises privées qui évacuent les dépotoirs intermédiaires, il n'y a aucune autre méthode de collecte des ordures à Lomé.

Cette phase préparatoire qui va s'étaler sur une période de un an, sera répartie en deux temps, c'est à dire deux semestres. Lors du premier semestre, c'est la société civile qui va être formée et sensibilisée par la Mairie et ses experts. La formation se fera une fois par mois pendant 5 jours.

Principalement pour les employés des associations et ONGs de collecte des ordures ménagères, la formation-sensibilisation ne se fera qu'une seule fois en un bloc de 2 jours.

Après ce premier semestre, la société civile pourra être à son tour prête à former et sensibiliser pendant les 6 mois suivants, une partie de la population (choisie selon des critères bien définis) qui constitueront des relais ou des partenaires de la société civile pendant les campagnes de sensibilisation proprement dites.

La formation de cette partie de la population se fera également une fois par mois pendant 5 jours.

9.5.3 - Information avant le lancement de la campagne de sensibilisation

Au cours des 6 mois pendant lesquels une partie de la population sera formée, la Mairie devra organiser une publicité-information qui permettra d'informer la population du programme de communication qui se fera par la suite pendant les 4 années à suivre. Ce qui permettra à la population de se mettre dans le bain avant le début de la campagne de sensibilisation.

Cette publicité se fera par semaine sur deux jours. Les canaux de communication qui seront utilisés sont la radio et la télévision. Un jour, une séquence-radio et le jour suivant une séquence-télévision.

9.5.4 - L'approche participative

La participation de la population représente un important moyen par lequel on peut promouvoir la qualité, l'impact et la durabilité des politiques, projets ou programmes de développement. Elle favorise l'éveil de la conscience et renforce ainsi les capacités de la population à analyser et résoudre leurs propres problèmes.

Le sentiment de responsabilité sera ressenti par la population, lorsqu'elle se sentira concernée par la situation, ce qui lui permettra de comprendre les enjeux de cette situation et enfin de se reconnaître comme étant partie prenante du groupe et d'intervenir efficacement et en temps opportun. Cette méthode de participation et d'engagement permet donc l'accès au savoir.

9.5.5 - Les critères de sélection de la population à former

Pour choisir la partie de la population qui devra être formée afin de constituer des relais et des partenaires de la société civile, il faudra définir certains critères qui sont indispensables pour la bonne réception des messages et des savoirs qui lui seront transmis, de sorte qu'elle puisse à son tour bien connaître et bien maîtriser la mission qui lui est confiée. Ce qui est indispensable à la bonne réception des messages par la population et à son changement de comportement.

L'âge : Les personnes qui devront être sélectionnées devront être âgées d'au moins 15 ans, afin qu'elles puissent être capables de comprendre la mission qui leur est confiée et de pouvoir prendre des initiatives dans le cadre du projet si cela est nécessaire.

Le lieu : Les habitants seront sélectionnés dans chaque arrondissement de la ville et éventuellement dans les agglomérations.

Du fait de l'utilisation de la méthode de l'approche participative, la sélection se fera respectivement dans les maisons, les écoles, l'université, les entreprises, les ateliers et les marchés. Lors de la sélection, il est important de choisir également des personnes non instruites, car si celles-ci arrivent à maîtriser le problème, il sera plus facile par leur biais de sensibiliser les autres parties de la population non-instruite.

9.5.6 - La communication de masse

D'après la définition de Gerhard Maletzke : « la communication de masse est cette forme de communication, au cours de laquelle les messages sont transmis publiquement (c'est à dire sans définir de façon personnelle et sans limiter la destination) à travers des moyens de diffusion techniques (les médias), de façon indirecte (c'est à dire par une distance spatiale ou temporelle ou à la fois spatiale et temporelle entre les partenaires de la communication) et de façon unilatérale (sans échange de rôles entre l'émetteur et les récepteurs) à un public dispersé »³².

³² Définition d'origine en allemand dans Beck, Klaus (2007): Kommunikationswissenschaft. Konstanz: UVK. (P.124, 125)

Les médias qui seront utilisés pour la communication de masse sont la radio, la télévision, les affiches publicitaires, les téléphones portables et l'internet.

a. La diffusion des messages par radio

Au cours des deux semaines de sensibilisation, une émission d'une heure par jour sera transmise sur les ondes des différentes radios les plus écoutées de la capitale, avec chaque jour un thème différent. Elle se fera avec les sensibilisateurs et les différents experts que la Mairie aura déjà choisis auparavant. Une rediffusion de chaque émission sera prévue, afin de permettre à ceux qui n'ont pas pu suivre la directe d'être également informés.

b. La diffusion des messages par télévision

De la même manière que pour la radio, les émissions qui seront transmises sur les différentes chaînes de télévision seront aussi d'une heure par jour. Elles se feront également avec les sensibilisateurs et les experts et il y aura aussi une rediffusion de ces émissions. L'avantage de la télévision est que, les téléspectateurs auront l'opportunité de beaucoup plus et beaucoup mieux comprendre le sujet débattu avec à l'appui les images et les scènes de la situation qu'ils vivent.

c. Les affiches publicitaires

Quant aux affiches publicitaires, elles porteront différents messages et images en ce qui concerne la problématique du développement urbain (l'exhortation, les conséquences néfastes de l'état de la ville et les conséquences positives qu'entraînera le changement de comportement de la population) et seront exposées pendant toutes les deux semaines que la campagne va durer.

d. La sensibilisation à travers les portables

La sensibilisation à travers les portables se fera tous les 2 jours pendant les deux semaines de campagne. Elle se fera en français, sous la forme de SMS que les abonnés recevront et comportera également différents messages d'exhortation, sur les conséquences néfastes de l'état de la ville et sur les conséquences positives du changement de comportement.

Pour ce faire, la Mairie sera en relation avec les différents opérateurs de téléphones portables. C'est à travers eux que les messages seront envoyés à tous leurs abonnés.

e. La sensibilisation par Internet

La sensibilisation qui se fera sur internet sera uniquement en français et sera disponible à tout moment pendant les deux semaines de campagne. Elle sera accessible sur les sites les plus visités du pays et comportera différents messages écrits, mais aussi des courts métrages réalisés qui permettront de choquer les internautes en vue d'éveiller un changement de comportement.

9.5.7 - La communication de proximité

La communication de proximité est une communication au cours de laquelle les messages ne sont pas transmis à travers des moyens de diffusion technique. Il existe un feedback direct et la réaction est spontanée entre l'émetteur et les récepteurs, ce qui engendre une véritable relation sociale.

a. La sensibilisation à domicile

Cette sensibilisation se fera le week-end, précisément le samedi, afin que la majorité des cibles puissent être touchées. Une équipe de deux sensibilisateurs passera dans chaque maison et exposera sa mission qui est de sensibiliser, informer, organiser le dialogue, le débat et la communication sur les raisons, les conséquences de l'état de la Ville de Lomé et les conséquences positifs du changement de comportement. L'équipe fera 45 minutes par concession (30 minutes pour les messages à transmettre et 15 minutes pour les questions que les habitants auront à poser) et 15 autres minutes pour se relaxer, atteindre la prochaine concession, s'installer et reprendre la sensibilisation. Elle fera 10 concessions par jour. C'est à dire de 08 heures à 12 heures, 4 concessions, de 13 heures à 16 heures, 3 concessions et de 17 heures à 20 heures, 3.

b. La sensibilisation dans les marchés

Elle sera assurée, par les relais et partenaires à former par les sensibilisateurs, en une série de réunions publiques, au cours des deux semaines de sensibilisation, suivant un zonage basé sur les associations de vendeuses d'une même marchandise telles que l'association des vendeuses de tissu-pagne, de poisson, de friperie, de légumes...

comme il en existe dans la trentaine de marchés de la Ville de Lomé. Une équipe de trois relais et partenaires affectée à chaque marché tiendra au cours de cette période le nombre de réunions de sensibilisation nécessaires en s'appuyant sur le calendrier de réunions des associations de vendeuses. La sensibilisation se fera dans les quatre langues de communication, selon le lieu où la sensibilisation se déroule. Ces réunions seront agrémentées de projection de film sur la problématique de l'hygiène, de salubrité et de santé et de sketches dits par des artistes et comédiens de la place.

Le langage utilisé devra être simple et clair afin de permettre à tous les sensibilisés de comprendre le message qui leur est transmis et de pouvoir par la suite poser des questions. Les sensibilisateurs devront apprendre aux sensibilisés les gestes à faire tous les jours pour maintenir leur marché et son alentour en état de propreté.

c. La sensibilisation dans les écoles

Après la famille, les écoles sont les lieux d'apprentissage les plus importants pour les enfants et les adolescents; elles occupent une place de choix dans la communauté, elles favorisent l'apprentissage et stimulent ou initient le changement. Les écoles peuvent ainsi donc influencer les communautés en ce qui concerne les activités d'information, puisque les élèves sont en contact avec plusieurs ménages dans la communauté.

Pour la sensibilisation dans les écoles, il y aura deux types de messages. Un message qui ira à l'encontre des élèves de la maternelle et du primaire et l'autre message qui sera pour les élèves du secondaire. Pour les élèves de la maternelle et du primaire, les messages qui leur seront transmis seront accompagnés d'images riches en couleur et de courts métrages de dessins animés expliquant les messages transmis. Cela les incitera à avoir plus d'intérêt pour les messages qui leur sont transmis.

Pour les élèves du secondaire, il s'agira des mêmes styles de messages que ceux transmis dans les ateliers, les entreprises, à l'université etc. La langue de communication qui sera utilisée est le français et la sensibilisation aura lieu le mardi.

d. La sensibilisation à l'université

Pour les étudiants, les styles de messages qui leur seront transmis seront les mêmes que ceux transmis aux entreprises, aux écoles (le secondaire) ... Ces messages seront également accompagnés d'images et de courts métrages. Les élèves recevront également des brochures dans lesquelles ils auront à apprendre les gestes essentiels favorisant l'hygiène publique et par conséquent la santé publique. Cette sensibilisation aura lieu le mercredi.

e. La sensibilisation dans les ateliers

Cette sensibilisation concernera à la fois, les différents ateliers présents dans la capitale à savoir, la menuiserie, la charpenterie, la ferronnerie, les mécaniciens (deux roues et quatre roues), mais aussi les salons de coiffure, d'esthétique et de couture. Les langues de communication sont le français, le mina, le kabyé et le kotokoli. La sensibilisation se déroulera le vendredi.

f. La sensibilisation dans les entreprises

Cette sensibilisation concernera à la fois les entreprises publiques et privées, les services et institutions étatiques, les établissements et les supermarchés. Elle se déroulera le jeudi.

g. La sensibilisation dans les espaces publics

Pour cette sensibilisation, les espaces publics seront sélectionnés dans chaque arrondissement de la Ville de Lomé. Cette sensibilisation sera une sorte de réunion publique entre les agents sensibilisateurs et la population (les sensibilisés), au cours de laquelle les habitants (surtout ceux qui n'ont pas eu la possibilité de participer à aucune des autres formes de sensibilisation de proximité) auront à poser autant de questions possibles qui leur permettront d'avoir des réponses assez claires et incitatives en vue d'un changement de comportement. La sensibilisation se fera avec des projections d'images et de courts métrages et se déroulera dans les quatre langues choisies selon le lieu de sensibilisation et aura lieu les dimanches.

h. La distribution de poubelles et de sacs dans chaque foyer

Lors de la sensibilisation dans les maisons, des poubelles en plastiques à couvertures rabattables, munies de roues d'une contenance de 100 et 50 litres seront distribuées dans chaque ménage. Le nombre de poubelles par concession dépendra du nombre de personnes habitant la concession, étant donné que la concession inclut parfois plus d'un ménage.

Cela permettra aux habitants de ne plus entasser leurs ordures dans des paniers non couverts ou dans des conteneurs en tôles. Car la plupart de ces bacs ne résistent pas à la pluie et sont difficiles à transporter ou déplacer lors du ramassage des ordures. Le slogan « Lomé, notre ville à tous ! » sera affiché sur ces poubelles. L'acquisition de ces poubelles facilitera l'hygiène domestique et pourra ainsi susciter une volonté de promouvoir l'hygiène publique.

A part ces poubelles, il sera également distribué des sacs écologiques, que la population pourra utiliser à long terme pour ses achats et différentes courses, de manière à éviter les sacs plastiques (surtout celles de couleur noire) qui représentent une cause importante de l'insalubrité de la ville. Ces sacs seront marqués d'un message de salubrité.

9.6 - Coût du programme de communication

9.6.1 – Rappel sommaire des composantes du programme de communication

Le programme comporte 3 parties essentielles : (i) la formation des sensibilisateurs et de leurs relais, (ii) la publicité-information et (iii) la sensibilisation proprement dite. Les hypothèses de déroulement de ces différentes phases sont récapitulées ci-après :

a. Composante Communication

Le programme de communication va s'étaler quatre (4) ans. Il est basé sur les éléments ci-après.

- Nombre de campagnes de sensibilisation
 - Deux premières années : 6 fois/an (tous les deux mois) soit en tout 12,
 - Deux années suivantes : 4 fois/an (tous les trois mois) soit en tout 8,
 - Total des campagnes de sensibilisation : vingt (20).
- Communication de masse
 - Diffusion à la radio : 14 émissions d'une heure chacune par campagne de sensibilisation soit 280 heures d'émissions (14 x 20) par station de radio,
 - Diffusion à la télévision : Même programme qu'à la radio, soit 280 heures par chaîne de télévision,
 - Affiches publicitaires : Affichage pendant 280 jours par endroit choisi,
 - Sensibilisation par téléphone portable: Un SMS à envoyer à chaque abonné tous les 2 jours, au cours des 2 semaines, soit par réseau de téléphone 7 SMS à destination de chaque abonné,
 - Sensibilisation par Internet : Présence permanente de message sur le Web pendant 14 jours par campagne soit 280 jours de présence par site.
- Communication de proximité
 - Sensibilisation à domicile : elle incombera aux sensibilisateurs à former.
 - Equipes de sensibilisation : chaque équipe contiendra 2 sensibilisateurs qui iront ensemble, de concession en concession, par zone d'affectation,
 - Nombre de concessions : 60.000 (base 1996 : point 2.2.2 ci-dessus),
 - Nombre de concessions à sensibiliser par jour par équipe : 10,
 - Durée de la sensibilisation : 2 semaines soit 14 jours de travail,
 - Nombre de concessions à sensibiliser par équipe en 2 semaines : 140,

- Nombre d'équipes nécessaires pour les campagnes : environ 430 soit 60.000 concessions / 140,
 - Nombre de sensibilisateurs nécessaires aux campagnes : 860 soit 430 équipes X 2 personnes,
 - Nombre de personne/jours pour une campagne de sensibilisation à domicile : 12.040 soit 860 sensibilisateurs X 14 jours.
 - Nombre de personne/jours pour les 20 campagnes de sensibilisation : 240.800 soit 860 sensibilisateurs X 14 jours X 20 campagnes.
- Sensibilisation dans les marchés : Si une série de 7 réunions de sensibilisation est organisée, par campagne et par marché, il faudrait au total 4.200 réunions pour toutes les campagnes soit 7 réunions X 30 marchés X 20 campagnes. A chaque fois il faudra mobiliser du matériel de projection et de sonorisation pour l'animation des réunions.
 - Sensibilisation sur les espaces publics : Les réunions de sensibilisation étant prévues les dimanches, il faudra deux réunions par campagne. Elles se dérouleront pratiquement de la même manière que celles prévues pour les marchés.
 - Sensibilisation en milieu professionnel et d'apprentissage (entreprises, ateliers, universités, écoles,) : elle sera aussi assurée par les relais à travers les programmes de travail ou de formation de ces institutions.
 - Mesures d'accompagnement : La communication de proximité sera, dans la plupart des cas, accompagnée de distribution de brochures aux élèves et étudiants, de poubelles plastiques et de sacs écologiques aux ménages :
 - Brochures : chaque étudiant ou élève aura une brochure,
 - Poubelles plastiques : il en faudra au moins 60.000 (une par concession),
 - Sacs écologiques : il faudra un moins un sac par ménage (180.000 sacs) à raison de trois ménages par concession.

b. Composante Formation des Sensibilisateurs, Relais et Partenaires

- Durée de la formation : Un an réparti en deux semestres
- Formation des sensibilisateurs (premier semestre)
- Nombre de sensibilisateurs à former : 856 arrondis à 900 pour prévenir d'éventuels désistements soit environ 150 sensibilisateurs par zone (750 pour les 5 arrondissements et 150 pour les quartiers périphériques)
 - Nombre d'ateliers de formation : Un par mois soit six pour le semestre,
 - Durée des ateliers de formation : 5 jours par atelier (lundi à vendredi),
 - Nombre de participants par atelier : 150 à répartir sur 5 sites parallèles de formation de 30 personnes à raison de 1 site par arrondissement,
 - Nombre d'experts formateurs à recruter : 5 soit 1 par site de formation,
 - Nombre de personne/jours de formateur : 150 soit 5 formateurs X 5 jours X 6 mois.
- Formation des relais et partenaires des sensibilisateurs (deuxième semestre)

Les sensibilisateurs ainsi formés pourront, tout de suite, entamer eux-aussi la formation des personnes qui leurs serviront de relais ou de partenaires, pendant la campagne de sensibilisation proprement dite. Les ateliers de formation et de sensibilisation des relais et partenaires pourront se tenir dans divers lieux en fonction de l'origine des sensibilisateurs qui assureront la formation : sièges d'association, ONG, entreprise, écoles, université, marchés...

- Nombre d'ateliers de formation : Un par mois soit six pour le semestre,
- Durée des ateliers de formation : 5 jours par atelier (lundi à vendredi),
- Nombre de relais et partenaires à former : chaque sensibilisateur formera environ 5 personnes par atelier soit 30 personnes pendant le semestre ; ce qui revient à 27.000 relais et partenaires à former,
- Nombre de personne/jours de sensibilisateur/formateur : 27.000 soit 900 formateurs X 5 jours X 6 mois.

c. Composante Publicité-Information

Elle se fera, pendant six mois, par séquences hebdomadaires de deux jours dont un jour, sur les stations de radio les plus écoutées et un sur les chaînes de télévision les plus regardées, soit au moins 25 séquences pour le semestre, par station radio tout comme par chaîne de télévision.

9.6.2 – Hypothèses d'évaluation du coût

Les hypothèses s'inspirent des prix et coûts en vigueur actuellement à Lomé dans les domaines couverts par le programme de sensibilisation.

a. Composante Formation

- Formation des sensibilisateurs
 - Coût de prise en charge des participants : Le coût pro forma par participant pour ce genre d'ateliers observé ces derniers temps tourne autour de 5.000 F.cfa par jour (per diem, pause-café et fourniture de bureau y compris). Ce coût pour les 900 sensibilisateurs s'élèverait donc à **18.000.000 F.cfa** soit 900 participants X 5 jours X 4.000 F.cfa.
 - Honoraires des formateurs : Ces experts doivent être au moins de niveau bac plus 4 et seront payés à 30.000 F.cfa personne/jour. Leurs honoraires sont estimés à **4.500.000 F.cfa** soit 150 personne/jours X 30.000 F.cfa.
 - **Coût total de la formation des sensibilisateurs : 22.500.000 F.cfa.**
- Formation des relais et partenaires
 - Coût de prise en charge des participants : Compte tenu du site des ateliers (écoles, universités, entreprises, marchés, ateliers...) et du nombre réduit de personnes à former par formateur (5 par atelier), on ne va pas encourir des coûts de location de salles et de matériel de sonorisation. Cela ramène le coût pro forma par participant à 2.000 F.cfa par jour. Pour former les 27.000 relais et partenaires, il faudrait dépenser environ **270.000.000 F.cfa** soit 27.000 participants X 5 jours X 2.000 F.cfa.

- Honoraires des sensibilisateurs formateurs : Un forfait de 5.000 F.cfa/jour sera payé à ces personnes. Les honoraires s'élèveraient à **135.000.000 F.cfa** soit 27.000 personne/jour X 5.000.
- **Coût total de la formation des relais et partenaires : 405.000.000 F.cfa**

b. Composante Publicité-Information

En retenant les 5 stations radio les plus écoutées et les 5 chaînes de télévision les plus regardées dans la Ville de Lomé pour les séquences à passer et des coûts pro forma respectifs de 3.000 F.cfa par séquence pour la radio et 5.000 F.cfa pour la télévision (coûts à négocier en raison du nombre important de séquences), les coûts de cette publicité-information seraient :

- Séquences sur les stations radio : **375.000 F.cfa** soit 25 séquences X 5 stations X 3.000 F.cfa ;
- Séquences sur les chaînes de télévision : **625.000 F.cfa** soit 25 séquences X 5 chaînes X 5.000 F.cfa
- **Coût total de la publicité-information : 1.000.000 F.cfa** (375.000 + 625.000).

c. Composante Communication

- Communication de masse
 - Diffusion d'émissions à la radio : En gardant les 5 stations radio les plus écoutées dans la ville également pour les émissions à organiser et un coût pro forma négocié de 50.000 F.cfa l'heure, le coût des émissions serait de **70.000.000 F.cfa** soit 280 heures X 5 stations X 50.000 F.cfa.
 - Diffusion d'émissions à la télévision : En gardant les 5 chaînes télévision les plus regardées dans la ville pour ces émissions et un coût pro forma de 75.000 F.cfa l'heure, le coût des émissions serait de **105.000.000 F.cfa** soit 280 heures X 5 chaînes X 75.000 F.cfa.

- Messages par affiches publicitaires : La Mairie utilisera ses propres affiches et sollicitera les affiches géantes des sociétés privées, à **titre gracieux**, pour la durée de 280 jours utiles à ces messages. Le coût est mis pour mémoire.
- Sensibilisation par téléphone portable : Les messages SMS prévus seront couplés avec ceux que les deux opérateurs de téléphone cellulaire, présents à Lomé, ont l'habitude d'envoyer régulièrement, à titre publicitaire, à leurs abonnés. Ce qui permettra d'avoir la **gratuité de cette prestation**.
- Sensibilisation par Internet : La même approche va être utilisée pour passer **gratuitement** des messages sur le Web pendant la durée nécessaire à la sensibilisation par ce canal.
- **Coût total de la communication de masse : 175.000.000 F.cfa**
- Communication de proximité
 - Sensibilisation à domicile : Si les sensibilisateurs sont payés 3.000 F.cfa par personne/jour, le coût de la sensibilisation à domicile serait de **722.400.000 F.cfa** soit $3.000 \text{ F.cfa} \times 240.800 \text{ personne/jours}$
 - Sensibilisation dans les marchés et places publics : Si les relais/partenaires sont payés également 3.000 F.cfa par personne par réunion, le coût de ce type de sensibilisation s'élèverait à **37.800.000 F.cfa** soit $3 \text{ relais} \times 4.200 \text{ réunions} \times 3.000 \text{ F.cfa}$.
 - Sensibilisation en milieu professionnel et d'apprentissage : Comme elle sera intégrée aux programmes de travail ou de formation et assurée par les responsables des institutions concernées, on considère qu'elle sera **gratuite**.
 - Mesures d'accompagnement : La Mairie va prévoir, au moment de leur conception, des plages de publicité sur quelques pages de la brochure, sur l'extérieur de la poubelle plastique et sur une face du sac écologique qui seront à vendre aux sociétés de la place. On suppose que les revenus de cette publicité suffiront à **autofinancer** cette opération.
 - **Coût total de la communication de masse : 760.200.000 F.cfa**

9.6.3 – Budget prévisionnel du Programme de Communication en F.cfa

N°	LIBELLES	MONTANTS
1.0	Composante Formation des sensibilisateurs et des relais	
	• Formation des sensibilisateurs	22.500.000
	• Formation des relais et partenaires	405.000.000
2.0	Composante Publicité-Information	
	• Séquences sur les stations radio	375.000
	• Séquences sur les chaînes de télévision	625.000
3.0	Composante communication	
	• Communication de masse	175.000.000
	• Communication de proximité	760.200.000
	• Forfait pour les projections de films	3.000.000
	• Forfait pour les diseurs de sketches	3.300.000
4.0	Imprévus	30.000.000
	COUT TOTAL DU PROGRAMME	1.400.000.000

Le Programme de sensibilisation coûtera la somme de un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) F.cfa soit environ **2.134.286,24 Euros**.

9.6.4 – Financement du Programme de Communication

Le coût du Programme de Communication semble très élevé mais ne représente que le tiers des ressources que la Mairie de Lomé engloutit tous les ans dans le ramassage des ordures ménagères sans résultat visible (Cf. tableau n° 2 ci-dessus). Par ailleurs, ce montant est à dépenser sur une période de cinq (5) ans que durera le Programme de Communication. Il faudra donc mobiliser annuellement environ **280.000.000 F.cfa soit 426.857,25 Euros** pour parvenir à la réalisation effective du programme.

La Mairie de Lomé pourrait donc prélever une partie de ces ressources sur son budget réservé au ramassage des ordures ménagères. Il faudrait également solliciter l'appui financier de l'Etat, des Bailleurs de Fonds et des ONGs internationales de la place pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du Programme de Communication.

Si la Mairie fait un bon plaidoyer auprès de ces institutions, celles-ci qui pâtissent également de la situation d'insalubrité de Lomé, devraient probablement accorder une attention particulière au programme et participer à son financement. Il s'agit, en effet, d'aider l'ensemble des habitants de Lomé à croire et à tout mettre en œuvre pour que devienne une réalité le **Slogan : *Lomé, notre ville à tous !***

CONCLUSION

Dans le cadre du développement d'une ville ou plus encore d'un pays tout entier, le domaine de l'assainissement est un élément indispensable auquel il faut à tout prix se référer. Le bon fonctionnement de l'assainissement et de la salubrité est une des bases du développement, tant sur le plan industriel, touristique, économique ou social. A travers cette étude, nous nous sommes rendu compte que le retard accumulé par le Togo et particulièrement la Ville de Lomé dans ce domaine est assez considérable. Et il lui faudrait un temps considérable pour pouvoir surpasser ses lacunes et combler ses besoins. Pour ce faire, il est impératif que la ville toute entière, c'est à dire tous les acteurs se rendent compte de la situation et de son urgence, afin de pouvoir tous ensemble œuvrer dans l'intérêt de la ville et de ses habitants. Les stratégies en vue de l'assainissement de la ville et le programme de communication (le programme de communication étant la base du bon fonctionnement des stratégies mises en place) devraient donc être mis en pratique et ceci à long terme afin que les objectifs poursuivis puissent être atteints. Ainsi, la Ville de Lomé pourra à nouveau retrouver son image des années 80 qui lui offrait le surnom de Lomé, la belle ou encore Lomé, la suisse de l'Afrique!

RESUME

J'ai été motivée par le choix de ce thème, lors de mon premier retour dans mon pays, après 2 ans passés en Autriche. Après avoir découvert d'autres réalités, je me suis rendue compte à quel point mon pays était en retard dans le domaine du développement. Particulièrement, le domaine de l'assainissement et de la salubrité constitue un grand échec dans mon pays, rien de concret ne se fait encore pour favoriser l'évolution de ce secteur. Les institutions existant dans ce domaine sont quasi inopérantes.

Le problème majeur qui se pose est celui de l'inorganisation et la mauvaise gouvernance des institutions, mais surtout un blocage au niveau de la population qui constitue un point essentiel dans ce domaine. Le minimum d'institutions qui fonctionnent, agissent sans tenir compte de cette population totalement mise à l'écart.

Il faudrait, pour améliorer la situation, que la population soit impliquée et qu'il y ait un système d'information qui lui inculque une meilleure appréhension de l'assainissement et de la salubrité dans la ville pour un développement adéquat mais aussi pour la promotion de la santé publique. L'étude réalisée s'est limitée à Lomé, la Capitale du Togo.

Ce travail vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine par, d'une part, la mise en place d'un programme de communication (qui conscientisera la population sur l'impact de l'insalubrité sur la santé humaine, sur l'environnement et sur l'image de marque de la ville) et, d'autre part, l'introduction et la promotion de meilleures pratiques en matière de la salubrité et de l'hygiène publiques.

L'étude s'est menée sur la base de 4 hypothèses et de 6 questions de recherche. Les hypothèses sont : (i) l'amélioration de la gestion urbaine comme axe important de la stratégie de réduction de la pauvreté, (ii) le diagnostic urbain comme moyen pertinent d'évaluation des potentialités et besoins de la ville, (iii) la campagne communication comme moyen de conscientiser la population et susciter son changement de comportement, (iv) l'implication des différents acteurs et surtout des populations comme gage de succès de nouvelles politiques, stratégies et pratiques de gestion de la salubrité et de l'hygiène publiques.

Les questions de recherche sont (i) quel est le niveau de développement de la Ville de Lomé ? (ii) quelles sont les raisons de l'état actuel de la Ville de Lomé ? (iii) quelles

sont les politiques, stratégies et actions menées á ce jour ? (iv) quelles conséquences découlent de l'état actuel de la ville ? (v) quelles sont les stratégies á développer pour un meilleur assainissement de la Ville de Lomé ? (iv) Quels plans et stratégies de communication á mettre en œuvre pour permettre á la population de mieux comprendre l'importance de la salubrité et par conséquent le développement de la Ville de Lomé ?

La méthode utilisée dans la recherche est l'analyse de contenu qui a permis, á travers les données présentes et la documentation recueillie, d'analyser les données et la situation mais aussi de démontrer que l'absence de stratégies de communication dans les institutions de l'assainissement, de l'hygiène et de la salubrité freine le développement de la ville.

L'étude se subdivise en trois (3) parties. La première partie fait le bilan diagnostique de la situation actuelle de l'urbanisation au Togo et de ses implications sur les conditions de vie de la population et apprécie les différentes politiques et actions menées dans ce domaine á ce jour. Elle présente, dans les termes ci-après, le contexte socio-économique, le développement de la Ville de Lomé, les raisons de l'état actuel de la ville, les politiques, stratégies et actions menées á ce jour, les conséquences de l'état actuel de la ville, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la vérification des hypothèses formulées.

Le Togo est un pays subsaharien de l'Afrique occidentale situé, en bordure de l'Océan Atlantique. Avec une superficie de 56.600 km², il est divisé en 5 grandes régions du Nord au Sud : la Région des Savanes, la Région de la Kara, la Région Centrale, la Région des Plateaux et la Région Maritime. La population togolaise essentiellement rurale est estimée á 6 millions d'habitants, répartis en 66% de ruraux contre 34% de citadins.

Le pays est classé 152^e sur 177 pays, selon l'indice de développement humain (IDH) de 2005 estimé á 0,512 (contre 0,495 en 2004)³³. Il est ainsi redevenu pays á faible développement humain. L'économie togolaise est de petite taille et repose essentiellement sur l'agriculture vivrière et d'exportation (café, cacao, coton...) mais aussi sur le phosphate.

Lomé, la capitale est située á l'extrême Sud-ouest du Togo, dans la Région Maritime, le long du littoral du Golfe de Guinée. L'agglomération s'étale sur une superficie de 333 km² dont 30 km² dans la zone lagunaire et se développe jusqu'à la frontière avec le Ghana, situé á quelques centaines de mètres du Centre-ville. Ainsi, Lomé est une ville frontière. Elle compte douze (12) quartiers principaux.

³³ Rapport sur le Développement Humain 2007/2008 du PNUD (P.231)

La ville a subi une évolution très rapide, de 1980 à 2007, elle a pratiquement triplé et compte aujourd'hui environ 1.500.000 habitants avec son agglomération. La population de Lomé représenterait, elle seule, près de 65 % de la population urbaine du pays. La croissance urbaine est essentiellement le fait de (i) l'augmentation normale de la population urbaine, (ii) l'exode rural et (iii) l'attraction de Lomé sur les commerçants de la sous région.

Le secteur de l'hygiène et de l'assainissement est actuellement caractérisé à Lomé par un sous-équipement notoire et une faible capacité d'intervention des services municipaux.

Avec l'urbanisation sans cesse croissante de la population et l'extension de la ville, l'absence de politiques adéquates de la part de la Municipalité et de l'État en vue de l'amélioration de l'hygiène publique ont fait que la ville se retrouve dans un état totalement dégradé.

La population ne dispose pas de systèmes efficaces (irrégularité de collecte des ordures ménagères du fait de difficultés financières et techniques rencontrées par les sociétés de collecte) pour l'évacuation de ses déchets domestiques et des dépotoirs intermédiaires. Jusqu'en 1974, la collecte se faisait par les agents de la voirie aux points de ramassage dans la vieille ville. Le système institué permettait aux populations de déverser les ordures ménagères dans de grosses poubelles ou dans des conteneurs.

En 1974, le service de ramassage a été privatisé par l'Etat. Ainsi, jusqu'en 1997, la SOTOEMA (Société d'Enlèvement des Ordures Ménagères et d'Assainissement) s'est vue confier la tâche de collecter les ordures ménagères, dans la ville. La collecte à domicile des ordures ménagères se faisait au moyen de camions qui ne desservaient que les quartiers dont les voies sont praticables, deux ou trois fois par semaine. A partir des années 1990, du fait de la crise sociopolitique qu'a connue le pays, la Municipalité n'arrivait plus à payer la SOTOEMA et le contrat a été résilié en 1997.

De 1997 à 2000, la gestion de la collecte des ordures est revenue à la Direction des Services Techniques (DST) de la Mairie et plus précisément à sa Cellule de Gestion des Déchets. La collecte se faisait, du lieu de production vers la décharge finale mais il faut noter ici que le ramassage ne se faisait que sur les grandes artères de la ville.

A partir de juillet 2000, on a assisté à l'émergence d'associations et ONGs de précollecte des ordures ménagères qui ont vu le jour du fait de l'arrêt des prestations de la SOTOEMA. Ces

associations et ONGs font le ramassage porte à porte (ramassage à domicile) vers les dépotoirs intermédiaires. Les ordures sont ensuite acheminées à la décharge finale, avec du matériel de travaux publics, par les entreprises de génie civil contractées par la DST.

Seulement une infime partie de la population a la possibilité de s'offrir les prestations de ces sociétés associations et ONGs. Le reste se débarrasse des ordures par ses propres moyens, ce qui crée des immondices à n'importe quel coin de rue de la ville. Les habitants qui n'ont pas chez eux de systèmes d'évacuation des eaux usées et vannes font également leurs besoins dans les dépotoirs intermédiaires ou encore à la plage, engendrant ainsi des odeurs répugnantes dans ces endroits. Mis à part les déchets domestiques, les entreprises, les industries, les ateliers, les commerçants se débarrassent aussi de leurs ordures sans aucun souci dans la rue.

Dans le domaine de la communication, les campagnes de sensibilisation menées jusqu'à ce jour en vue de l'amélioration de la gestion des ordures ménagères, la prise de conscience de tous les acteurs de la ville et par conséquent du changement de comportement n'ont pas impliqué la population qui pourtant constitue la principale cible dans ce domaine. Elles se sont toujours faites sur une courte période et dans une zone limitée. La Mairie de Lomé organise le plus souvent des ateliers d'information et de sensibilisation, à l'intention des responsables des associations de pré-collecte des ordures ménagères, des représentants du ministère de tutelle et ceux du comité de suivi et de contrôle des travaux dans la ville.

Les conséquences de cet état de la ville sont nombreuses, d'une part la dégradation de son image de marque en est la première qui frappe à l'œil. Lomé n'est plus courtisée, comme dans les années 1970 à 1990, pour abriter les grandes conférences internationales et elle perd également son potentiel de destination touristique. D'autres conséquences sont d'ordre sanitaire (risques de nuisances et de maladies), social (dégradation des conditions de vie de la population avec un environnement insalubre et malsain) et économique-financier (agents pré-collecteurs mal payés, pertes de revenus touristiques, impact négatif sur les balances commerciale et des paiements du pays ainsi que sur les chiffres des affaires des hôtels et de toutes professions liées au tourisme).

La situation autour des dépotoirs ne favorise pas non plus le développement des activités économiques. Elle entraîne, en effet, baisse d'activités des prestataires de services riverains. La population affaiblie par les maladies ne peut vaquer normalement et régulièrement à ses occupations. La vulnérabilité de la population nuit, par cet effet, considérablement à la capacité de production nationale et à la croissance économique.

L'analyse des OMD, limitée aux objectifs 1, 2, 6 et 7, directement liés à l'hygiène et à l'assainissement montre que seulement l'objectif 2 (assurer l'éducation primaire pour tous) a plus de chance d'être atteint en 2015. En 2006 déjà, le taux d'alphabétisation de la population de Lomé était de 85%³⁴. L'accès à l'éducation permet de mieux comprendre la nécessité de l'hygiène, de la salubrité et de l'assainissement.

La seconde partie du mémoire formule des stratégies pour un meilleur assainissement de la Ville de Lomé ; à savoir : le drainage des eaux pluviales, l'évacuation des eaux usées et vannes, l'évacuation et le traitement des déchets, l'adaptation des prix pour la collecte des ordures, la protection de l'environnement, la libération de la voirie urbaine et des places publiques, la mise en valeur des parcelles vides dans la ville, la promotion de l'hygiène domestique et la création d'une police municipale de salubrité publique.

La troisième partie préconise les stratégies de communication, c'est-à-dire la formulation, à partir de la science de communication, de recommandations appropriées pour une sensibilisation et une mobilisation accrues des acteurs urbains, en général, et de la population, en particulier, sur les bonnes pratiques urbaines susceptibles de contribuer efficacement à l'assainissement de l'environnement urbain. Le programme de communication proposé a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie des populations de la Ville de Lomé en leur faisant comprendre les risques liés à l'insalubrité, en vue de susciter chez elles une prise de conscience et un changement de comportement. Il propose d'impliquer la population, non seulement à travers le canal des méthodes traditionnelles de communication, mais également au moyen des nouvelles technologies de communication, de sorte qu'elle puisse mieux comprendre les raisons de cette problématique et les conséquences qui en découlent.

La stratégie de relations publiques préconisée est basée sur les macro-théories qui expliquent l'importance des relations publiques pour la société toute entière (Ex : la théorie générale des systèmes de "Ludwig Von Bertalanffy, 1968" élargi par Vincent Hazleton en 1992, ou de façon plus complexe celles de Ronneberger ou/et Rühl) et sur l'approche théorique ayant trait à la société qui traite de l'apport des relations publiques pour le fonctionnement des sociétés pluralistes et modernes étant donné que la cible principale est la population, sans oublier les autres acteurs de la ville, donc la société toute entière.

³⁴ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB, 2006), Janvier 2007 P.28

Le programme de communication comporte un volet "Sensibilisation de masse et de proximité" qui s'étale sur 4 ans. Les deux premières années, les campagnes de sensibilisation se dérouleront 6 fois l'an avec chacune une durée de deux semaines. A partir de la troisième année, les campagnes se feront 4 fois l'an, sur la même durée.

Pour déterminer l'efficacité de la sensibilisation (si la population a été favorable aux messages et s'il y a eu un changement de comportement), un bilan avec évaluation-suivi sera fait juste avant chaque campagne. Les messages à véhiculer seront dans les domaines de l'hygiène domestique et publique, de la santé et de l'image de marque de la ville ainsi que ses conséquences sur la politique touristique et économique du pays. Le français, le mina, le kabyé et le kotokoli, langues majoritairement parlées à Lomé, seront les langues de communication de ces campagnes.

Avant le lancement de la campagne de sensibilisation proprement dite, il y aura une phase préparatoire d'un an, au cours de laquelle la Mairie va former, pendant 6 mois, dans les domaines de la salubrité, de la communication et de la santé, la société civile qui formera, à son tour, une partie de la population, pendant les 6 mois restants. La Mairie organisera parallèlement à la formation, une publicité-information qui permettra d'informer la population sur le programme de communication.

La communication de masse se fera par radio, télévision, affiches publicitaires, messages sur téléphone portables, Internet... La communication de proximité, quant à elle, se fera dans les maisons, les marchés, les écoles, les universités, les ateliers, les entreprises, les espaces publics avec distribution de brochures aux étudiants et élèves et de poubelles et sacs écologiques dans chaque foyer. Le slogan de ce programme de relations publiques est : Lomé, notre ville à tous !

Il coûtera 1,4 milliard de F.cfa soit 2.134.286,24Euros dont le financement sera assuré partiellement par le budget de la Ville de Lomé affecté au ramassage des ordures ménagères, l'Etat togolais, les Bailleurs de Fonds et ONGs internationales de la place suite à un plaidoyer à mener par la Municipalité de Lomé.

ZUSAMMENFASSUNG

Was mich zu diesem Thema motiviert hat war die Rückkehr in mein eigenes Land, nachdem ich zwei Jahre in Österreich verbracht hatte. Nachdem ich eine andere Realität kennengelernt hatte, wurde mir klar, dass mein Land im Bereich der Entwicklung immer noch sehr rückständig ist. Insbesondere der Bereich der Abwasserreinigung und Hygiene ist gescheitert, bisher ist nichts Konkretes in diesem Bereich passiert. Die bestehenden Institutionen in diesem Bereich funktionieren so gut wie gar nicht.

Das größte Problem ist dabei die Unorganisiertheit und die schlechte Führung der Institutionen, aber vor allem die Hemmschwelle bei der Bevölkerung, die in diesem Bereich eine wesentliche Stellung einnimmt. Der kleine Teil der Institutionen, der funktioniert, handelt ohne die Bevölkerung, die abseits lebt, zu berücksichtigen.

Um die Situation zu verbessern, ist es unerlässlich, dass die Bevölkerung miteinbezogen wird und dass ein Informationssystem gibt, das ihr sowohl ein besseres Verständnis für die Abwassersanierung und Hygiene in der Stadt als auch für die Förderung der öffentlichen Gesundheit vermittelt. Die vorliegende Studie befasst sich ausschließlich mit Lomé, der Hauptstadt von Togo.

Diese Arbeit hat zum Ziel, zur Verbesserung der Lebensbedingungen der städtischen Bevölkerung beizutragen. Dies geschieht einerseits durch der Erstellung eines Kommunikationsprogrammes, das die Bevölkerung für die Auswirkungen von Unreinheit auf die menschliche Gesundheit sensibilisieren soll, und andererseits durch die Einführung und Förderung von besseren Praktiken in Bezug auf Hygiene und das öffentliche Gesundheitswesen.

Die Studie wird auf der Basis von 4 Annahmen und 6 Fragen durchgeführt. Die Hypothesen sind: (i) die Verbesserung der städtischen Verwaltung als wichtige Achse für die Strategie der Armutsreduzierung, (ii) die städtische Diagnostik als aussagekräftiges Mittel zur Evaluierung der Möglichkeiten und Bedürfnisse der Stadt, (iii) die Kommunikationskampagne als Mittel, die Bevölkerung zu sensibilisieren und eine Veränderung in ihrem Verhalten auszulösen, (iv) die Auswirkungen von verschiedenen Akteuren und vor allem Bevölkerungen als Erfolgsgarantie für neue Richtlinien, Strategien und Managementpraktiken für die Hygiene und das öffentliche Gesundheitswesen.

Die Fragestellungen sind (i) Welchen Entwicklungsstand hat die Stadt Lomé? (ii) Was sind die Gründe für den derzeitigen Zustand der Stadt? (iii) Welche Strategien und Aktionen wurden bis jetzt durchgeführt? (iv) Was sind die Konsequenzen des derzeitigen Zustands der Stadt? (v) Welches sind die richtigen Strategien zur Entwicklung einer besseren Abwasserreinigung in Lomé? (vi) Was sind die Kommunikationsstrategien, die umgesetzt werden müssen, um der Bevölkerung ein besseres Verständnis für die Bedeutung von Hygiene zu vermitteln und so die Entwicklung der Stadt Lomé voranzutreiben?

Als Untersuchungsmethode wurde die Inhaltsanalyse angewendet, die es ermöglicht hat, durch die vorhandenen Größen und die (...) Dokumentation einerseits die Größen zu analysieren, aber auch zu zeigen, dass das Fehlen von passenden Kommunikationsstrategien in den örtlichen Institutionen für die Abwasserreinigung und das öffentliche Gesundheitswesen die Entwicklung der Stadt behindert.

Die Studie besteht aus drei Teilen. Der erste Teil ist eine diagnostische Bilanz des aktuellen Urbanisierungsgrades der Stadt und der daraus resultierenden Auswirkungen auf die Lebensbedingungen der Bevölkerung und bewertet die verschiedenen Praktiken und Maßnahmen, die bis jetzt in diesem Bereich durchgeführt wurden.

Togo ist ein südlich der Sahara-Wüste gelegenes Land im westlichen Teil Afrikas und grenzt an den Atlantik. Es hat eine Fläche von 56.600 km² und teilt sich von Nord bis Süd in 5 große Regionen: die Savannenregion, die Kara-Region, die Zentralregion, die Plateauregion und die maritime Region. Die hauptsächlich ländliche Bevölkerung wird auf ca. 6 Millionen Einwohner geschätzt, aufgeteilt auf 66% Landbewohner und 34% Stadtbewohner.

In Bezug auf seine Entwicklung steht Togo unter 177 Ländern an 152. Stelle, der Index der menschlichen Entwicklung wurde 2005 auf 0,512 bestimmt (gegenüber 0,495 in 2004). Es ist daher wieder als Land mit einer schwachen menschlichen Entwicklung zu sehen. Die togolesische Wirtschaft ist von geringer Bedeutung und besteht hauptsächlich aus Landwirtschaft zur Lebensmittelherstellung und zum Export (Kaffee, Kakao, Baumwolle) und aus der Phosphatproduktion.

Die Hauptstadt Lomé befindet sich im äußersten Südwesten des Landes in der maritimen Region und dehnt sich entlang der Küste des Golfs von Guinea aus. Der Großraum erstreckt sich über eine Fläche von 333 km², davon 30 km² in der Lagunenregion, und erweitert sich bis zur Grenze zu Ghana, die einige hundert Meter vom Stadtzentrum entfernt liegt. Lomé ist daher eine

Grenzstadt. Es besteht aus 12 Hauptstadtteilen.

Die Stadt hat zwischen 1980 und 2007 eine sehr schnelle Entwicklung durchgemacht, sie hat sich in dieser Zeit fast verdreifacht und hat heute inklusive des Großraums eine Bevölkerung von 1,5 Millionen. Die Bevölkerung Lomes stellt ca. 65% der städtischen Bevölkerung des gesamten Landes. Das städtische Wachstum Lomes ist hauptsächlich das Resultat von (i) dem generellen Zuwachs der städtischen Bevölkerung (ii) der Landflucht und (iii) der Anziehungskraft Lomes für die Händler der Region.

Der Hygienesektor und das öffentliche Gesundheitswesen Lomes sind derzeit charakterisiert durch eine notorische Unterversorgung und durch die geringe Interventionsmöglichkeit der städtischen Einrichtungen. Die Urbanisierung, die ständigen wachsenden Bevölkerungszahlen, die Ausbreitung der Stadt und das Fehlen von geeigneten Strategien zur Verbesserung des öffentlichen Gesundheitswesens von Seiten der Stadt und des Staates haben bewirkt, dass sich die Stadt in einem sehr schlechten Zustand befindet.

Die Bevölkerung verfügt über keine effizienten Systeme zur Hausmüllbeseitigung und Müll-Zwischenlager, der Müll wird aufgrund von technischen und finanziellen Schwierigkeiten der Abfallfirmen nur unregelmäßig eingesammelt. Bis 1974 wurde der Müll nur an bestimmten Müllplätzen in der Altstadt eingesammelt. Das bestehende System erlaubte es den Einwohnern, ihren Müll in großen Abfallbehältern oder Containern zu entsorgen.

1974 wurde das Müllentsorgungssystem vom Staat privatisiert. Bis 1997 war die Firma SOTOEMA mit der Müllentsorgung in der Stadt beauftragt. Die Entsorgung des Hausmülls wurde 2-3 Mal pro Woche mithilfe von Lastwagen durchgeführt, die jedoch nur die Stadtteile anfahren, in denen es gute Straßen gab. Ab den neunziger Jahren war die Gemeinde aufgrund der soziopolitischen Krise, die das Land erfasste, nicht mehr in der Lage, SOTOEMA zu bezahlen, so dass der Vertrag 1997 gekündigt wurde.

Zwischen 1997 bis 2000 fiel die Aufgabe der Müllentsorgung an die „Direction des Services Techniques (DST)“ des Bürgermeisteramtes, genauer gesagt auf die Abteilung des Abfallmanagements. Die Müllsammelung wurde von Anfang bis Ende, d.h. vom Produktionsort bis zum endgültigen Entsorgungsstelle durchgeführt, jedoch nur auf den großen Pulsadern der Stadt.

Ab Juli 2000 gab es Unterstützung durch NGOs, die die Zeit gekommen sahen, die Dienstleistungen von SOTOEMA einzustellen. Diese Vereine und NGOs führten die Müllsammelung durch Zwischenlager von Tür zu Tür durch (Hausentsorgung). Die Abfälle wurden danach von privaten, vom DST beauftragten Unternehmen, zusammen mit Baumaterial von öffentlichen Arbeiten zum endgültigen Entsorgungsstelle gebracht.

Nur ein sehr kleiner Teil der Bevölkerung hat die Möglichkeit, sich die Dienstleistungen dieser Vereine und NGOs zu leisten. Der Rest hat seine eigenen Wege und Mittel gefunden, sich seiner Abfälle zu entledigen, was zu Müll an jeder Ecke der Stadt führt. Die Einwohner, die über keine Systeme zur Abwasserbeseitigung verfügen, verrichten ihre Notdurft in den Müll-Zwischenlagern oder am Strand, was abstoßende Gerüche an diesen Orten verursacht. Abgesehen von den Hausabfällen, den Firmen, der Industrie und den Fabriken entledigen sich auch die Händler unbekümmert ihrer Abfälle auf der Straße.

Im Bereich der Kommunikation haben die bis jetzt durchgeführten Sensibilisierungskampagnen, die auf die Verbesserung des Managements des Haushaltsmülls, auf die Bewusstseinsbildung bei allen Beteiligten der Stadt und in Folge dessen auf eine Verhaltensänderung abzielten, die Bevölkerung nicht miteinbezogen – die jedoch die wichtigste Zielgruppe in diesem Bereich darstellt. Außerdem wurden sie immer nur in einem kleinen Gebiet und für eine begrenzte Zeit durchgeführt. Das Bürgermeisteramt von Lomé organisiert oft Informations- und Sensibilisierungsworkshops, zusammen mit den Verantwortlichen der Abfallbeseitigungsunternehmen, Repräsentanten aus dem zuständigen Ministerium und aus dem Ministerium zur Kontrolle der Arbeiten in der Stadt.

Die Folgen dieses Zustandes der Stadt sind zahlreich; zum einen ist die Schädigung dessen Image, die zuerst das Auge trifft. Lomé ist nicht mehr begehrt, wie in den Jahren 1970 bis 1990, um großen internationalen Konferenzen zu beherbergen und verliert auch sein Potential als Reiseziel. Weitere Folgen sind gesundheitlich (körperliche Belastungen und Erkrankungen), Sozial (Verschlechterung der Lebensbedingungen der Bevölkerung durch einer ungesunden Umwelt) und Wirtschaftlich (schlecht bezahlte Straßenkehrer, Einkommensverlust im Tourismusbereich, negative Auswirkungen auf die Handels- und Zahlungsbilanz des Landes sowie auf Hotels und alle Berufe im Bereich des Tourismus).

Die Situation um die Ablageplätze fördert auch kein Wirtschaftswachstum. Sie führt in der Tat, zu einem Rückgang der Aktivitäten der Anrainer. Die durch Krankheiten geschwächte Bevölkerung kann nicht mehr normal und regelmäßig an ihrer täglichen Tätigkeit. Die Wehrlosigkeit der Bevölkerung beeinträchtigt die nationale Produktionsfähigkeit und das Wirtschaftswachstums.

Die eingegrenzte Analyse der Millenniums-Entwicklungsziele, auf die Ziele 1, 2, 6 und 7, in direktem Zusammenhang mit der Hygiene und der Sanierung zeigt, dass nur das Ziel 2 (Gewährleistung der Grundschulbildung für alle) eine größere Chance hat, im Jahr 2015 erreicht zu werden. Im 2006 war die Alphabetisierung der Bevölkerung in Lomé bereit zu 85%³⁵. Der Zugang zur Bildung ermöglicht ein besseres Verständnis der Notwendigkeit der Hygiene, der Gesundheit und der Sanierung.

Der zweite Teil der Diplomarbeit formuliert Strategien für eine bessere Abwasserentsorgung in der Stadt Lomé, nämlich: die Entwässerung von Regenwasser, die Abwasserentsorgung, die Entsorgung und Behandlung von Abfällen, die Anpassung der Preise der Müllabfuhr, der Umweltschutz, die Liberalisierung der städtischen Müllabfuhr, das Aufwerten von offenen und freien Plätzen in der Stadt, die Förderung der Hygiene im Haushalt und die Schaffung einer Gemeindepolizei für die öffentliche Gesundheit.

Im dritten Teil werden Empfehlungen mit Hilfe der Kommunikationswissenschaft formuliert. Die sollen zur Sensibilisierung und Mobilisierung der verschiedenen städtischen Akteure im Allgemeinen und der Bevölkerung prinzipiell auf die bewährten Praktiken, die einen wirksamen Beitrag zur Sanierung der städtischen Umwelt beitragen. Das Hauptziel des vorgeschlagenen Kommunikationsprogramms ist eine Verbesserung der Lebensqualität der Bevölkerung der Stadt Lomé, indem die Risiken im Zusammenhang mit der ungesunden Umwelt ihr erklärt werden, um ein Bewusstsein und eine Änderung des Sozialverhalten zu erwecken. Der dritte Teil schlägt eine Einbindung der Bevölkerung nicht nur durch den Kanal die traditionellen Methoden der Kommunikation, sondern auch durch den Einsatz neuer Informations- und Kommunikationstechnologien, damit sie die Gründe und Folgen dieser Problematik besser verstehen kann.

Die PR-Strategie wird auf Basis der Makro-Theorien empfohlen. Diese Theorien erklären die Bedeutung der Öffentlichkeitsarbeit für die gesamte Gesellschaft (z.B. die allgemeine Theorie

³⁵ Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB, 2006), Janvier 2007 P.28

von Ludwig Von Bertalanffy, 1968 erweitert bei Vincent Hazleton in 1992 oder die komplexere von Ronneberger und / oder Rühl) und der theoretische Ansatz in Bezug auf die Gesellschaft, welcher den Beitrag der Öffentlichkeitsarbeit für das Funktionieren der modernen und pluralistischen Gesellschaften behandelt. Die Zielgruppe ist die Bevölkerung genau sowie andere Akteure in der Stadt, also die gesamte Gesellschaft.

Das Kommunikationsprogramm umfasst eine Nähe und Massensensibilisierung, die sich über 4 Jahre erstreckt. Die ersten zwei Jahre, die Kampagnen der Sensibilisierung finden 6 Mal im Jahr mit jeweils eine Dauer von zwei Wochen statt. Ab dem dritten Jahr, die Kampagnen werden 4-mal im Jahr mit der gleichen Dauer durchgeführt.

Um die Wirksamkeit der Sensibilisierung zu eruieren (ob die Bevölkerung positiv auf die Nachrichten eingegangen und eine Veränderung des Verhaltens zu bemerken ist), eine Bilanz mit Folgebericht wird vor jeder Kampagne durchgeführt. Die Nachrichten zu übermitteln sind in den Bereichen Hygiene im Haushalt und Erziehung, der Gesundheit und das Image der Stadt sowie ihre Auswirkungen auf die touristische und wirtschaftliche Entwicklung des Landes. Französisch, Mina, die Kabyé und Kotokoli, mehrheitlich gesprochenen Sprachen in Lomé werden die Hauptsprachen der Kommunikation dieser Kampagnen.

Ein Jahr Vorbereitungsphase wird vor dem Start der Kampagne zur Sensibilisierung im eigentlichen Sinne des Wortes stattfinden. Während dieser Zeit wird die Gemeinde 6 Monate lang in den Bereichen Hygiene, Kommunikation und Gesundheit, die Zivilgesellschaft bilden, die wiederum einen Teil der Bevölkerung, während der restlichen 6 Monate ausbilden. Die Gemeinde wird parallel zur Ausbildung, eine Werbekampagne einrichten und die Bevölkerung über das Kommunikationsprogramm zu informieren.

Die Massenkommunikation wird durch Radio, Fernsehen, Plakate, SMS auf Handys, Internet etc stattfinden. Die nähere Übermittlung hingegen wird in den Häusern, Märkten, Schulen, Universitäten, Werkstätten, Unternehmen, den öffentlichen Räume mit Verteilung von Broschüren an Schüler und Studenten und die Verteilung von Mülltonnen und ökologischen Säcke in jedem Haushalt. Das Motto dieses PR-Programms wird: Lomé, unsere Stadt!

Das Programm wird geschätzte 1,4 Milliarden F. CFA ca. 2. 134 286,24 Euros kosten. Seine Finanzierung erfolgt teilweise aus dem Budget der Stadt Lomé für die Abfuhr von

Haushaltsmüll und der Staat, und von Geldgebern und internationalen NGOs anschließend an ein Plädoyer der Stadt Lomé.

Annexe 01 : Bibliographie

Wolfgang R. Langenbucher (Hg.): PKW. Ein Textbuch zur Einführung in ihre Teildisziplinen. Wien : Braumüller, 1986.

Michael Kunczik: Public Relations (Konzepte und Theorien, 4. Auflage). Böhlau

Michael Kunczik: Geschichte der Öffentlichkeitsarbeit in Deutschland, Köln u.a.1997

Baerns Barbara: Öffentlichkeitsarbeit oder Journalismus? Zum Einfluss im Mediensystem. Köln 1985, 1991, 2. Auflage

R. Edward Freeman, Strategic Management, A Stakeholder Approach, 1984

Cutlip, S. M., Center, A. H. und Broom, G. M., Effective Public Relations, 8th ed. , Upper Saddle River, N. J., 2000.

Beck, Klaus (2007): Kommunikationswissenschaft. Konstanz: UVK.

Stratégie nationale de développement axée sur les OMD (Février 2007)

Stratégie nationale du logement (Juin 2007)

Gouvernance, Démocratie et lutte contre la pauvreté : le point de vue de la population de la capitale. Enquête 1-2-3 Octobre 2005. (Module Gouvernance, 2002-2003, Lomé

Rapport sur le Développement Humain 2007/2008 du PNUD

Rapport d'évaluation des systèmes de ramassage des ordures ménagères dans la Ville de Lomé.

Rapport préliminaire du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB, 2006)

N. Gayibor, Y. Marguerat et K. NYASSOGBO : Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997), Actes du colloque de Lomé (3-6 mars1997), Collections « Patrimoines » n°7, Presses de l'UB Lomé, 1998.

Observatoire Urbain Mondial d'ONU-HABITAT

Annexe 02 : Liens

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/togo.htm>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Lom%C3%A9>

<http://www.uabobo.ci/seminaire/docs/J%202/Atelier%202/Atelier%20Abidjanfin%20al.pdf>: Gestion des déchets urbains au Togo : Cas de la Ville de Lomé. (Laboratoire

de gestion, Traitement et valorisation des déchets GTVD, Université de Lomé-Faculté des sciences) Mai 2008.

<http://www.afrik.com/article12965.html>

Annexe 03 : Objectifs du Millénaire pour le Développement

Annexe 03a : Récapitulatif des OMD

OBJECTIF	LIBELLE
OMD 1	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
Cible 1	Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
Cible 2	Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim.
OMD 2	Assurer l'éducation primaire pour tous
Cible 3	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
OMD 3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Cible 4	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
OMD 4	Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans
Cible 5	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
OMD 5	Améliorer la santé maternelle
Cible 6	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.
OMD 6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
Cible 7	D'ici à 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.
Cible 8	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.
OMD 7	Assurer un environnement durable
Cible 9	Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
Cible 10	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.
Cible 11	Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement le niveau de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
OMD 8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
Cible 12	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et discriminatoire
Cible 13	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés
Cible 14	Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement
Cible 15	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement
Cible 16	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile
Cible 17	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
Cible 18	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies,

en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Annexe 03b : Canevas de suivi quantitatif des cibles 10 et 11 des OMD

DIMENSION CLE	DEFINITION	INDICATEURS
Accès à l'eau	Un ménage est considéré comme ayant un accès "amélioré" à l'eau s'il dispose d'une quantité suffisante d'eau pour l'utilisation du ménage, à prix raisonnable, accessible aux membres de la famille sans qu'elle soit sujette à des efforts extrêmes, en particulier de la part des femmes et des enfants.	Proportion des ménages ayant accès à une connexion directe par le réseau dans l'habitation ou la parcelle, un réseau public partagé au maximum par deux ménages, puits protégés, source protégée, collecte des eaux de pluie. L'eau doit être disponible en quantité suffisante (20 litres par jour par personne), à un prix abordable (moins de 10% des revenus du ménage) et sans dépense excessive en temps et en efforts (moins d'1 heure pour se procurer la quantité suffisante fixée ci-dessus).
Accès à l'assainissement	Un ménage est considéré comme ayant un accès à un système d'assainissement suffisant, si les différents membres du ménage ont accès à des toilettes privées ou publiques partagées par un nombre raisonnable de personnes.	Proportion de ménages connectés à un système d'assainissement suffisant et permanent : égout public, fosse septique d'une capacité suffisante, toilettes avec chasse d'eau privées ou partagées (deux ménages au plus), latrines améliorées et aérées privées ou partagées.
Sécurité de la tenure	La sécurité de la tenure est le droit de tout individu ou groupe à une protection effective de l'Etat contre les expulsions illégales. Les populations bénéficient de la sécurité de la tenure lorsque : (i) elles disposent de documents qui peuvent être utilisés comme preuve de leur statut ; (ii) elles bénéficient d'une protection de facto ou perçue comme telle contre les expulsions forcées.	Proportion de ménages ayant un titre de propriété sur leurs parcelle et logement ou un contrat de bail formel sur leur logement. Proportion de personnes expulsées de leurs lieux de résidence au cours des 10 dernières années. Proportion de chefs de ménage qui pensent ne pas pouvoir être expulsés de leur habitation actuelle dans les 5 prochaines années.
Logement durable	Un logement est considéré comme durable s'il est localisé sur un terrain qui ne comporte pas de risques majeurs et s'il est constitué d'une structure permanente suffisante qui protège ses occupants des conditions climatiques telles que pluie, chaleur, froid, humidité...	Proportion de ménages vivant dans un logement bien construit sur une parcelle dans une zone sans risque. Les sites considérés comme à risque sont : zones à risques naturels (glissement de terrains, tremblement de terre, inondation), décharges, proximité de zone de haute pollution industrielle, proximité de zone à haut risque (voies ferrées, aéroport, ligne à haute tension...)
Surface habitable suffisante	Un logement est considéré comme doté d'une surface habitable suffisante si chaque pièce est partagée par un maximum de deux personnes.	Proportion de ménages comptant 2 personnes ou plus par pièce d'habitation.

Source : Observatoire Urbain Mondial de ONU-HABITAT

Annexe 03c : Grille des besoins et niveaux de services

TYPES DE BESOINS	NIVEAU 1 (besoins physiologiques)	NIVEAU 2 (nécessités de base)	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Alimentation en eau potable	A moins de 500 m pour: • 5 litres/habitant/jour d'eau de boisson • 20 litres/habitant/jour d'eau de lavage	A moins de 300 m pour: • 5 litres/habitant/jour d'eau de boisson • 20 litres/habitant/jour d'eau de lavage	Au moins un point d'eau dans la parcelle	Concession raccordée au réseau d'eau potable
Evacuation des eaux usées	Pas d'eaux usées stagnantes	Evacuation des eaux usées hors parcelle ou infiltrat° dans le sous-sol	Installation individuelle avec fosse septique et puits perdus	• Réseaux d'évacuation d'eaux usées : égouts • Station d'épuration
Evacuation des eaux pluviales	• Pas d'eaux de pluie stagnantes • Pas d'érosion • Pas d'inondation	Réseau primaire d'évacuation	• Réseau primaire d'évacuation • Réseau secondaire d'évacuation	Réseau d'évacuation d'eaux de pluie : égouts
Evacuation des déchets ménagers	Dégager les ordures ménagères hors des habitations	• Dépôts collectifs contrôlés à plus de 300 m des habitations • Traitement individuel de déchets : composte, enfouissement	• Dépôts collectifs de transfert à plus d'1 km des habitations • Ramassage régulier des déchets : 1 fois par semaine	• Décharge contrôlée à plus de 5 km des habitations • Ramassage régulier des ordures (2 à 3 fois par semaine) • Tri sélectif/recyclage
Voiries	Accès aux services urbains et à l'emploi possible à partir de la parcelle	Principales voies d'accès praticables	• Principales voies d'accès praticables • Voies d'accès secondaires également praticables	• Voies environnantes en bon état et nombre suffisant • Entretien régulier • Voirie 1 ^{ère} bitumée • Possibilité d'accès à la parcelle avec une voiture particulière.
Electricité	Electricité disponible au niveau d'activités locales génératrices d'emploi	Electricité disponible au niveau d'activités vitales de la ville : commerce, industrie, service	• Electricité sur les voies principales • Eclairage public sur les voies principales	• Electricité sur les voies primaires et secondaires • Eclairage public sur les voies principales • Concession raccordée au réseau électrique.
Transport urbain	Transport en commun disponible sur les grands axes de la ville.	Transport en commun disponible sur la voie principale du quartier.	• Transport en commun disponible sur plusieurs voies du quartier • Taxis disponibles	Possibilité de choix entre plusieurs modes de transport (taxi, voiture particulière, transport en commun, etc.)
Téléphone	Téléphone public disponible sur des points du quartier.	• Téléphone public disponible • Réseau de téléphone mobile disponible	• Quartier relié au réseau de téléphone fixe. • Réseau de téléphone mobile disponible	• Concession raccordée au téléphone fixe • Réseau de téléphone mobile est disponible • Internet disponible
Soins de santé	• Soins d'urgence disponibles • Centre de santé à moins de 60 minutes de marche • 1 hôpital dans la ville	• Soins d'urgence disponibles • Centre de santé à moins de 30 minutes de marche • 1 hôpital dans la ville	• Centre de santé à moins de 15 minutes de marche • 1 hôpital dans la ville	• Centre de santé à moins de 15 minutes de marche • 2 hôpitaux dans la ville • Autres structures de santé disponibles
Education	Ecole primaire disponible à moins de 30 minutes de marche	• Ecole primaire disponible à moins de 15 minutes de marche • Enseignement secondaire disponible en ville	• Ecole primaire disponible à moins de 15 minutes de marche • Enseignement secondaire disponible au quartier	• Ecole primaire disponible à moins de 15 minutes de marche • Enseignement secondaire disponible en ville • Enseignement supérieur disponible en ville.

Annexe 04 : Extraits des Résultats de la Journée de Dialogue Public de mars 2000

Annexe 04a : Résultat relatifs à l'hygiène et l'assainissement

DOMAINE N° 1	HYGIENE ET ASSAINISSEMENT
---------------------	----------------------------------

Objectif Sectoriel	Le cadre de vie des citoyens est sain
---------------------------	--

OBJECTIFS SPECIFIQUES		ACTIONS	
1.1	Les ouvrages d'assainissement sont réalisés en grand nombre	1.1.1	Réactualiser les schémas directeurs
		1.1.2	Aménager les zones à hauts risques
		1.1.3	Construire des dépotoirs intermédiaires en règle
		1.1.4	Installer des bacs à ordures
		1.1.5	Installer un site adéquat pour la décharge finale
		1.1.6	Construire des latrines et urinoirs publics
		1.1.7	Vulgariser les ouvrages d'eau et latrines familiales
1.2	Les ouvrages d'assainissement sont toujours en bon état	1.2.1	Etablir un plan directeur d'installation d'urinoirs
		1.2.2	Réhabiliter les latrines publiques dans la ville
		1.2.3	Concevoir un plan d'entretien des ouvrages d'assainissement
1.3	Les déchets solides sont bien gérés	1.3.1	Vulgariser poubelle domestique adoptée (Etude CARE-TOGO)
		1.3.2	Systématiser la pré-collecte d'ordures ménagères
		1.3.3	Organiser le circuit de collecte des déchets solides
		1.3.4	Renforcer les capacités d'intervention des services des ouvrages d'assainissement
1.4	Les déchets liquides sont bien gérés	1.4.1	Systématiser l'évacuation et le dépotage des effluents de vidange
		1.4.2	Renforcer les capacités des services de contrôle
		1.4.3	Draguer les lacs et le canal d'équilibre
1.5	Les résidents sont bien informés et éduqués sur les pratiques d'hygiène	1.5.1	Opérationnaliser les coordinations des opérations de salubrité publique dans les 5 arrondissements
		1.5.2	Entreprendre des activités d'IEC, dans les arrondissements de Lomé
1.6	Les résidents sont responsabilisés	1.6.1	Opérationnaliser les coordinations des opérations de salubrité publique dans les 5 arrondissements
		1.6.2	Verbaliser les récidivistes

Annexe 04b : Résultat relatifs à la gestion des ressources

DOMAINE N° 11	GESTION DES RESSOURCES
----------------------	-------------------------------

Objectif Sectoriel	Les ressources naturelles sont sauvegardées
---------------------------	--

OBJECTIFS SPECIFIQUES		ACTIONS	
11.1	Les bas-fonds sont aménagés, protégés et bien utilisés	11.1.1	Draguer et aménager les bas-fonds en réceptacles des eaux pluviales
11.2	Les dépotoirs sauvages sont supprimés	11.2.1	Sensibiliser sur les méfaits des dépotoirs sauvages, créer des dépotoirs intermédiaires ou contrôler les dépotoirs accessibles à tous les ménages et adapter les frais d'abonnement aux revenus des ménages
11.3	Les ressources en eau sont protégées et utilisées de façon rationnelle	11.3.1	Sensibiliser les populations sur le bon usage des ressources naturelles sauvegardées
11.4	La Forêt Sacrée de Bè est réhabilitée et protégée	11.4.1	Débattre des problèmes avec la communauté
11.5	Les espaces verts sont créés en nombre	11.5.1	Créer un service de gestion et contrôle des "bois"

Annexe 05 : Sigles utilisés

AFVP	:	Association Française des Volontaires du Progrès
ATOP	:	Agence Togolaise de Presse
CDQ	:	Comité de Développement de Quartier
CERAD International	:	Centre d'Etude, de Recherche-Action et d'Appuis pour le Développement
COPS	:	Coordinations des Programmes de Salubrité (dans les arrondissements)
CREPA :	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
DGUH	:	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSPGS	:	Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DST	:	Direction des Services Techniques
EPAM	:	Etablissement Public d'Administration des Marchés
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
GTZ	:	Agence Allemande de Coopération Technique pour le Développement
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information, Education, Communication
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU-HABITAT	:	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PDU	:	Programme de Développement Urbain
PIB	:	Produit Intérieur Brute
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RTNM	:	Radio Télévision de la Nouvelle Marche
SCAC	:	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SMIG	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOTOEMA	:	Société d'Enlèvement des Ordures Ménagères et d'Assainissement
SRA	:	Services Régionaux d'Assainissement
TVT	:	Télévision Togolaise
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Lebenslauf

Name: AGBOGBE Biyemi Akpedje

Wohnort: Ybbsstrasse 8/39 1020 Wien

Geburtsdatum: 26. Juni 1980

Geburtsort: Lomé (Togo)

Staatsangehörigkeit: Togo

Konfession: katholisch

Familienstand: ledig

Schulausbildung: September 1985 bis Juni 1987
Ecole Marina (Lomé)
September 1987 bis Juni 1989
Ecole Bonsafo (Lomé)
September 1989 bis Dezember 1993
Lycée Français de Niamey (Niger)
Dezember 1993 bis Juni 1995
Institut scolaire Akoli Foadey (Lomé)
September 1995 bis Juni 1996
Lycée de Xédrzanawoé (Lomé)
September 1996 bis Juni 1999
Lycée de Tokoin (Lomé)

Schulabschluss: Matura Juni 1999

Hochschulstudium: März 2001 bis Juni 2005
Uni-Wien (Institut für Publizistik und
Kommunikationswissenschaft und Institut
für Romanistik)
September 2005 bis Juni 2006
Austauschprogramm Erasmus (Universität
Paris 13)
September 2006 bis heute
Uni-Wien (Institut für Publizistik und
Kommunikationswissenschaft und Institut
für Romanistik)

Sprachkenntnisse:	Mina, Französisch, Deutsch, Englisch Schulkenntnisse Spanisch
Besondere Fertigkeiten:	Sehr gute PC Kenntnisse (Textverarbeitung, Word, Excel, Power Point, Internet)
Praktikum:	August 2002, Reportage Assistentin ATOP (Agence togolaise de Presse, Togo) 2003-2005, tätig als französische Moderateurin und für Sendung Montage(Radio Afrika International, Wien) August 2007-Dezember 2007, tätig bei ADSS (Appui décentralisé au secteur de la santé: Union Européenne, Togo)
Tätigkeit:	Seit Mai 2009, Conference service in CTBTO (Preparatory commission for the comprehensive Nuclear-test-ban treaty organization)-UNO
Hobbys:	Tennis, Basket, Fotografie, Reise und Lesen